



HAL
open science

Deux cents ans d'histoire à travers la généalogie d'un couple haut-garonnais du XIXe siècle: Jeanne Josèphe Lajous et Joseph Cazabon

Anaïs Vincent

► **To cite this version:**

Anaïs Vincent. Deux cents ans d'histoire à travers la généalogie d'un couple haut-garonnais du XIXe siècle: Jeanne Josèphe Lajous et Joseph Cazabon. Histoire. 2021. dumas-03504856

HAL Id: dumas-03504856

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03504856>

Submitted on 29 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

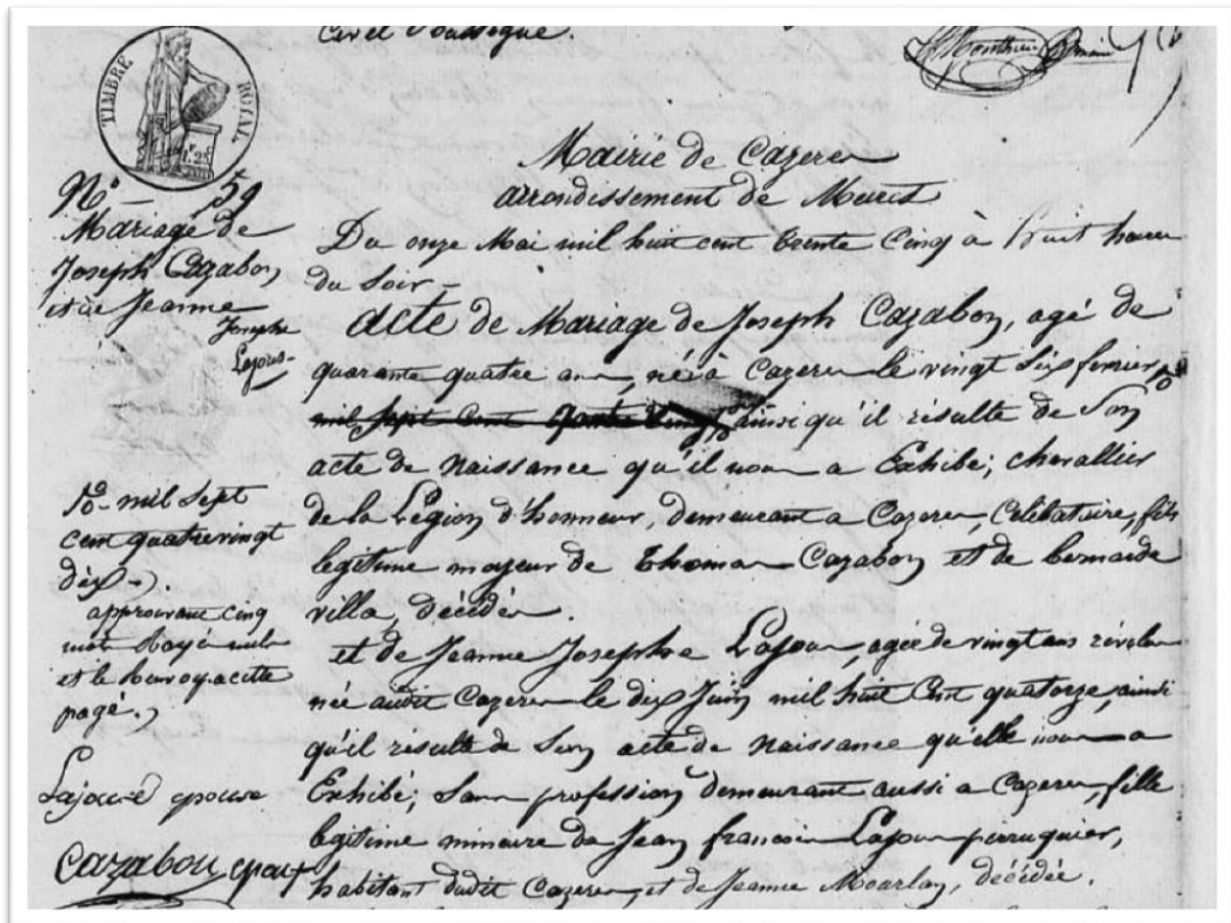
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

DEUX CENTS ANS D'HISTOIRE À TRAVERS LA GÉNÉALOGIE D'UN COUPLE HAUT-GARONNAIS DU XIX^E SIÈCLE

Jeanne Joseph LAJOUS et Joseph CAZABON



Acte de mariage entre Joseph Cazabon et Jeanne Joseph Lajous, 11 mai 1835, AD31, BMS Cazères 1835-1837.

Diplôme universitaire Généalogie et Histoire des Familles

Juin 2021

Mémoire réalisé par Anaïs VINCENT

Sous la direction de Stéphane COSSON

Table des matières

Remerciements	2
Introduction	3
I Les familles souches	5
A) A la recherche des filiations : quelques difficultés rencontrées	5
B) Histoire de Cazères	14
C) Présentation des familles	20
1) Panorama anthroponymique	21
2) Des familles d'artisans	23
3) La Révolution	34
4) Les lieux d'habitation des familles avant le mariage (vers 1826)	43
II Le couple : Jeanne Josephe Lajous et Joseph Cazabon	47
A) Joseph Cazabon	47
1) Enfance	47
2) La carrière militaire de Joseph Cazabon	47
3) Une fratrie de soldats	56
4) Les Cazabons et la vie de la cité	59
B) Jeanne Josephe Lajous	65
C) Le mariage	66
III La descendance de Joseph Cazabon et Jeanne Josephe Lajous	70
A) Les enfants : Marie Françoise et Jeanne Raymonde Ernestine Cazabon	70
B) Les petits-enfants	71
1) La naissance de Joseph et Louis Dupont	71
2) Remariage d'Étienne Hippolyte Dupont à l'âge industriel	73
3) La jeunesse de Louis et Joseph Dupont	79
C) Les arrière-petits-enfants	82
1) Hyppolite Dupont pendant la Première Guerre mondiale	84
2) Ernestine Villeneuve – Dupont	89
3) La succession de Joseph Dupont	90
Conclusion	99
Annexes	101
Bibliographie	114

Remerciements

Je tiens à remercier tout d'abord l'équipe pédagogique du diplôme universitaire, grâce à laquelle j'ai pu suivre des cours passionnants, et me sens désormais mieux outillée dans mes recherches.

De même, cette expérience n'aurait pas été la même sans le soutien de mes camarades. Je remercie aussi tout particulièrement M. Stéphane Cosson, qui s'est toujours montré disponible pour répondre à mes interrogations, et pour nous rassurer.

J'adresse aussi toute ma reconnaissance aux personnes suivantes :

- À M. et Mme Granson pour leur accueil sur Cazères et pour leur aide dans mes recherches.
- À Mme Ferriès pour avoir bien voulu me partager des souvenirs, et m'aider à retrouver des pièces manquantes de ce puzzle généalogique.
- À M. Foch, pour m'avoir permis de reproduire les photographies présentes dans son ouvrage.
- À mes proches, pour leurs encouragements, leur soutien et leur relecture.
- À Camille Monthieu, Emile Espagnat, aux historiens et archivistes qui œuvrent depuis des siècles à la conservation de la mémoire.
- Aux inventeurs et praticiens précoces de la pagination et des tables alphabétiques, qui ont le pouvoir, jusqu'aujourd'hui, d'éclairer de temps à autre le fastidieux travail du généalogiste.

« Je, soussignée Anaïs Vincent, certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntés à la littérature sont soit exactement recopiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié. »

Introduction

“Une généalogie ennue naturellement ceux qu'elle ne concerne pas. L'énumération de noms inconnus chronologiquement superposés dans une nomenclature de générations, paraît fastidieuse. Elle cesse de l'être si chacun des individus qui la composent est réintégré dans sa personne, situé dans son milieu, replacé dans son époque. Le rôle qui leur est alors dévolu de témoins de leur temps, vu et vécu sous une incidence particulière par des personnages en situation, multiplie les ouvertures sur un passé qui leur est commun avec beaucoup d'autres. Dans cette perspective, l'enquête généalogique n'est qu'un fil conducteur pour revivre le Temps et rencontrer l'Histoire.¹”

Je souhaitais ouvrir le mémoire avec cette citation de Jean Delay, car elle met en mots la volonté qui a animé cette recherche généalogique. Celle de chercher à tisser un lien entre l'histoire de notre famille protagoniste, et l'histoire des générations auxquelles ses membres ont appartenu, histoire qui prendra parfois un grand “H”. Je n'ai que modestement pu répondre à cet objectif, qui demanderait une connaissance quasi exhaustive de l'histoire “officielle” et sociale sur plus de deux cents ans, mais j'ai tenté de commencer ce maillage.

J'ai choisi de travailler sur une famille peu connue. Je ne peux ainsi m'appuyer sur aucune monographie familiale, ni arbre complet déjà constitué, ce qui incitera à explorer au maximum des archives “brutes” pour recomposer cette histoire familiale.

La consigne de ce mémoire impliquait d'étudier un couple marié entre 1833 et 1842.

Pour des raisons pratiques, j'ai choisi une famille qui habitait mon département de résidence, la Haute-Garonne afin de pouvoir accéder facilement aux archives. Pour la même raison, j'ai ensuite réduit les possibilités aux villes ayant des gares. J'ai enfin feuilleté quelques registres d'état civil, avant qu'un couple ne retienne mon attention : Jeanne Josephe LAJOUS, 20 ans et Joseph CAZABON, 44 ans, chevalier de la légion d'honneur, mariés le 11 mai 1835. Cet écart d'âge, ainsi que la décoration m'ont intriguée, cette dernière me laissant par ailleurs espérer l'existence d'un dossier militaire.

Je me suis donc laissée porter sur cette piste, partant ainsi à la découverte de la petite ville de Cazères et de ses habitants, les suivants sur près de deux siècles, entrapercevant leurs quotidiens. Quotidiens régulièrement bouleversés par des guerres, des épidémies ou des changements de régime,

¹ Jean DELAY, *Avant Mémoire*. Paris : Gallimard, 1979, p.13.

événements qui, de quelques lignes froides dans les manuels scolaires, deviennent des réalités terriblement humaines.

C'est là d'ailleurs qu'il faut prendre conscience d'un biais archivistique : les conflits, procès, guerres, impôts, mènent à la production d'archives, tandis que le bonheur, à défaut de témoignages écrits, ne laisse pas de traces. Tel mariage a-t-il été l'objet d'une grande joie ? Et qu'en est-il de cette naissance, ce déménagement ? Le papier restera souvent muet.

Sources

Les archives en ligne de la Haute-Garonne sont très nombreuses, ce qui a été facilitant dans mes recherches. Au-delà du classique état civil, et des fiches matricules, j'avais par exemple accès aux tables des registres et absences, à l'insinuation et au contrôle des actes, aux registres des hypothèques, autant d'outils de recherche permettant de gagner du temps en salle de lecture. De même, un certain nombre d'archives communales étaient accessibles en ligne, dont les délibérations du conseil, ainsi que les plans du cadastre napoléonien. A mon grand regret, pour la ville de Cazères, les recensements n'ont été conservés qu'à partir de 1896, ce qui ne m'a pas permis d'y observer notre couple principal. Il n'y avait pas non plus de terrier ou compoix conservé pour la commune.

Les registres paroissiaux couvrent quant à eux la période 1609-1792, et ce de manière très parcellaire entre 1609 et 1631.

Concernant les sources secondaires, je me suis appuyée sur des ouvrages d'historiens (dont des monographies de Cazères), des articles de revues historiques en ligne, et ai largement mobilisé la base de données Gallica.

Au cours de mes recherches, je suis aussi entrée en contact avec des habitants de Cazères passionnés d'histoire, ainsi qu'une descendante du couple Cazabon-Lajous, avec qui nous avons pu partager nos trouvailles.

Le déroulé de ce mémoire sera chronologique. Nous parlerons en premier lieu des ascendants de nos mariés, en nous penchant d'abord la ville où ils ont quasiment tous passé leur vie, Cazères. Nous nous intéresserons à leurs métiers, leurs patronymes, au contexte historique dans lequel ils ont évolué, ce qui nous amènera jusqu'à la période postrévolutionnaire.

Dans un deuxième temps, nous nous intéresserons plus particulièrement à nos mariés et à leurs fratries, jusqu'à leur mariage. La branche Cazabon y sera davantage développée.

Nous suivrons ensuite successivement les enfants, les petits-enfants puis les arrière-petits-enfants du couple, qui nous feront traverser les bouleversements sociaux et économiques du XIXe et de la première moitié du XXe siècle.

I Les familles souches

Dans cette partie, nous allons retracer l'ascendance de nos deux mariés, et nous intéresser à la ville dans laquelle ils ont presque tous passé leur vie, Cazères. En préambule, nous partagerons quelques difficultés méthodologiques qui se sont posées pour établir cette ascendance. Pour pouvoir suivre plus facilement les démonstrations, j'invite le lecteur à se référer aux arbres généalogiques en annexes (annexes 1 à 5), ou à consulter l'arbre mis en ligne².

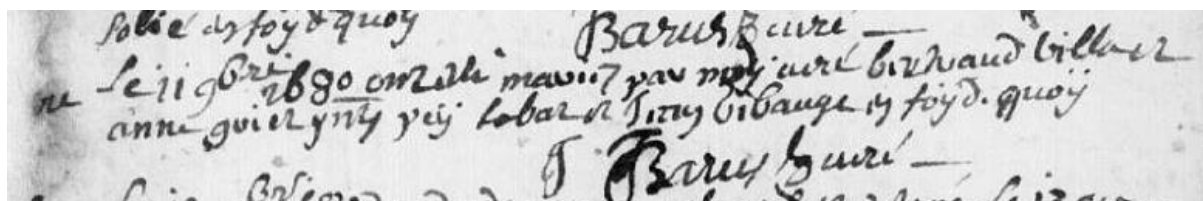
Jean CAZABON Marie SARRERE <i>8 nov. 1712</i>	Jean VIDAL Jeanne POPIS <i>27 nov. 1714</i>	Bertrand VILLA Anne GRIET <i>11 nov. 1680</i>	Vincent BERNEDE Jeanne Marie LAMOUREUX <i>26 jan. 1698</i>	Joseph LAJOUS Jeanne LABAT <i>9 mai 1724</i>	Guillaume SICARDON Marie Jeanne CHANCHOLE LAPRADE <i>27 nov. 1742</i>	Jean Jacques MOURLAN Jeanne MEDAILLE <i>26 jan. 1745</i>	Laurent BERGES Marie Anne PUGIBET <i>26 nov. 1744</i>
Pierre CAZABON Marie VIDAL <i>11 jan. 1747</i>		Pierre VILLA Margueritte BERNEDE <i>20 mai 1738</i>		(Jean) Joseph (Alexis) LAJOUS Raymonde SICARDON <i>13 mai 1777</i>		Paul MOURLAN Catherine BERGES <i>20 jan. 1784</i>	
Thomas CAZABON (Jeanne) Bernarde VILLA <i>4 fév. 1777</i>				Jean François LAJOUS Jeanne MOURLAN <i>2 sept. 1808</i>			
Joseph CAZABON Jeanne Joseph LAJOUS							

Tableau généalogique des ascendants directs du couple racine, Joseph Cazabon et Jeanne Josephe Lajous, avec date des mariages.

A) A la recherche des filiations : quelques difficultés rencontrées

Des actes laconiques

Dans la recherche de l'ascendance de nos mariés, nous avons vite rencontré un problème. Avant la 2nde moitié du XVIII^e siècle, dans les registres paroissiaux de Cazères, les parents des époux ne sont pas mentionnés. Fin XVII^e, le prêtre Barus pousse la brièveté des actes à l'extrême³ :



Acte de mariage entre Bertand Villa et Anne Griet, 11 novembre 1680, Cazères.

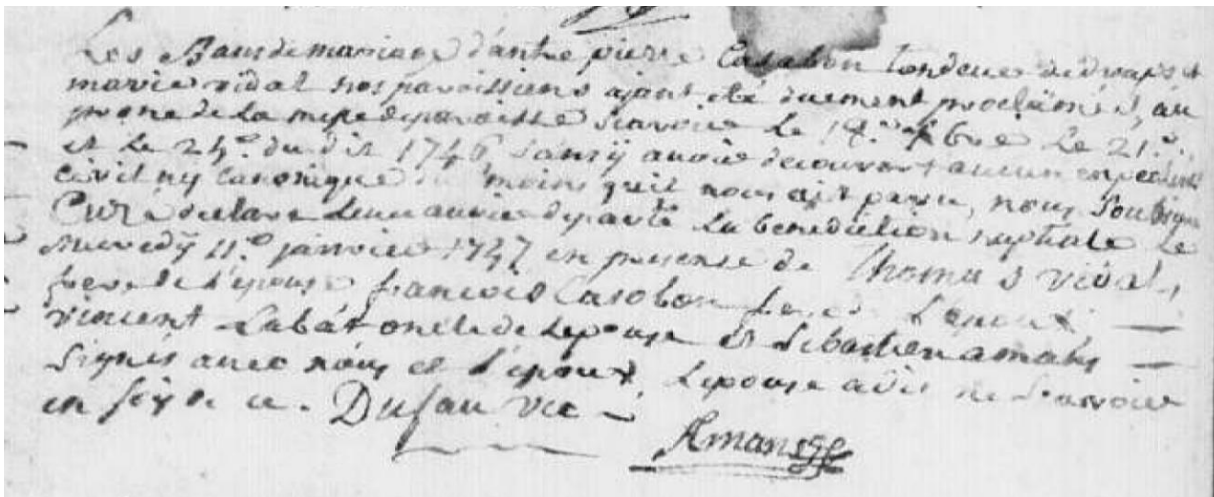
² https://gw.geneanet.org/treanlwey_w?i=0&lang=fr&type=tree.

³ Site internet AD31, Cazères : BMS 1674-1693, 2 E IM 6245, vue 12.

« Le 11 novembre 1680 ont été mariés par moy curé, Bertand Villa et Anne Griet présents Pey Labat et Jean Gibauge, en foy de quoy»

Ayant commencé les recherches à distance, avec seulement l'accès aux registres paroissiaux, j'étais donc bloquée pour établir fermement les filiations. Si l'on trouve la naissance d'un Bertrand Villa vers 1660, comment affirmer qu'il s'agit bien de celui que nous recherchons ?

J'ai notamment rencontré ce problème avec Pierre Cazabon, le grand-père de Joseph. En effet, son acte de mariage avec Marie Vidal⁴ ne fait pas mention de leurs parents respectifs, bien qu'il mentionne d'autres liens de parenté.



Acte de mariage entre Pierre Casabon et Marie Vidal, 11 janvier 1747.

« Les bans de mariage d'antre Pierre Casabon tondeur de draps et Marie Vidal nos paroissiens ayant été duement proclamés au prône de la mese de paroisse scavoir le 18^e [déc]embre, le 21^e et le 24^e dudit 1746, sans y avoir découvert aucun empêchement civil ny canonique du moins qu'il nous ait paru, nous subsigné curé déclare leur avoir départi la bénédiction nuptiale, le mercredy 11^e janvier 1747 en présence de Thomas Vidal, frère de l'épouse, François Casobon, frère de l'époux, Vincent Labat, oncle de l'épouse, et Sébastien Amans, signés avec nous et l'époux l'épouse a dit ne scavoir en foy de ce. Dufau vicaire. Amans »

Dans la table des décès dont nous disposons pour le contrôle des actes à Cazères⁵, pour les années 1753-1790, on ne trouve le décès que de trois Pierre Cazabon sur la période, et un seul d'âge

⁴ Site internet AD31, Cazères : BMS 1742-1748, 2 E IM 6259, [vue 86](#).

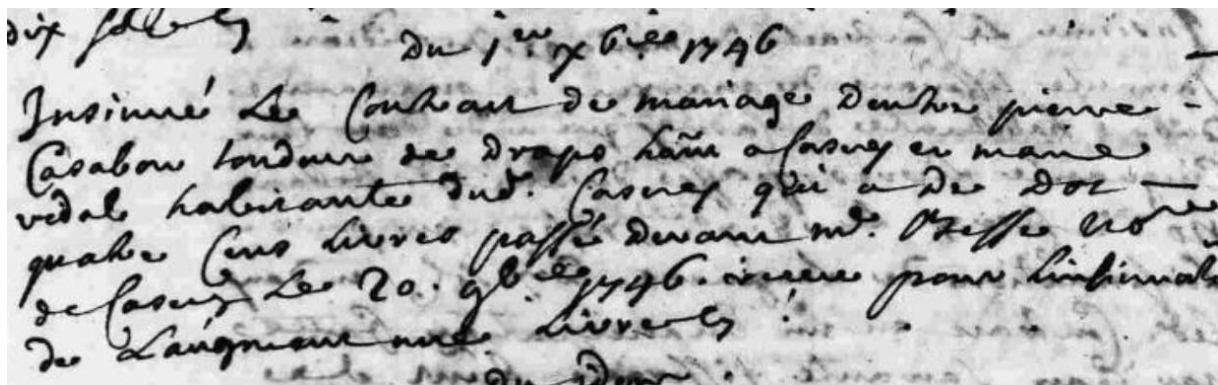
⁵ Instauré dès 1693, le contrôle des actes impliquait que les notaires aillent faire enregistrer les actes passés dans un bureau de contrôle, sous quinze jour. Le contrôle des actes permet donc d'avoir une liste d'acte

adulte, affineur de draps, décédé en 1790 à l'âge de 71 ans⁶. Il est très probable qu'il s'agisse bien de lui, puisqu'il est seul et que le métier correspond.

L'insinuation ne révèle pas de testament qui pourrait nous en dire plus⁷. Avec une marge d'erreur de cinq ans avant ou après, cela nous donnerait une naissance vers 1714-1724, ce qui est aussi compatible avec un mariage en 1746.

En dépouillant les registres de ces années, je ne trouve pas de Pierre Cazabon. Sur Geneanet, deux utilisateurs s'étant intéressés à cette branche proposent 1719 comme date de naissance, en soustrayant l'âge de 71 ans à 1790, et indiquent des parents qui ne semblent pas avérés.

C'est après avoir commencé les cours de généalogie que la solution se présente, solution que je systématiserai par la suite : la recherche contrat de mariage. Grâce à l'insinuation, nous retrouvons la trace d'un contrat de mariage entre Pierre Cazabon et Marie Vidal⁸.



Insinuation du contrat de mariage entre Pierre Cazabon et Marie Vidal, 1^{er} décembre 1746.

« du 1^{er} décembre 1746

Insinué le contrat de mariage d'entre Pierre Casabon tondeur de draps habitant à Casères et Marie Vidal habitante dudit Casères qui a de dot quatre cens livres passé devant Maître Besse notaire de Casères le 20 novembre 1746. Receu pour l'insinuation de l'augment une livre. »

Cela permet donc de retrouver facilement le contrat dans les minutes notariées⁹ :

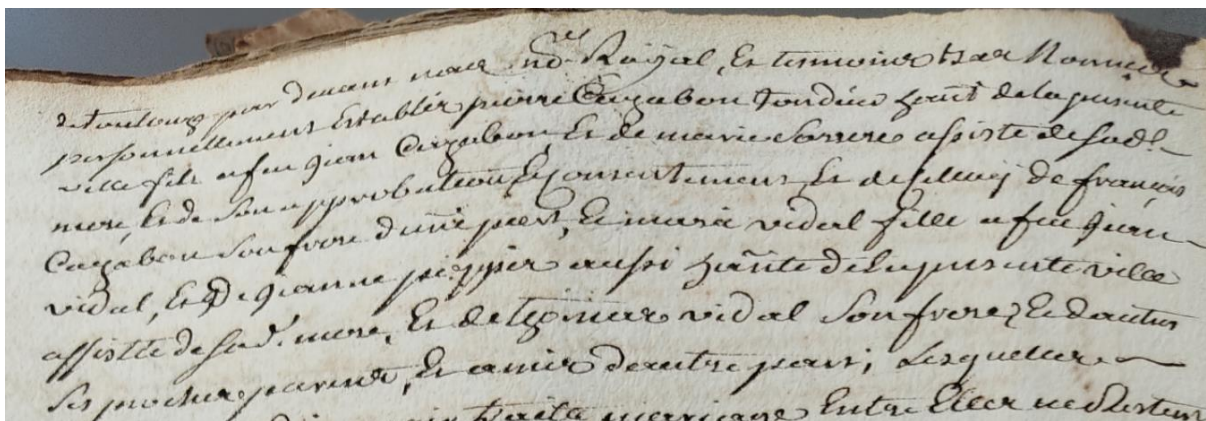
résumés, et permet entre autre de savoir quel jour et devant quel notaire un acte a été passé. Des tables sont parfois conservées, ce qui peut faciliter les recherches.

⁶ Site internet AD31, Cazères : contrôle des actes, table des décès 1753-1796, 2 C 670, vue 15.

⁷ Tout comme le contrôle des actes, l'insinuation était une procédure d'enregistrement des actes, donnant lieu au paiement d'un droit.

⁸ Site internet AD31, Cazères : insinuations 1744-1765, 2 C 642, vue 39.

⁹ AD31, Cazères : actes notariés, minutes de Joseph Besse, 20/11/1746, 3 E 9414.



Extrait du contrat de mariage entre Pierre Cazabon et Marie Vidal, passé le 20 novembre 1746 devant Maître Besse notaire à Cazères

« Par devant nous notaire royal, et témoins bas nommés personnellement établis Pierre Cazabon, tondeur habitant de la présente ville, fils au feu Jean Cazabon et de Marie Sarreres assisté de sadite mère, et de son approbation et consentement, et de celey de François Cazabon son frère d'une part, et Marie Vidal, fille au feu Pierre Vidal, et de Jeanne Poppis aussi habitante de la présente ville assistée de sadite mère et de Thomas Vidal son frère, et d'autres ses proches parens, et et amis d'autre part [...]»

Ayant désormais l'identité des parents de Pierre Cazabon, nous pouvons reconstituer sa fratrie : il a eu neuf frères et sœurs¹⁰. Je ne le trouve par contre toujours pas dans les registres, mais on peut observer une pause inhabituelle dans les grossesses, entre la naissance de Laurence en 1720 et Raymonde en 1725.

CAZABON François 17 avr 1713	CAZABON Marie * 26 fév 1715	CAZABON Guillaume * 23 nov 1716	CAZABON Germain * 27 juil 1718	CAZABON Laurence * 15 juin 1720	CAZABON Raymonde * 30 août 1725	CAZABON Marie * 18 juin 1727	CAZABON Jean, François * ~ 21 oct 1728	CAZABON Marie, Anne * 28 mai 1730
------------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------------	--------------------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------	------------------------------------	--	---

Fratrie de Pierre Cazabon

Or, l'année 1722 manque dans le registre paroissial, et la copie du greffe est indisponible. On peut donc postuler que Pierre Cazabon est né en 1722. Il aurait donc eu 68 ans à son décès en 1790, soit 3 ans de moins que l'âge indiqué, ce qui est une marge d'erreur probable. Nous n'avons donc pas sa date de naissance exacte, mais tenons une hypothèse cohérente.

Malgré le recours à l'insinuation, aucun contrat de mariage n'a été trouvé pour les parents de Pierre, Marie Sarrere et Jean Cazabon. Nous ne nous pouvons ainsi pas établir de filiation certaine de

¹⁰ Site internet AD31, Cazères : BMS 1710-1715, 2 E IM 6253, BMS 1716-1726, 2 E IM 6256 et BMS 1726-1735, 2 E IM 6257.

cette manière. Nous trouvons trois naissances pour des Marie Sarrere dans les trente ans précédant le mariage, l'une est née le 17 janvier 1685¹¹ de Jean Sarrere et Germaine Trioques, et les deux autres les 4 septembre 1689¹² et 6 février 1697¹³ de François Sarrere et Guilhelme Saious. La première aurait donc eu 27 ans au moment du mariage, la seconde 23 ans et la troisième 15 ans. Jusqu'à maintenant, aucune mariée n'a été si jeune dans cette généalogie, mais on peut remarquer que le premier enfant issu de cette union, François, naît moins de six mois après le mariage¹⁴, ce qui aurait pu inciter à une union précoce.

Nous trouvons également de nombreux Jean Cazabon dans les trente années précédant l'union avec Marie Sarrere. Un dépouillement systématique des actes notariés concernant cette branche pourrait nous donner des indices permettant de rétablir les filiations. A défaut de pouvoir le faire, j'opte pour une autre méthode, en regardant de plus près les parrains et marraines choisis par le couple pour leurs enfants. Je recoupe ensuite ces noms avec ceux des parents des Marie Sarrere et Jean Cazabon que nous avons trouvés.

Noms des premiers enfants de Jean Cazabon et Marie Sarrere	date de naissance	parrain	marraine
François CAZABON	17/04/1713	François Cazabon	Guilhelme Saious
Marie CAZABON	26/02/1715	François Sarrere	Marie Guitard
Guillaume CAZABON	23/11/1716	Guillaume Sarrere	Marie Cazabon
Germain CAZABON	27/07/1718	Germain Olieu	Marie-Anne Sarrere
Laurence CAZABON	15/06/1720	Pierre Sarrere	Laurence Guitard

Marie Sarrere et Jean Cazabon trouvés dans les 15 à 30 ans précédant le mariage	date de naissance	père	mère
Marie Sarrere	17/01/1685	Jean Sarrere	Germaine Trioques
Jean Cazabon	06/03/1687	Jean Cazabon	Marie Hirens
Marie Sarrere	04/09/1689	François Sarrere	Guilhelme Saious
Jean Cazabon	04/05/1690	François Cazabon	Marie Guitard
Jean Cazabon	19/12/1691	François Cazabon	Jeanne Abbadie
Marie Sarrere	06/02/1697	François Sarrere	Guilhelme Saious

Nous pouvons donc en déduire que notre Jean Cazabon est le fils de François Cazabon et Marie Guitard, né en 1690, et que notre Marie Sarrere est la fille de François Sarrere et Guilhelme Saious. On voit cependant qu'il y a deux Marie Sarrere. Je n'ai pas trouvé de décès pour la première, mais la reprise du même prénom et des mêmes parrains (à vérifier qu'il ne s'agisse pas d'homonymes), peut laisser

¹¹ Site internet AD31, Cazères : BMS 1674-1697, 2 E IM 6246, vue 47.

¹² Site internet AD31, Cazères : BMS 1674-1697, 2 E IM 6246, vue 64.

¹³ Site internet AD31, Cazères : BMS 1674-1697, 2 E IM 6246, vue 105.

¹⁴ Site internet AD31, Cazères : BMS 1674-1697, 2 E IM 6246, vue 105.

penser que la première est décédée. J'ai donc choisi temporairement 1697 comme date de naissance hypothétique¹⁵.

Classiquement, les premiers nés ont leur grand-père paternel pour parrain et leur grand-mère maternelle pour marraine, ce qui serait ici le cas pour François Cazabon né en 1713 (sauf là encore homonymie). La deuxième-née, Marie Cazabon, aurait donc eu pour parrain son grand-père maternel et pour marraine sa grand-mère paternelle, comme la tradition le voulait aussi.

L'hypothèse de l'identité de nos mariés étant assez forte dans ce cas, j'ai décidé d'ajouter leurs parents et fratries dans l'arbre. A l'occasion, il serait néanmoins intéressant de confirmer ces hypothèses grâce à des actes notariés par exemple.

Faute de contrat de mariage, j'ai aussi eu recours à cette technique pour déduire les parents et les fratries de Jean Vidal et Bertrand Villa par exemple. Pour Jean Vidal, cela ne s'est pas révélé concluant, et pour Bertrand Villa, les Villa n'apparaissent que comme parrains ou marraines dans les années 1650-1670 à Cazères¹⁶, et les registres des paroisses environnantes ne sont pas disponibles pour cette époque. Pour ces raisons, je n'ai pas développé leurs fratries. De même, lorsque j'ai identifié un parent potentiel seulement car il n'avait pas d'homonyme (Anne Griet¹⁷ par exemple) j'ai considéré que l'hypothèse doit être envisagée avec prudence, et ai donc noté ses dates de naissance, de décès, ainsi que celles de ses frères et sœurs comme « estimées », en attendant des confirmations ultérieures.

Retrouver un mariage grâce au contrôle des actes

Le contrôle des actes m'a aussi permis de retrouver certains mariages. Par exemple, Vincent Bernede et Jeanne Marie Lamouroux, les arrière-grands-parents de Joseph Cazabon, ont eu leur premier enfant, Jean, en 1698, à Lavelanet¹⁸. Je n'en trouve pas d'autres avant, ni de mariage. Je me tourne donc vers le contrôle des actes, qui couvre un territoire plus large. En dépouillant l'année 1697, je trouve la trace du mariage¹⁹. Il s'agit d'un travail de patience, une page pouvant ne couvrir qu'une ou deux journées d'enregistrement des actes, et l'écriture étant très écrasée.

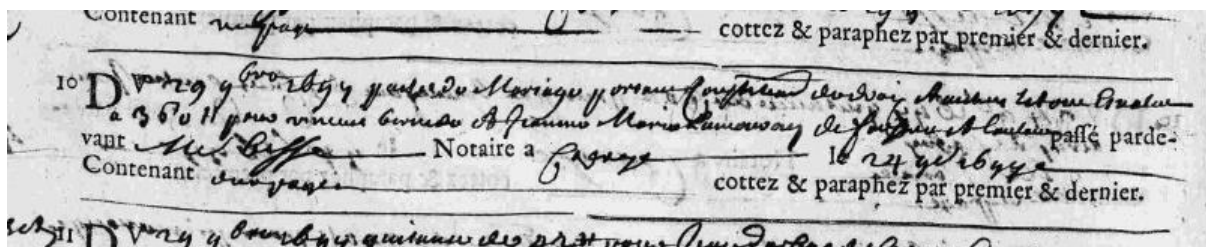
¹⁵ Cependant, le couple a son dernier enfant en 1730, ce qui ferait que cette Marie aurait eu 33 ans, alors qu'elle est toujours vivante en 1746 (contrat de mariage de son fils Pierre Cazabon), et que son mari ne décède qu'en 1741. En ce sens, la Marie Sarrere née en 1689 pourrait aussi sembler plus probable.

¹⁶ Site internet AD31, Cazères : B 1652-1660, 2 E IM 6242, B 1660-1669, 2 E IM 6243.

¹⁷ Site internet AD31, Cazères : B 1660-1669, 2 E IM 6243, vue 9.

¹⁸ Site internet AD31, Lavelanet-de-Comminges : BMS 1681-1733, 2 E IM 5334, vue 167.

¹⁹ Site internet AD31, Cazères : contrôle des actes 1695-1699, 2 C 583, vue 134.

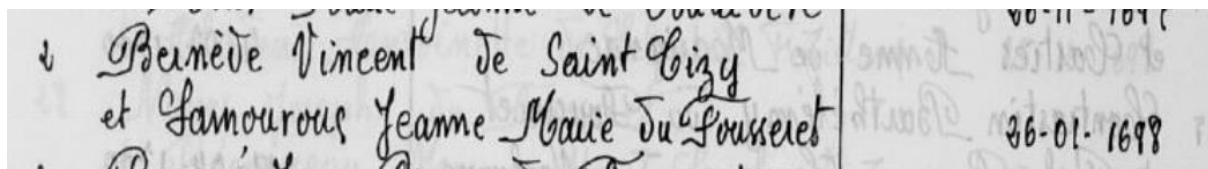


Contrôle des actes du 29 novembre 1697, mariage entre Vincent Bernede et Jeanne Marie Lamouroux.

« Du 29 novembre 1697 pacte de mariage portant constitution de drois [...] à 360 livres pour Vincent Bernede à Jeanne Marie Lamourous de Fousseret et Lavelanet passé pardevant Maître Besse notaire à Cazère, le 24 novembre 1697 »

Nous avons donc désormais les villes d’où viennent nos mariés. Je cherche dans les registres correspondants. Je n’avais rien trouvé à Lavelanet, mais ne trouve pas davantage au Fousseret.

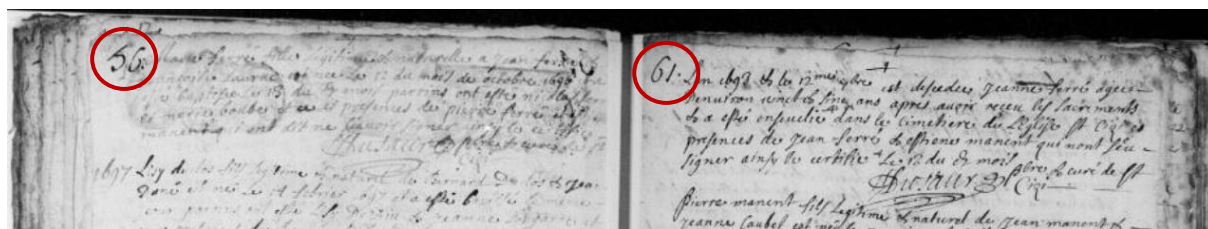
On trouve pourtant un répertoire alphabétique de publication des mariages à Fousseret, qui nous indique les informations suivantes²⁰. Contrairement aux apparences, il est bien écrit 1698, cette table décennale commençant en 1693.



Mariage de Vincent Bernède de Saint Cizy et Jeanne Marie Lamouroux du Fousseret, le 26 janvier 1698, table décennale 1693-1702 du Fousseret.

On en déduit donc que Vincent Bernède est né à Saint Cizy, autre paroisse de Cazères, et je trouve en effet sa fratrie de cette manière. L’information est pourtant absente du contrat de mariage.

Je me tourne donc vers les registres paroissiaux de Saint Cizy. Manque de chance, il manque les actes de la fin de l’année 1697 et du début de l’année 1698, ce que la pagination, passant de 56 à 61 nous permet de confirmer²¹.



Cazères, paroisse de Saint Cizy : BMS 1681-1725. Quatre pages sont manquantes, dont celle qui aurait dû contenir l’acte de mariage de Vincent Bernède et Jeanne Marie Lamouroux.

Sans avoir accès à l’acte original, je choisis de faire confiance à la table décennale, et considère donc que la date du mariage est le 26 janvier 1698, ce qui serait cohérent avec le contrat réalisé fin

²⁰ Site internet AD31, Le Fousseret : tables décennales 1683-1802, 2 E IM 8919, vue 41.

²¹ Site internet AD31, Cazères, paroisse de Saint-Cizy : BMS 1681-1725, 2 E IM 6228, vue 33.

novembre 1697, et le fait que les mariages ne soient pas célébrés autour de la période de Noël. Cette table alphabétique, réalisée après 1950, a donc permis de sauver des informations désormais envolées avec ces quelques pages de registres.

Implexe et autres curiosités

Afin de retrouver les fratries des arrière-grands-parents de nos mariés, il a fallu remonter jusqu'aux trisaïeux. C'est là que l'on trouve finalement un implexe²² qui aurait presque pu nous échapper. Il semble en effet que Marie Cazabon, arrière-grand-tante de Joseph Cazabon, soit aussi la trisaïeule de Jeanne Josephe Cazabon. Les époux descendent ainsi tous deux de François Cazabon et Marie Guitard, comme illustré sur la figure suivante.

Cela est confirmé par le contrat de mariage de Thomas Cazabon²³, dans lequel ce dernier est assisté de « *Jean Bertrand Mourlan, marchand de bois, son cousin* ». Jean Bertrand serait donc à la fois le grand-cousin de notre marié, et le grand-oncle de Jeanne Josephe, son épouse. François Cazabon et Marie Guitard étant les ancêtres communs des mariés²⁴, on peut donc parler de consanguinité du 4^e au 5^e degré (car ils sont les trisaïeux de Josephe et les quadrisaïeux de Jeanne Josephe)²⁵.

Cependant, François Cazabon et Marie Guitard ayant donné naissance à deux Marie Cazabon, à un an et demi d'écart²⁶, j'ai postulé qu'il s'agissait de la seconde, même si je n'ai pas trouvé trace du décès de la première avant la naissance de la seconde. Il y a donc une incertitude sur la date de naissance de la Marie Cazabon qui nous intéresse.

²² On parle d'implexe lorsque qu'un ancêtre apparaît plusieurs fois dans un arbre, faisant ainsi baisser le nombre d'ancêtres théorique. Ici par exemple, Joseph et Jeanne Josephe ayant un ancêtre commun, leurs enfants auront moins d'ancêtres que le nombre théorique.

²³ AD31, Cazères : actes notariés, minutes de Jean Baptiste Debant, 29 décembre 1776, 3 E 16066.

²⁴ Les archives départementales étaient malheureusement fermées pour une longue période lorsque nous avons fait cette découverte, mais il faudra bien sûr chercher le contrat de mariage de Jean Mourlan et Marie Cazabon pour valider définitivement cette hypothèse.

²⁵ En cas de mariage religieux – à chercher aux archives diocésaines –, les dispenses n'étaient nécessaires que jusqu'au 4^e degré simple de consanguinité.

²⁶ Site internet AD31, Cazères : BMS 1674-1697, 2 E IM 6246, vues 34 et 42.

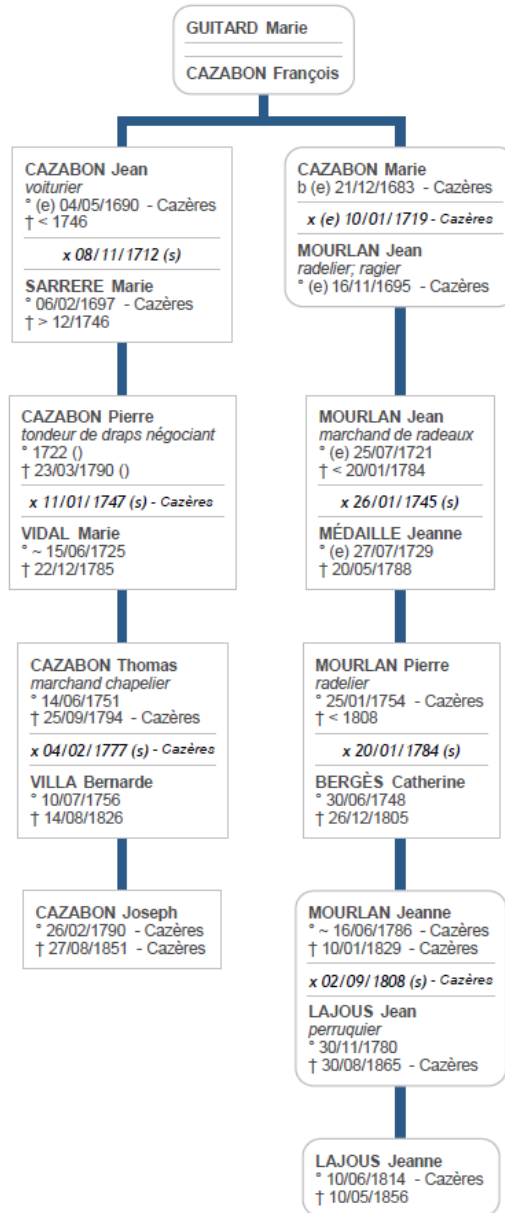


Illustration de la parenté entre Joseph CAZABON et Jeanne Josephe LAJOURS, du 4^e au 5^e degré.

J'ai aussi pu faire l'expérience d'autres « originalités » relativement communes en généalogie lors de ces recherches :

- Une dispense d'affinité

Lors de leur mariage, le 26 novembre 1744, Laurent Bergès et Marie-Anne Pugibet, bisaïeux de Jeanne-Joseph Lajous, produisent une dispense d'affinité du 3^e au 4^e degré²⁷. Cela signifie donc qu'ils

²⁷ Site internet AD31, Cazères : BMS 1742-1748, 2 E IM 6259 - vue 45.

étaient reliés, non pas par le sang, mais par alliance, avec une génération de décalage (d'où le « 3^e au 4^e degré »). J'ai cherché la dispense aux archives départementales, mais les documents des officialités diocésaines²⁸ conservés étaient antérieurs à cette date. Il faudrait donc se tourner vers les archives diocésaines, ou affiner cette généalogie pour comprendre l'origine de la parenté.

- Des unions remarquables

On a notamment plusieurs mariages doubles, où deux sœurs épousent deux frères, comme celui de Thomas et François Cazabon (père et oncle de Joseph Cazabon), qui ont épousé Bernarde et Marie Villa à un an d'écart²⁹. Nous reviendrons sur cette alliance.

- Des jumeaux

Du côté de Jeanne Josephe, on trouve des jumeaux : Jean François et Jean Bertrand Mourlan, ses arrière-grands-oncles, nés tous deux le 18 mai 1732³⁰.

L'étude de cette famille sur un peu plus de sept générations nous a donc permis de nous confronter à difficultés méthodologiques courantes, et à tester diverses solutions pour y remédier. Ce travail a cependant été facilité par le fait que ces familles n'ont pas vécu de migrations majeures sur la période étudiée.

B) Histoire de Cazères

A l'exception de la famille maternelle de Joseph Cazabon, l'ensemble des couples de cette généalogie ont vécu à Cazères, ville de Haute-Garonne accueillant aujourd'hui un peu moins de 5000 habitants³¹. Au moment du mariage de Jeanne Joseph Lajous et Joseph Cazabon, la ville comptait un peu plus de 2600 habitants³². Quant à la grand-mère de Joseph, Margueritte Bernède, elle vient de Lavelanet-de-Comminges³³, village frontalier situé à 7 kilomètres environ, accueillant environ 600 habitants vers 1830, et à peine plus aujourd'hui³⁴.

²⁸ Justice ecclésiastique.

²⁹ Site internet AD31, Cazères : BMS 1776-1781, 2 E IM 6264, vues 3 et 22.

³⁰ Site internet AD31, Cazères : BMS 1726-1735, 2 E IM 6257 - vue 102.

³¹ Populations légales 2017 : Commune de Cazères, *Insee*, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4269674?geo=COM-31135> [consulté le 10/05/21].

³² Notice communale : Cazères, *Des villages de Cassini aux communes d'aujourd'hui*, http://cassini.ehess.fr/fr/html/fiche.php?select_resultat=7360# [consulté le 10/05/21].

³³ Site internet AD31, Lavelanet-de-Comminges : BMS 1681-1733, 2 E IM 5334 - vue 268.

³⁴ Notice communale : Lavelanet-de-Comminges, *Des villages de Cassini aux communes d'aujourd'hui*, http://cassini.ehess.fr/fr/html/fiche.php?select_resultat=19003 [consulté le 10/05/21].



Localisation de Cazères



Carte générale de la France. n°39, Cassini (dir.) [en ligne]
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53095198d>

Cazères est située en bord de Garonne, à une soixantaine de kilomètres au sud-ouest de Toulouse. Un second cours d'eau, l'Hourride, bordait la ville au Nord-Est. La jonction de ces deux points d'eau, ainsi que l'existence d'une petite colline, ont probablement été des facteurs dans le choix de la localisation de ce bourg.

Deux monographies principales ont été réalisées sur la ville de Cazères. La première est publiée en 1884 par Camille Monthieu³⁵, qui a aussi été maire de la ville. En 1911, l'abbé Emile Espagnat reprend en partie ce travail, pour publier ses *Notes historiques et archéologiques sur Cazères*³⁶. Emile Espagnat a également publié d'autres ouvrages concernant Cazères, notamment sur la peste de 1630³⁷ et la Révolution de 1789³⁸. Nous nous appuyons en grande partie sur ces ouvrages³⁹.

Les deux auteurs identifient trois phases dans l'évolution de la ville.

1° Un bourg primitif, probablement fondé ou tout du moins occupé par un peuple latin, adossé au rocher de Montjoie (mons Jovis, ou mont de Jupiter). Ce bourg, qui aurait été entouré d'une muraille rudimentaire, et d'un fossé, donnait toujours, à la fin du XIX^e siècle le nom de *Billo-Barrado* (ville fermée) ou Petite Barrade au quartier central de Cazères.

³⁵ Camille MONTHIEU, *Cazères. Notice historique*. Toulouse : Privat, 2^e édition, 1904 (1884).

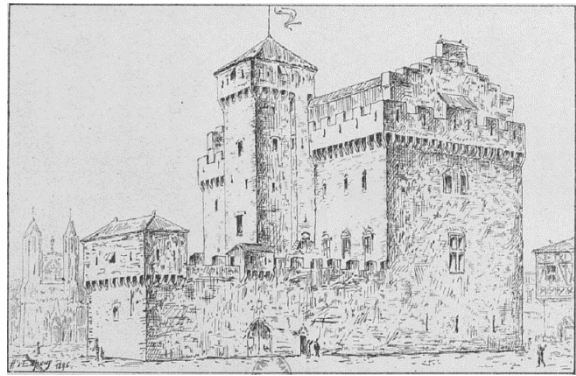
³⁶ Emile ESPAGNAT, *Notes historiques et archéologiques sur Cazères*. Toulouse : Privat, 1911.

³⁷ Emile ESPAGNAT, *La Peste de 1630 à Cazères-sur-Garonne*. Saint Gaudens : Abadie, 1908.

³⁸ Emile ESPAGNAT, *Histoire de Cazères-sur-Garonne pendant la Révolution (1789-1799)*, Toulouse : Privat, 1911.

³⁹ Ces deux auteurs ont désormais chacun une rue en leur nom à Cazères, symboliquement placées l'une en prolongation de l'autre.

2° Pour Espagnat, c'est après les invasions barbares que le bourg peut se déployer au-delà de ses premières murailles, et que le commerce et l'artisanat encouragent ce développement⁴⁰. La ville va toutefois être refortifiée, mais en suivant ses nouvelles limites, qui correspondent aux actuels boulevards de Cazères. Pour Monthieu, ces nouvelles fortifications, sont le travail des Anglais⁴¹, tandis qu'Espagnat ne leur attribue pas de constructeur, mais indique qu'elle répondent aux « *rapines des voisins jaloux, [aux] attaques des seigneur à l'humeur belliqueuse* » et qu' « *elles auront aussi à lutter au temps de guerres religieuses* ⁴² ». Comme toute ville fortifiée médiévale, Cazères a bien sûr à l'époque son château, dont la présence est attestée dès 1139⁴³, lorsqu'il est donné en dot à Bernarde, fille du comte de Comminges. La ville a aussi son église, ses halles, et ses remparts, ouverts de trois portes et protégés par des bastions. Dès avant 1271, la ville est administrée par quatre consuls, avec une charte de coutumes datant de 1282⁴⁴. La communauté d'habitants bénéficie d'un certain nombre de privilèges⁴⁵ :



Reconstitution du château défensif de Cazères ; par Hector d'Espouy, dans Camille MONTHIEU, Cazères, notice historique, p.40.

- « *Licence à tous les habitants de bâtir un four*
- *Pouvoir de construire pont sur la Garonne, ou bien avoir nef bonne et commode*
- *Pouvoir tenir mazel⁴⁶ en la place commune de la dite ville pour vendre cher⁴⁷*
- *Affermer les communaux pour paistre les bestiaux* »

En 1356, c'est le « siège des Anglais », par l'armée gallo-gasconne du Prince de Galles qui seront mis en défaite 20 ans plus tard, par Gaston-Phœbus, seigneur de Cazères, qui reprend la ville⁴⁸. Les remparts et l'Eglise sont reconstruits. En 1466, un pont de bois est établi afin de traverser l'Hourride⁴⁹.

⁴⁰ Emile ESPAGNAT, *Notes historiques*, p.12.

⁴¹ Camille MONTHIEU, *Cazères. Notice historique*, p. 34.

⁴² Emile ESPAGNAT, *loc. cit.*

⁴³ Emile ESPAGNAT, *op. cit.*, p.21.

⁴⁴ Camille MONTHIEU, *Cazères. Notice historique*, p.97.

⁴⁵ Emile ESPAGNAT, *Histoire de Cazères-sur-Garonne pendant la Révolution*, p.16.

⁴⁶ Du latin *macellum*, « marché aux viandes »

⁴⁷ Viande

⁴⁸ Emile ESPAGNAT, *Notes historiques*, p.13.

⁴⁹ Emile ESPAGNAT, *op. cit.*, p.14.

A partir de la place du marché, plusieurs rues se sont créées au Moyen-Âge, certaines révélant l'activité artisanale de la ville : rue de la Laine, rue Taillefer⁵⁰...

Voici les armoiries de Cazères : l'écu est « parti, au premier d'azur à trois fleurs de lys d'or, au second de gueules à deux levrons passant d'argent. ». Les fleurs de lys sur fond azur renvoient très certainement à la coseigneurie du Roi de France sur Cazères, et les lévriers, emblème de Gaston Phœbus⁵¹, qui a libéré la ville du joug anglais. (Image : Beaudeau, *Armorial des Etats du Languedoc*, 1686)



3° A l'époque moderne, Cazères continue son peuplement et son développement avec sept nouveaux faubourgs. A l'Est de l'Hourride, on trouve le faubourg **St Jean**, qui accueillera un nouveau cimetière, loin de l'Eglise, le faubourg **du Bourguet**, aux confluent de la Garonne et du ruisseau de l'Hourride, et où vivaient notamment les marins, ainsi que le faubourg de **Tarascon**. Espagnat nous dit que c'est au faubourg de Tarascon que « se trouvaient, sur l'Hourride, les nombreuses manufactures de cuirs, de laine, de draps de serge, dits de Cazères. Ce faubourg communiquait à la ville par deux ponts de bois »⁵². En face du faubourg de Tarascon on trouve le faubourg de **Las Caouquéros**, « faubourg des petits ménages »⁵³. A l'Ouest de l'Hourride, on trouve enfin, les faubourgs de **Villeneuve**, de **la Baze**, « le quartier des petits bourgeois »⁵⁴, ainsi que le **Grand faubourg**.

⁵⁰ Pour la rue Taillefer, il est aussi possible qu'elle tire son nom de la famille Tailhofer que l'on croise dans les registres du XVIIe siècle.

⁵¹ Emile ESPAGNAT, *Histoire de Cazères-sur-Garonne pendant la Révolution*, p.15.




⁵² Emile ESPAGNAT, *Notes historiques*, p.15

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ Emile ESPAGNAT, *op. cit.*, p.16



Interprétation de la présentation des faubourgs par Emile Espagnat, sur la carte du cadastre de 1825

- | | |
|--|--------------------------------|
|  Ville primitive : Petite Barrade | 2. Faubourg St Jean |
|  Ville médiévale fortifiée : Grande Barrade | 3. Faubourg de Tarascon |
|  Faubourgs | 4. Faubourg de las Cauouquéros |
| ■ ■ Pylônes marquant l'emplacement des
anciennes portes des remparts | 5. Faubourg de Villeneuve |
| 1. Faubourg du Bourget | 6. Grand Faubourg |
| | 7. Faubourg de la Base |



Porte du Mont. Source : isaisons.fr.

Le rôle de la seigneurie est très faible à Cazères en cette période. Lorsqu'arrive la Révolution, cela fait plusieurs siècles que le château n'est plus habité par ses seigneurs, et il est loué comme auberge dès la seconde moitié du XVI^e siècle. Lorsqu'ils passent sur Cazères, les seigneurs logent ailleurs⁵⁵. En 1568, la ville va se murer encore davantage, et élever ses murs d'une canne (environ 1m80) pour se protéger des attaques des Huguenots qui ont pris le contrôle de villes à une quarantaine de kilomètres de là⁵⁶.

Le XVII^e est marqué par plusieurs fléaux, comme la peste qui frappe la ville en 1620. Environ un quart de la population disparaît suite à la maladie, soit 350 à 400 personnes⁵⁷. Le 8 septembre 1630, pour apaiser la colère divine peut-être à l'origine du fléau, les Cazériens font le vœu que voici :

« Seigneur, Dieu tout tout-puissant et infiniment miséricordieux, qui faites miséricorde à mil et mil générations de ceux qui vous ont offensé lorsque bien humblement ils vous demandent grâce et pardon, voyez que tout ce peuple de Cazères, prosterné avec humilité et humble repentance devant vos saints et sacrés autels, vous demande pardon de ses fautes et offenses, reconnaissant en vérité que c'est justement que vous l'avez affligé depuis un an de la maladie contagieuse et pestilentielle ; mais ô Dieu très bon, et très pitoyable Seigneur, ayez pitié de ce pauvre peuple si longtemps affligé. Et par l'intercession de notre très sainte patronne, la Vierge Marie, comme par les prières du glorieux St Roch, les suffrages de St Sabin et par les mérites de vos saintes et sacrées plaies imprimées au corps de St François, lequel nous prenons aussi pour intercesseur en nos demandes ; relevez-nous de l'affliction en laquelle cette pauvre ville est plongée [...].

Voici que nous ici assemblés, vous offrons nos vœux et promesses [...] promettant solennellement avec ce peuple ici assemblé, et stipulant pour les absents, présents et advenir, de dire [...] toutes les années, au mesme jour, une messe grande et solennelle, faisant une procession générale avec le Saint Sacrement. [...] De plus, promettons de faire procession le jour de St Roch, de Saint Sabin et de Saint François, en ce dévot oratoire, si le temps est commode, et à cest effet nous nous obligeons de parachever le dit oratoire commencé et de l'entretenir. Enfin [...] nous nous obligeons de ne tenir plus nos foires les jours de festes, mais nous les remettons ou devant ou après, car nous croyons l'ayant fait par cy-devant que nous avons fort offensé vostre divine majesté, et que fortement vous nous avez punis. ⁵⁸ »

⁵⁵ Emile ESPAGNAT, *op. cit.*, p.24

⁵⁶ AD31, Cazères : actes notariés, minutes de Saint-Justin, 22 février 1568, cité par Emile Espagnat, *op. cit.*, p.90

⁵⁷ Emile ESPAGNAT, *La Peste de 1630 à Cazères-sur-Garonne*. Saint Gaudens : Abadie, 1908, p.45.

⁵⁸ Emile ESPAGNAT, *op. cit.*, 1908, p.35-37.

Encore aujourd'hui, une procession a lieu le 8 septembre, en mémoire de ce vœu presque quadricentenaire⁵⁹.

Plusieurs grandes inondations rythment aussi la seconde moitié du XVII^e siècle, avec notamment les grandes inondations de 1669 et 1690. Les ponts de bois seront plusieurs fois emportés et reconstruits⁶⁰.

Cazères a ainsi eu la chance de voir son histoire consignée par plusieurs de ses habitants au fil de son histoire. Bernard Monthieu et Emile Espagnat n'ont cependant pu que regretter la destruction d'un certain nombre de documents historiques lors de la Terreur, par le maire jacobin de l'époque⁶¹.

Nous marquons ici une pause dans l'histoire de Cazères, pour nous arrêter plus tard sur la Révolution, puis reprendre au XIX^e siècle lorsque nous parlerons de Joseph Cazabon, Jeanne Josephe Lajous et leurs enfants, puis au XX^e siècle lorsque nous parlerons de leurs petits-enfants. Mais en attendant, attachons-nous aux ancêtres, sur trois générations, de nos protagonistes.

C) Présentation des familles

C'est vers la fin de ce XVII^e siècle difficile, où Cazères a eu à souffrir de la peste et des inondations, que naissent les arrière-grands-parents de Joseph Cazabon.

Jean CAZABON Marie SARRERE <i>8 nov. 1712</i> Voiturier	Jean VIDAL Jeanne POPIS <i>27 nov. 1714</i> Cardeur de laine	Bertrand VILLA Anne GRIET <i>11 nov. 1680</i>	Vincent BERNEDE Jeanne Marie LAMOUREUX <i>21 jan. 1698</i> Laboureur	Joseph LAJOUS Jeanne LABAT <i>9 mai 1724</i> Perruquier	Guillaume SICARDON Marie Jeanne CHANCHOLE LAPRADE <i>27 nov. 1742</i> Boulangier, trafiquant	Jean Jacques MOURLAN Jeanne MEDAILLE <i>26 jan 1745</i> Marchand de radeaux	Laurent BERGES Marie Anne PUGIBET <i>26 nov. 1744</i> Tailleur d'habits pour femme
Pierre CAZABON Marie VIDAL <i>11 jan. 1747</i> Tondeur de draps, négociant		Pierre VILLA Margueritte BERNEDE <i>20 mai 1738</i> Brassier, trafiquant		(Jean) Joseph (Alexis) LAJOUS Raymonde SICARDON <i>13 mai 1777</i> Perruquier		Paul MOURLAN Catherine BERGES <i>20 jan. 1784</i> Radelier	
Thomas CAZABON (Jeanne) Bernarde VILLA <i>4 fév. 1777</i> Marchand chapelier				Jean François LAJOUS Jeanne MOURLAN <i>2 sept. 1808</i> Perruquier			
Joseph CAZABON Jeanne Joseph LAJOUS <i>11 mai 1835</i>							

Tableau généalogique des ascendants directs du couple racine, Joseph Cazabon et Jeanne Josephe Lajous, avec date des mariages et professions.

⁵⁹ « Cazères. Ce week-end les cazériens honoreront le vœu de 1630 », *La Dépêche*, 07/09/2018, <https://www.ladepeche.fr/article/2018/09/07/2864107-ce-week-end-les-cazeriens-honoreront-le-voeu-de-1630-1630.html> [consulté le 25/05/21].

⁶⁰ Emile ESPAGNAT, *Notes historiques*, p.17.

⁶¹ Emile ESPAGNAT, *Histoire de Cazères-sur-Garonne pendant la Révolution*, p.110.

J'ai choisi de m'intéresser globalement à ces huit premières familles d'ancêtres, et aux quatre autres qui en ont découlé. Au travers de ces douze familles et seize patronymes, c'est un peu de l'histoire et de la géographie de Cazères qui se dessine.

1) Panorama anthroponymique

Les noms de cette famille nous situent en Languedoc, avec des patronymes venant le plus souvent de la langue occitane. On remarque très vite une prépondérance des noms de famille venant de noms de lieux.

Cazabon est l'équivalent occitan de *Bonnemaison*, autre patronyme d'ailleurs très présent sur la commune. Les orthographes *Casabon*, *Casaubon*, *Cazobon*, etc. ont aussi été rencontrées pour les mêmes individus. *Villa* renvoie aussi à l'idée de maison ou de bourg.

Bergès, est la variation gasconne de *Vergès*, le verger⁶², étant donné que le b et le v se prononcent de la même manière en occitan. On retrouve d'ailleurs l'orthographe *Vergès* dans certains registres du XVII^e siècle.

On voit également cette inversion du v et du b pour *Bernède*, qui vient de *verneda*, désignant un endroit planté de vernes (autre nom de l'aulne)⁶³.

Lamouroux, s'il peut faire référence à un amoureux, est aussi un toponyme, désignant un endroit où poussent des mûriers, *amora* signifiant « mûre » en occitan⁶⁴.

Lajous, que l'on retrouve dans les registres des XVI^e et XVII^e siècle sous l'orthographe *Laious*, fait référence à un lieu situé en contrebas, en-dessous ou au nord⁶⁵. *Labat* pourrait signifier l'*abat* (l'abbé) ou plus probablement *la bat*, « la vallée »⁶⁶. Le mariage de Joseph Lajous et Jeanne Labat en 1724⁶⁷ nous présente donc une certaine endogamie anthroponymique, puisque qu'il unit deux personnes « d'en bas ».

Le lieu-dit de la « colline de Gibert » (« puy à Gibert ») aurait donné naissance au surnom *Pugibet*⁶⁸, tandis que *Mourlan* viendrait de *mor lana*, le sommet de la lande⁶⁹.

⁶² « Bergès », *Le Dictionnaire des noms de Famille*. Paris : Garnier, (coll. Le Littré) 2007, p.48.

⁶³ *Le Littré* <https://www.littre.org/definition/bern%C3%A8de> [consulté le 10/05/2021].

⁶⁴ « Lamoureux », *Le Dictionnaire des noms de Famille*, p.233.

⁶⁵ André PEGORIER, *Les Noms de lieux en France. Glossaire de termes dialectaux*. Paris : IGN, 3^e édition, 2006, p.270.

⁶⁶ « Labat », *Le Dictionnaire des noms de Famille*, p.230.

⁶⁷ Site internet AD31, Cazères : BMS 1716-1726, 2 E IM 6256, [vue 96](#).

⁶⁸ Jean TOSTI, *Le dictionnaire des noms*, <http://www.jeantosti.com/noms/p8.htm> [consulté le 25/06/2021].

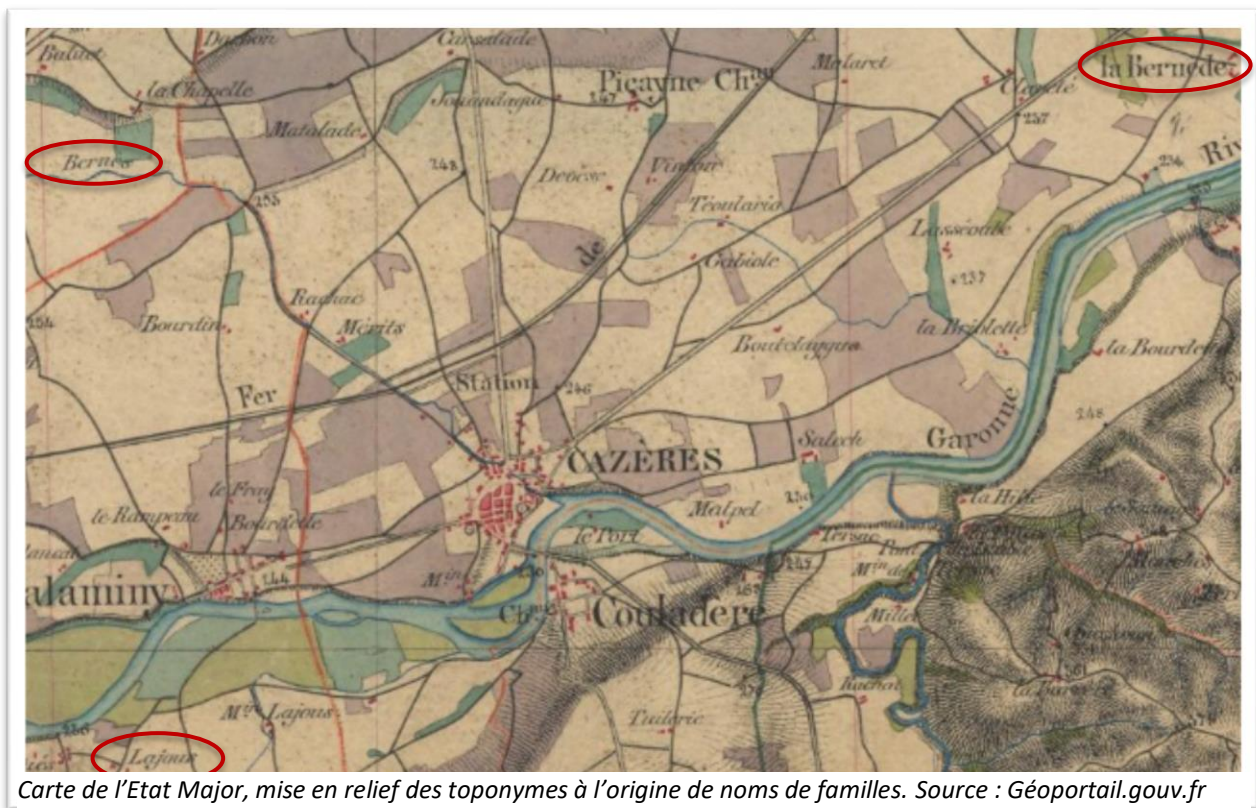
⁶⁹ « Morlanne », Wikipédia, l'encyclopédie libre, <https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Morlanne&oldid=184019726> [consulté le juin 22, 2021].

Le patronyme *Sarrere* pourrait aussi renvoyer à un lieu-dit, *sarre* designant en Gascogne une hauteur non rocheuse, et *sarret*, un col étroit, dans les Alpes⁷⁰. On notera également que *sarreur* désignait en ancien français un moulin à scier le bois⁷¹.

Le nom de *Griet* pourrait signifier « grillon » (*grilhet* en occitan), ce qui peut indiquer un sobriquet, faisant par exemple référence à une personne joyeuse⁷² mais peut-être aussi un toponyme. En effet, le terme *canto-grihet* (« chante-grillon ») désigne en provençal une terre pierreuse et aride⁷³.

Pour finir sur les toponymes, *Laprade* vient de l'occitan *prada*, « la prairie ».

Maintenant que nous avons fait le tour des noms de famille très probablement issus de noms de lieux, la carte de l'Etat-major peut nous permettre d'illustrer le rôle de la toponymie dans les dénominations, puisqu'on y retrouve par exemple le ruisseau de la Bernès, et les lieux-dits de la Bernède et de Lajoux.



Je n'ai pas trouvé d'hypothèse sur *Chancholle*, aussi orthographié *Chansole*, voire même *Sanchole* au XVII^e siècle, ce qui donne l'impression de l'interchangeabilité du « ch » et « s ». On peut

⁷⁰ André PEGORIER, *Les Noms de lieux en France. Glossaire de termes dialectaux*. Paris : IGN, 3^e édition, 2006, p.419.

⁷¹ *Ibid.*.

⁷² « Grillet », *Le Dictionnaire des noms de Famille*, p.202.

⁷³ « Canto-grihet », *Trésor dóu Felibrige. Dictionnaire provençal-français*, p.451, disponible sur *Lexilogos*, <https://www.lexilogos.com/provençal/felibrige.php?q=canto-grihet> [consulté le 25/06/2021].

cependant postuler qu'il s'agit d'une variante du nom de famille *Xanxo*, équivalent catalan de *Sancho*, qui vient du latin *sanctius*, « saint »⁷⁴.

Un seul nom de famille semble d'origine germanique (si l'on omet le « Gibert » de *Pugibet*) : il s'agit de *Sicardon*, diminutif de *Sicard*, qui viendrait de *sig*, « victoire », et *hard*, « dur »⁷⁵.

Pour l'étymologie de *Vidal*, on nous renvoie au latin *vitalis* (« vital », « vivant »). Il existe un Saint Vital, mais Jean Stosi suggère qu'il s'agit d'un nom de baptême commun du fait de son lien étymologique à la naissance⁷⁶. *Vital* et *Vidal* sont deux noms de famille très courants en Haute-Garonne, et l'on retrouve les mêmes individus sous les deux orthographes dans notre recherche.

Nous reste le nom de famille *Popis*, pour lequel je n'ai rien trouvé dans les dictionnaires à ma disposition. En gascon, *popinos* peut signifier « poupin », « dodu ». On trouve aussi dans le dictionnaire latin les termes *poppysma* (« claquement de langue ») et *popyzon* (« celui qui claque la langue »)⁷⁷, mais la translation en patronyme semble très peu probable.

Bien sûr, comme le plus souvent en ce qui concerne l'origine des noms de famille, nous ne pourrions pas trancher. Il me semblait pour autant utile (et sinon divertissant) de nous plonger dans les racines occitanes, latines ou germaniques de nos ancêtres, qui nous offrent parfois une vision fugace de l'environnement de ces derniers il y a presque huit siècles, au moment où se fixent les patronymes.

2) Des familles d'artisans

Si les patronymes étudiés ici semblent renvoyer davantage à des réalités rurales, chacun étant nommé d'après sa place par rapport à un point de repère naturel, qu'il s'agisse d'une colline ou d'un champ, les ancêtres de nos protagonistes sont quasiment tous des citadins à la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle. Il n'y a que les familles Bernède et Lamouroux dont les premières générations ont vécu dans des communes rurales, Jeanne Marie Lamouroux étant née au Fousseret⁷⁸, et s'étant installée avec Vincent Bernède à Lavelanet après leur mariage, puisque c'est là que sont nés tous leurs enfants.

⁷⁴ « Sanchez », *Le Dictionnaire des noms de Famille*, p.323.

⁷⁵ « Sicard », *Le Dictionnaire des noms de Famille*, p.327.

⁷⁶ Jean TOSTI, « Vidal », *Le dictionnaire des noms*, <http://www.jeantosti.com/noms/v3.htm> [consulté le 25/06/2021].

⁷⁷ « Poppysma », *Dictionnaire Gaffiot*, 1934, p.1201, disponible sur *Lexilogos*, <https://www.lexilogos.com/latin/gaffiot.php?q=poppysma> [consulté le 25/06/2021].

⁷⁸ Site internet AD31, Le Fousseret : BMS 1672-1691, 2 E IM 5199, [vue 4](#).

L'acte de naissance de leur fille, première-nommée Margueritte Bernède⁷⁹, nous apprend que Vincent Bernède est « laboureur ». Le laboureur désigne souvent un paysan ayant une certaine indépendance, car il est propriétaire d'outils lui permettant de travailler la terre. Les ouvriers agricoles, qui n'ont que leur force de travail, sont appelés brassiers.

Mis à part la famille Bernède-Lamouroux, les autres familles, citadines, travaillent dans l'artisanat et le commerce.

Camille Monthieu nous apporte des témoignages de l'activité commerciale de la ville au milieu du XVIII^e siècle :

« La pétition des consuls de 1757 représente notre petite ville comme un entrepôt de grains et un centre commercial important ; d'autres consuls y signalent, en 1744, l'existence de soixante artisans ou gens de métier, et nous trouvons enfin, dans une assemblée de commerce tenue à Toulouse en 1728, le nom d'un sieur Jean Débant, garde de la draperie de Cazères, de même que Sainte-Croix y était représentée par Joseph Charpentier, Carbonne par Jacques Dupau. En résumé, les nombreux négociants de ce jour ne sont que les continuateurs du commerce de leurs pères.⁸⁰ »

De manière plus subjective et moins scientifique, Espagnat semble aussi considérer que le sens du commerce est « dans le sang » des Cazériens depuis leurs origines :

« Mettant à part ces nombreux réfugiés de Tarragone, de Lérida, qui vivent dans la localité et principalement au quartier du Bourguet, on est frappé à la vue, à l'examen des autochtones ou originaires proprement dits, qui se distinguent par leur intelligence vive, leur ardeur chevaleresque, leur ténacité âpre, laborieuse, leur esprit mercantile poussé dans toutes les branches du commerce et de l'industrie⁸¹ ».

Branche Lajous

Jeanne Josephe Lajous est issue d'une famille de perruquiers de père en fils. Le métier était en effet exercé par son père⁸², son grand-père paternel⁸³ et le père de ce dernier⁸⁴. Une mutation de la profession a cependant lieu sur cette période, la perruque tombant en désuétude au XIX^e siècle. Il est donc probable que si Joseph père et fils apprêtaient encore de faux cheveux au XVIII^e, Jean François a

⁷⁹ Site internet AD31, Lavelanet-de-Comminges : BMS 1681-1733, 2 E IM 5334, [vue 188](#).

⁸⁰ Camille MONTHIEU, *Cazères. Notice historique*, p. 139.

⁸¹ Emile ESPAGNAT, *Histoire de Cazères-sur-Garonne pendant la Révolution*, p.14.

⁸² Acte de naissance de Jeanne Josephe Lajous, 1814, site internet AD31, Cazères : NMD, 2 E IM 6282, [vue 36](#).

⁸³ Acte de mariage de Jean Joseph Alexis Lajous et Raymonde Sicardon, 1777, site internet AD31, Cazères : BMS 1776-1781, 2 E IM 6264, [vue 24](#).

⁸⁴ Acte de mariage de Joseph Lajous et Jeanne Labat, 1724, site internet AD31, Cazères : BMS 1716-1726, 2 E IM 6256, [vue 96](#).

vu son métier se rapprocher de celui de coiffeur-barbier. Sous l’Ancien Régime, par un édit royal de 1673, la communauté des perruquiers est organisée en corporation, avec un *numerus clausus*. Il fallait acheter un office pour exercer le métier, ce qui permit ainsi de faire rentrer un peu d’argent au Trésor du royaume. Les offices pouvaient aussi être sous-loués⁸⁵. La réglementation du métier a aussi permis de le dissocier de celui de chirurgien. Pour éviter toute confusion, les enseignes des perruquiers devaient être blanches, quand celles des chirurgiens devaient être jaunes⁸⁶.

A l’occasion, pour creuser cette branche, il pourrait être intéressant de chercher si les Lajous ont acheté un office de perruquier, ou bien exerçaient au nom d’un autre titulaire.

L’autre arrière-grand-père paternel de Jeanne Josephe, Guillaume Sicardon, est boulanger⁸⁷, et vers la fin de sa vie, il est désigné comme « trafiquant », c’est-à-dire commerçant.

Du côté maternel, c’est le métier de radelier qui se transmet de père en fils. La ville de Cazères, avant l’arrivée du train, était une ville portuaire, soumise à l’inscription maritime. Le radelier transportait le bois sous forme de radeau vers son lieu de destination. Les convois pouvaient atteindre jusqu’à 30m de long⁸⁸. L’arrière-grand-père maternel de Jeanne Josephe, Jean Jacques Mourlan, est désigné plus tard dans sa vie comme « marchand de bois »⁸⁹. Son arrière-arrière-grand père, Jean Mourlan, apparaît aussi à un moment comme « ragier »⁹⁰, c’est-à-dire qu’il arrache les souches des arbres abattus⁹¹. Beaucoup de marins habitaient au Bourguet, proche du port. La confrérie de Sainte Catherine, confrérie des marins, existe depuis 1547 à Cazères⁹².

Voici l’article 1^{er} des statuts de 1744 :

« Quoique la dite confrairie soit établie pour les pescheurs, bateliers et radeliers en l’honneur de sa bienheureuse vierge et martire Sainte Catherine, que leurs ancestres ont choisie pour leur

⁸⁵ Coralie PHILIBERT, « La coiffure, bel art du XVIIIe siècle », 29/10/20, *Le blog de Gallica*, <https://gallica.bnf.fr/blog/29102020/la-coiffure-bel-art-du-xviii-siecle?mode=desktop> [consulté le 25/06/21].

⁸⁶ Jacques LACOMBE, « Perruquier », *Encyclopédie méthodique. Arts et métiers mécaniques. Tome 6*, Paris : Panckouke, 1789, p.319, disponible sur *Gallica*, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5838628c> [consulté le 25/06/21].

⁸⁷ Acte de baptême de Raymond Sicardon, 02/03/1746, site internet AD31, Cazères : BMS 1742-1748, 2 E IM 6259 - [vue 72](#).

⁸⁸ Marc GALY, « La Batellerie », *Les Amis du Patrimoine de Cazères sur Garonne*, <https://www.amispatrimoinecazeres.fr/la-batellerie/> [consulté le 25/06/21].

⁸⁹ Acte de baptême de sa fille Catherine Mourlan le 20/11/1756, site internet AD31, Cazères : BMS 1737-1765 (collection du greffe) 4 E IM 489 - [vue 309](#).

⁹⁰ Acte de baptême de ses fils jumeaux le 18/05/1736, site internet AD31, Cazères : BMS 1726-1735, 2 E IM 6257 - [vue 102](#).

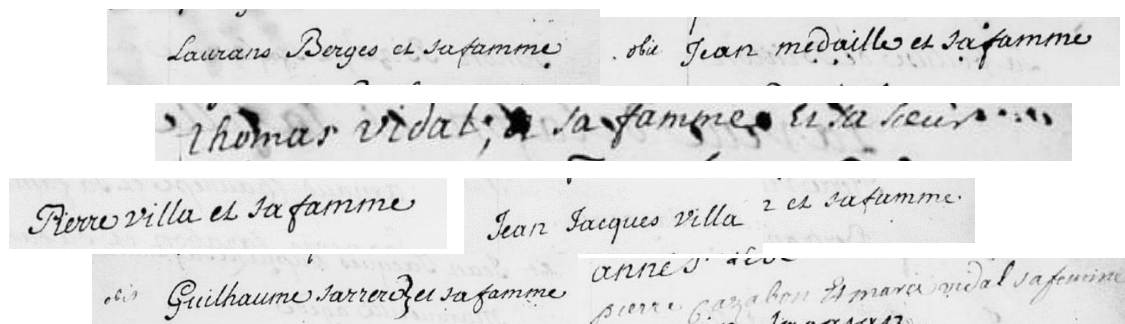
⁹¹ « Ragier », Frédéric GODEFROY, *Dictionnaire de l’ancienne langue française. Tome 6*, Paris : F. Vieweg, 1881, p.556.

⁹² Site internet AD31, Cazères : confrérie de Ste Catherine, statuts et registre des confrères, 1547-1663, 1 NUM AC 5200, [vue 11](#). Il s’agit du seul document en occitan rencontré lors de mes recherches

patrone et protectrice auprès de Dieu, cependant, selon la volonté du recteur, sous la direction duquel cette frérie et toutes les autres ont été érigées, seront receus ceux de l'un et de l'autre sexe, qualité et condition qu'il jugera à propos, et à son absence son vicaire ; après qu'ils se seront disposés par leur confession et communion, et payé le droit d'entrée [...] cinq sols.⁹³»

Les statuts instaurent surtout une messe annuelle de la confrérie, le jour de St Catherine, ainsi que des dispositions spécifiques pour les obsèques de ses membres : lors de l'extrême onction, une procession doit être organisée et tous les confrères doivent assister aux obsèques, et à défaut, réciter des prières. Le lendemain de la Sainte Catherine, une messe spéciale est aussi donné en mémoire des confrères défunts. Les métiers « de la mer » sont à risque, et les noyades sont fréquentes.

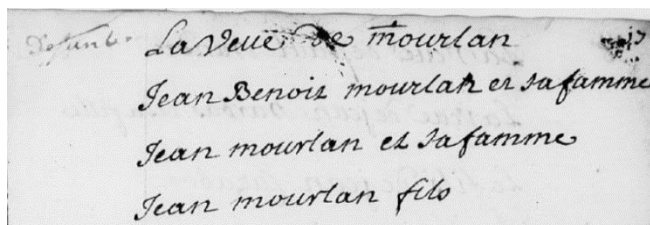
On retrouve un ensemble de noms familiers dans les membres de la confrérie, ce qui confirme qu'elle était ouverte à tous, et qu'une grande partie des habitants s'y trouvait.



Extraits du registre de la confrérie de Sainte Catherine.

« Laurans Berges et sa femme ; obit Jean Médaille et sa femme ; Thomas Vidal, sa femme et sa sœur ; Pierre Villa et sa femme ; Jean François Cazabon et sa femme ; Guilhaume Sarrere et sa femme ; Pierre Cazabon et Marie Vidal sa femme. »

Nous y trouvons donc bien sûr aussi la famille des Mourlan, qui sont eux bien radeliers.

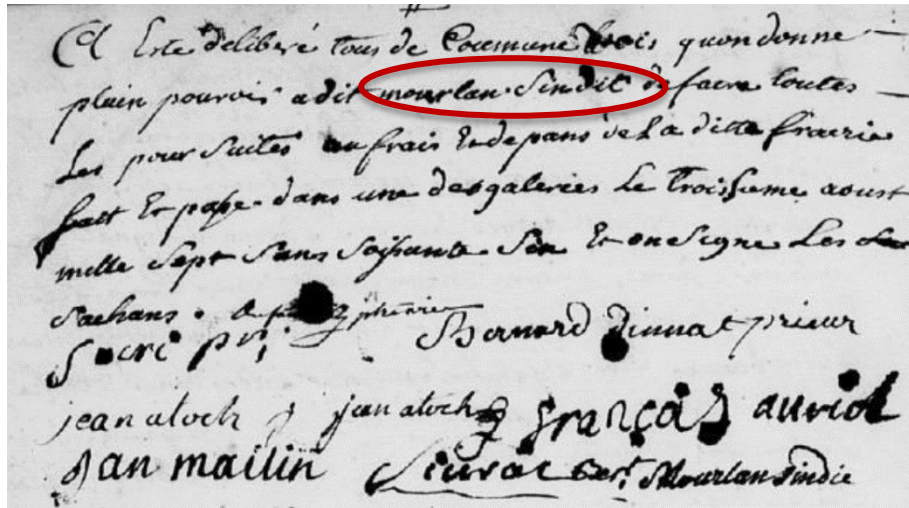


Extrait du registre de la confrérie de Sainte Catherine.

⁹³ Site internet AD31, Cazères : confrérie de Ste Catherine, registre des délibérations, 1744-1808, 1 NUM AC 72, vue 4.

« La veue de Mourlan ; Jean Benoît Mourlan et sa femme ; Jean Mourlan et sa femme ; Jean Mourlan fils »

En 1766, Jean Bertrand Mourlan, marchand de bois et arrière-grand-oncle de Jeanne Josephe, est syndic de la confrérie⁹⁴.



Registre de la confrérie de Sainte Catherine, délibération du 3/08/1766.

« A esté délibéré tout de coumune vois (?) qu'on donne plein pouvoir à dit Mourlan syndic de faire toutes les poursuites en frais et dépans de la ditte frairie fait et passé dans une des galeries le troisième aoust mille sept sans soixante six et on signé les sanchans. »

Le second arrière-grand-père maternel, de Jeanne Josephe, Laurent Bergès, dont le nom apparaît dans le registre de la confrérie était quant à lui tailleur, et plus spécifiquement « tailleur d'habits pour femme »⁹⁵.

Branche Cazabon

Du côté maternel, nous avons vu que Joseph Cazabon descendait plutôt d'une famille d'agriculteurs. Son grand-père maternel, Pierre Villa, est d'abord brassier sur Cazères⁹⁶, puis

⁹⁴ Site internet AD31, Cazères : confrérie de Ste Catherine, registre des délibérations, 1744-1808, 1 NUM AC 72, [vue 22](#).

⁹⁵ Acte de sépulture de Laurent Bergès, 30/05/1778, site internet AD31, Cazères : BMS 1776-1781, 2 E IM 6264, [vue 52](#).

⁹⁶ Baptême de sa fille Anne Villa, 21/11/1724, site internet AD31, Cazères : BMS 1716-1726, 2 E IM 6256, [vue 105](#).

trafiquant⁹⁷, ce qui laisse supposer une certaine ascension sociale. On remarque en tout cas sur les contrats de mariage de ses filles qu'il dit ne pas savoir signer.

Du côté paternel, en ligne agnatique, l'arrière-grand-père de Joseph, Jean Cazabon, est voiturier⁹⁸. Comme le radelier, le voiturier a un métier logistique. Il est chargé de transporter des marchandises, le plus souvent par chevaux ou charrette.

Une des arrière-grands-mères de Joseph, Jeanne Popis, est issue d'une famille de couteliers. Son père, Pierre Popis, exerce le métier. Dans son ouvrage *Cazères et ses environs*, Robert Foch nous présente une photo de la boutique de « *Dominique Popis, coutellerie et cycles, rue du 4 septembre dans les années 1920.* » Il ajoute qu'« *on trouve les Popis en qualité de couteliers depuis le règne de Louis XVI* »⁹⁹. Ayant déjà à notre disposition un acte datant de 1700, dans lequel Pierre Popis est désigné « *cotelier* »¹⁰⁰, on peut renforcer cette affirmation en disant que les Popis étaient déjà couteliers sous le règne de Louis XIV !

En 1714, Jeanne Popis, fille de Pierre, se marie à Jean Vidal, brassier¹⁰¹, qui est « *tireur de laine* » à la naissance de sa fille Pétronille en 1717¹⁰², et « *cardeur de laine* » à la naissance d'Anne en 1721¹⁰³, deux appellations différentes qui renvoient toutes deux au fait de démêler la laine avant son filage. A au baptême de Marie en 1725¹⁰⁴, il est « *ouvrier en lanifice* ». Dans le *Mirouer de la vie humaine*, traduit par Pierre Farget du latin de Rodorique, on apprend que « *soubs l'art de lanifice sont comprins plusieurs ars de vivre, c'est assavoir tixtre, filler, et coudre, et toutes choses qui sont contenues soubz laine.*¹⁰⁵ »

Pierre Cazabon, le grand-père paternel de Joseph Cazabon, est quant à lui tondeur de draps¹⁰⁶, métier qui appartient également à l'artisanat textile. A l'aide de très grands et lourds ciseaux, les forces, le tondeur de draps coupait ce qui dépassait des étoffes, afin de les rendre plus lisses.

⁹⁷ Contrat de mariage de sa fille Jeanne Bernarde Villa avec Thomas Cazabon, AD31, Cazères : actes notariés, minutes de Jean-Baptiste Debant, 3 E 16066.

⁹⁸ Acte de baptême de son fils François Cazabon, 17/04/1713, site internet AD31, Cazères : BMS 1710-1715, 2 E IM 6253, [vue 40](#).

⁹⁹ Robert Foch, *Cazères et ses environs*, Tours : Editions Sutton (coll. Mémoire en Images), 2001, p.42

¹⁰⁰ Acte de baptême de sa fille Marie Jeanne Popis, 07/04/1700, site internet AD31, Cazères : BMS 1697-1701, 2 E IM 6248, [vue 26](#).

¹⁰¹ Acte de mariage, 27/11/1714, site internet AD31, Cazères : BMS 1710-1715, 2 E IM 6253, [vue 54](#).

¹⁰² Acte de baptême, 14/05/1717, site internet AD31, Cazères : BMS 1716-1726, 2 E IM 6256, [vue 32](#).

¹⁰³ Acte de baptême, 11/07/1721, site internet AD31, Cazères : BMS 1716-1726, 2 E IM 6256, [vue 67](#).

¹⁰⁴ Acte de baptême, 15/06/1725, site internet AD31, Cazères : BMS 1716-1726, 2 E IM 6256, [vue 118](#).

¹⁰⁵ P. FERGET, *Mirouer de la vie humaine*, f° 100 v°, éd. 1482, cité dans GODEFROY, *op. cit.*

¹⁰⁶ Acte de mariage, 11/01/1747, site internet AD31, Cazères : BMS 1742-1748, 2 E IM 6259, [vue 86](#).

Sur son acte de décès, Pierre Cazabon apparaît comme « affineur de draps »¹⁰⁷, métier qui sera repris par son fils François. Ses autres fils, Thomas et Jean, se tourneront eux vers le métier de chapelier.

Je propose ici que nous nous penchions davantage sur cette transmission des métiers, ou au moins des moyens de productions, ainsi que nous le permettent les contrats de mariage de Thomas Cazabon et de son frère Jean François Cazabon, documents de six à sept pages chacun, tous deux réalisés en présence de leur père Pierre Cazabon. Les deux contrats de mariage se répondent, et nous informent sur le fonctionnement familial du Midi sous l'ancien régime.

Jean François Cazabon est l'aîné. Il se marie en 1776, avec Marie Villa¹⁰⁸. A l'époque, dans le Midi de la France, le droit de la famille reste fortement inspiré du droit romain, avec une puissance paternelle importante. La capacité juridique des enfants reste ainsi assez limitée, ce qui peut poser problème en matière contractuelle, surtout dans une économie de plus en plus libérale.

Le contrat de mariage entre Jean François Cazabon et Marie Villa contient donc une émancipation¹⁰⁹.

« Et pour le plaisir que ledit Sieur Pierre Cazabon prend audit mariage et la contemplation d'iceluy, a émancipé et émancipe ledit Sieur Francois Cazabon, son fils, futur époux acceptant sa puissance et lien paternel, ne réservant sur celuy que le respect que luy doit de droit divin et naturel que ledit Sieur François Cazabon fils en remerciant très humblement sondit père a promis de luy rendre toujours et de ne jammais s'en écarter ; en conséquence ledit Sieur Pierre Cazabon veut et consent que sondit fils à l'avenir travaille, traite, négocie et contracte à son profit et avantage particulier comme une personne libre et un père de famille le peuvent faire »

Le contrat se poursuit par une donation :

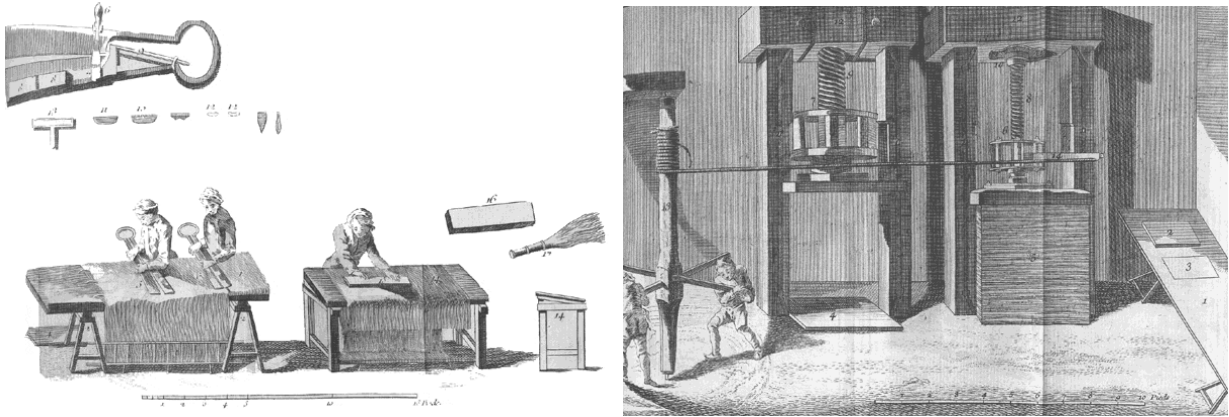
« Et au surplus ledit Sieur Cazabon a donné et donne en toute propriété audit Sieur son fils futur époux acceptant : la maison à haut et bas étage que jouit et possède en la présente ville dans la rue ditte de la laine avec toutes ses dépendances généralement et telle qu'il la acquise du Sieur Daveaux, sauf la petite grange confrontant Joseph Bonnemaïson du costé du couchant qu'il réserve par exprès pour en disposer avec grés plaisir et volonté ensemble luy donne la

¹⁰⁷ Acte de sépulture, site internet AD31, Cazères : S 1747-1792, 4 E 491, [vue 324](#).

¹⁰⁸ Acte de mariage, 30/01/1776, site internet AD31, Cazères : BM 1776-1781, 4 E 490, [vue 111](#).

¹⁰⁹ AD31, Cazères : actes notariés, minutes de Jean-Baptiste Debant, 08/12/1765, 3 E 16065.

presse servant à l'apprêt des étoffes qu'il a dans lad[it]e maison, les forses ou cizeaux, cartons, cordons (?) tables et généralement tous les outils et effets utiles et nécessaires et servant à l'apprêt desd[ites] étoffes, plus une vigne de contenance d'environ quatre mesures deux boissaux, qu'il possède en la présence au quartier de St Jean »



A gauche : « le travail des tondeurs », avec une représentation de forces, utilisées par deux tondeurs. A droite « la presse à lustrer l'étoffe ». Source : Abbé Antoine PLUCHE. - Spectacle (Le) de la nature, ou entretiens sur les particularités de l'histoire naturelle, qui ont paru les plus propres à rendre les jeunes gens curieux, et à leur former l'esprit. Tome sixième contenant ce qui regarde l'homme en société. Paris : Estienne frères. 1755

Un an plus tard, Thomas Cazabon, frère de François, épouse Bernarde Villa¹¹⁰, qui est alors sa belle-sœur par alliance. Il s'agit donc d'une alliance dite « remarquable », un « mariage double », dans laquelle deux sœurs épousent deux frères.

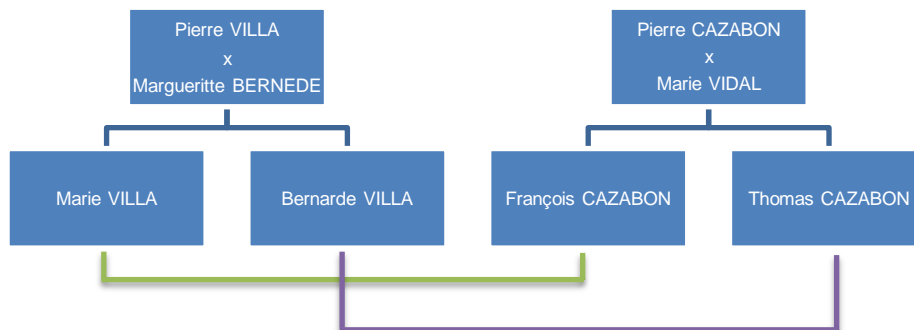


Illustration du mariage double entre Marie Villa et François Cazabon et Bernarde Villa et Thomas Cazabon.

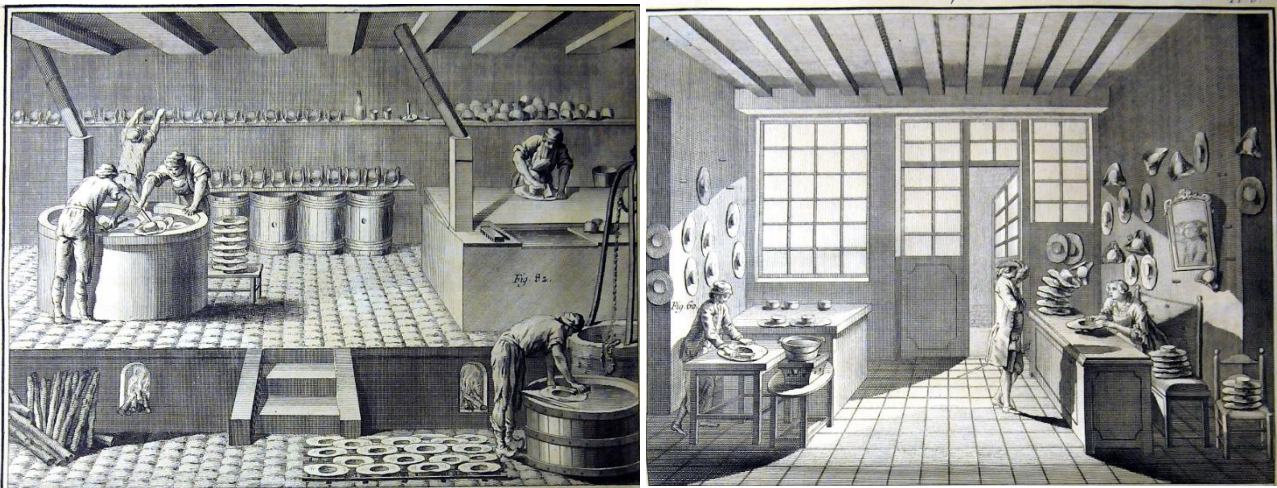
Voici un extrait du contrat de mariage entre Thomas Cazabon et Bernarde Villa¹¹¹, les parents de Joseph Cazabon :

¹¹⁰ Acte de mariage, 04/02/1777, site internet AD31, Cazères : BM 1776-1781, 4 E 490, [vue 127](#).

¹¹¹ AD31, Cazères : actes notariés, minutes de Jean-Baptiste Debant, 29/12/1776, 3 E 16066.

« et pour le plaisir que ledit Sieur Pierre Cazabon prend au présent mariage et en contemplation d'iceluy, a donné et donne audit Sieur Thomas Cazabon futur époux acceptant : une maison à haut et bas étage en quoy qu'elle puisse consister que jouit et possède dans l'enclos de la présente ville dans la rue ditte de la Laine, confrontant du Levant la rue, du Midy le Sieur Jean Fort LeDoyen (?), la maison de nous n[ota]ire, ensemble les meubles et effets outils et marchandise en laine qui y sont dedans et que ledit Sieur Cazabon employe chaque jour pour la faction des chapeaux, plus une petite grange située dans l'enclos de lad[ite] ville confrontant du midy la rue, couchant maison de Joseph Bonnemaïson et du levant autre grange appartenant au Sieur François Cazabon son autre fils, frère du futur époux, et finalement la moytié d'un jardin situé dans la présente juridiction, quartier de la Chapelle Darbas en quoi que ladite moytié consiste pour par les susdits futurs époux jouir et disposer des susdits biens donnés dès la célébration dudit mariage »

Tandis que François reçoit le matériel pour s'installer en tant qu'affineur de draps, Thomas dispose lui de tous les outils pour exercer son métier de chapelier.



Académie des sciences. Descriptions des arts et métiers, faites ou approuvées par Messieurs de l'Académie royale des sciences de Paris. Tome VII. Neuchâtel : Imprimerie de la Société typographique, 1777. Disponible en ligne [consulté en juin 2021]

Ils reçoivent aussi tous deux une maison dans la même rue, et des granges mitoyennes.

Les épouses, Marie et Bernarde Villa, reçoivent aussi des dots égalitaires. Un tiers des biens de leur père, dont elles pourront disposer après le décès de leurs deux parents, la somme de six cents livres, ainsi qu'un trousseau, là aussi quasiment identique.

Marie Villa	Bernarde Villa
<ul style="list-style-type: none"> - <i>un lit composé de couette et coussin suffisamment remplis de plume et tous dudit lit d'un racanet (?) bleu</i> - <i>une couverture de laine du prix de vingt et quatre livres</i> - <i>douze linseuls neufs scavoir six de lin et les autres six de paumette</i> - <i>quatre usés aussi de paumette</i> - <i>deux douzaines de serviettes de lin neuves</i> - <i>dix serviettes aussi de lin usées</i> - <i>une nappe de lin neuve de quatorze pans de long</i> - <i>un habit complet de l'étoffe et du goût de la future épouse</i> - <i>un cabinet à quatre ouvrans dont le devant bois de noyer et les derrière et costés bois de haitre</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>un lit composé de couette et traversier neufs suffisamment remplis de plume</i> - <i>d'une couverture de laine du prix de vingt et quatre livres et de sontons d'étoffe de maison appelé Racanet</i> - <i>douze linseuls de vingt et quatre pans chacun, dont six de lin six de paumette</i> - <i>quatre autres linseuls de paumette usés</i> - <i>deux douzaines de serviettes</i> - <i>une nappe de lin demy usées</i> - <i>un habit de l'étoffe et couleur convenable aux fiancés</i> - <i>une armoire à quatre ouvrans de bois de noyer un peu usée</i>

A quelques précisions près, les deux trousseaux semblent parfaitement équivalents, et nous retrouverons des trousseaux similaires dans tous les contrats de mariage, sur plus de cent ans. Le contrat de mariage le plus ancien que j'aie consulté date de 1697 et concerne Vincent Bernède et Jeanne Marie Lamouroux¹¹², qui sont les grands-parents paternels de Marie et Bernarde Villa. Jeanne Marie se constitue une dot de 70 livres venant de l'héritage de sa mère, 30 livres de celui de son frère Jean, et son père lui donne 200 livres. Voici le trousseau :

- *un lit garni de couete cussin traversin remplis de plume honestes*
- *avec une flesade de Tolose (?) nuefve*

¹¹² AD31, Cazères : actes notariés, étude d'Arnaud Besse, 24/11/1697, 3 E 9402.

- un garniment de lit avec rideaux courtines neuf
- cinq linsuls neufs et deux usés
- une douzaine de servietes
- une pièce de nappe neuf
- un coffre de noyuiet demy usé
- une cotte avec son coupé de raze noire (?)
- une autre cotte avec son coupé de raze couleur que conviendra aux fiancés

Le trousseau est sensiblement identique, si l'on met à part le vocabulaire : « flesade » pour désigner une couverture de laine (de l'occitan *fleçada*, « couverture »), « cotte » pour une jupe ample ou une robe. On voit aussi un coffre plutôt qu'une armoire, cette dernière ne se démocratisant vraiment qu'à partir du XVIII^e siècle.

On note cependant que Marie Chansole Laprade, orpheline à son mariage en 1742, n'a pas de trousseau. Son fiancé, Guillaume Sicardon, orphelin également, semble presque aussi infortuné :

« Pour le support dudit mariage ladite Chansole Laprade s'est constituée et à son dit fiancé acceptant tous et chacuns ses bien présents qu'elle a estimé être de valeur de cinquante livres, et a dit n'avoir aucunes dotalisses, et renonce à l'augment. Et ledit Sicardon a déclaré que la valeur de ses biens (en) la somme de cent livres en totalité ainsi que (?) lesdites parties l'on arrêté et convenu ¹¹³».

Plusieurs contrats de mariage impliquent que les époux vont habiter avec les parents de l'un d'entre eux. C'est le cas pour Jeanne Marie Lamouroux et Vincent Bernède, invités à habiter chez les parents de l'époux, ainsi que Jeanne Médaille et Jean Jacques Mourlan, qui vont s'installer chez Anne Pugibet, mère de Jeanne, veuve :

« [Il] a été convenu que lesdits fiancés et leur famille si Dieu leur en donne viendront cohabiter avec ladite Pugibet en la présente maison pour y vivre ensemble et communément et lesdits fiancés rapporteront les fruits de leur travail et ladite Pugibet ses fruits aussi pour vivre de bonne union et intelligence et en cas de séparation, à Dieu ne plaise, ladite Pugibet promet de relacher et remettre auxdits fiancés ladite moitié des biens donnés meubles et immeubles dont sera fait partage [...] audit cas de séparation seulement et non plus tôt ¹¹⁴».

¹¹³ Contrat de mariage entre Marie Chansole et Guillaume Sicardon, AD31, Cazères : actes notariés, étude d'Arnaud Debant, 11/11/1742, 3 E 16056.

¹¹⁴ Contrat de mariage entre Jean Jacques Mourlan et Jeanne Médaille, AD31, Cazères : actes notariés, étude d'Arnaud Debant, 03/12/1744, 3 E 16057.

La généalogie de ces trois générations nous offre donc l'image attendue de structures familiales stables et prévisibles, et des alliances matrimoniales où prédominent l'endogamie et où le patrimoine matériel et professionnel se transmet de génération en génération. Diverses structures comme les corporations, les confréries (et l'Eglise plus généralement) participent aussi à créer des solidarités entre les habitants de la ville.

3) La Révolution

a) Trois irrégularités mystérieuses

Les générations des parents de notre marié Joseph et de son épouse Jeanne Josephe ont connu l'époque mouvementée de la Révolution. Au premier abord, je ne pensais pas trouver de traces des effets de la révolution dans la vie de ces familles. Trois éléments ont cependant retenu mon attention :

1° Dans son histoire de la ville de Cazères, Camille Monthieu n'alloue pas de chapitre à la révolution, mais il y aborde en passant un épisode particulier de cette période : la bénédiction des drapeaux de la garde nationale¹¹⁵. Cette extrait reprend en fait un procès-verbal du conseil municipal que l'on peut retrouver dans les archives communales¹¹⁶. En voici la teneur :

« L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf et le sixième jour du mois de septembre, jour de dimanche, à l'issue des vêpres, en la ville de Cazères, ont été assemblés sur la place d'armes, au-devant de l'église paroissiale, après avoir fait battre la générale, tous MM. les officiers composant le milice bourgeoise formée en ladite ville avec l'approbation de M. le Commandant de la province, savoir : M. le marquis de Montberaut, chevalier de Saint-Louis, général nommé de la dite milice ; M. Milhas père, colonel ; M. Maylin aîné, major ; M. Penent cadet, aide-major. »

Les compagnies sont ensuite passée en revue, faites de notables aux noms familiers, notamment des notaires. C'est à la quatrième compagnie que nous rencontrons un nom de notre généalogie.

« Quatrième compagnie : MM. Débant, notaire, capitaine ; Bedel, lieutenant, Bernard Milhas, sous-lieutenant ; Paul Doumeng et Thomas Cazabon, sergents ; Dumont et Joseph Abadie Labailloque, caporaux, assistés de quinze hommes sous les armes »

Le récit détaillé de la cérémonie reprend une fois les six compagnies énoncées. La milice entre solennellement dans l'Eglise, « rangé[e] en bon ordre », avec ses deux porte-drapeaux, qui vont chacun

¹¹⁵ Camille MONTHIEU, *Cazères. Notice historique*, p.149

¹¹⁶ Site internet AD31, Cazères : registre des délibérations du conseil municipal, 6 avril 1783 – 30 mars 1793, délibération du 06/09/1789, 1 NUM AC 68, vues 96-97.

se placer de part et d'autre « de la première marche [de l'] autel ». Me Dubosc, « docteur en théologie », « revêtu de ses habits curiaux », procède à la bénédiction des drapeaux, les rend aux porteurs, puis leur appose le baiser de paix. L'assemblée retourne ensuite sur la place d'armes, où le Marquis de Montberaut prête serment, suivis par les miliciens :

« Et ensuite tous les susdits hommes-citoyens sous les armes formant les susdites six compagnies au nombre de 81 miliciens, du mandement dudit sieur maire, ont tous levé la main, ont hautement et publiquement promis et juré de ne jamais abandonner leurs drapeaux, d'être toujours fidèles à la Nation, au Roy et à la Loi, et de se conformer aux règles de la discipline militaire. »

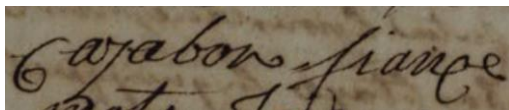
Après avoir découvert cet extrait, je me suis demandé, peut-être un peu trop vite, si Thomas Cazabon n'était pas royaliste, ou si en tout cas il n'avait pas été vu comme tel dans les années qui suivirent, ayant prêté serment face à tous. Cependant, ce type de cérémonie est alors encouragé par l'Assemblée nationale¹¹⁷, et le fait de prêter serment au roi n'a à cette époque encore rien de subversif, pas plus que le fait que la cérémonie soit en partie orchestrée par l'Eglise.

Il n'en demeure pas moins que Thomas Cazabon décède pendant la période révolutionnaire, le 25 septembre 1794¹¹⁸. Aurait-il tout de même pu être victime de la Terreur ?

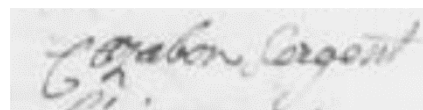
Cela fait cependant deux mois que Robespierre a été exécuté lorsque Thomas Cazabon décède, et la réaction thermidorienne bat son plein, menant à des représailles contre les terroristes. S'il était en effet réfractaire à la révolution, il est donc peu probable qu'il ait pu être victime d'une exécution politique à cette époque. Je cherche tout de même dans la liste des guillotins de la Révolution (pourquoi se priver d'une telle ressource facilement accessible), mais ne l'y trouve pas. Cette question restera donc en suspens pendant plusieurs semaines.

Vérification de l'homonymie

Le nom de Cazabon étant commun à Cazères, mieux valait-il vérifier, avant d'affirmer qu'il avait été membre de la milice bourgeoise, qu'il s'agissait bien de notre homme. Je suis donc allée chercher le procès-verbal de la bénédiction des drapeaux, pour y comparer la signature présente avec celle du contrat de mariage de Thomas Cazabon.



contrat de mariage, 1777



Procès-verbal, 1789

« c » enroulé avec une patte, « z » plongeant, « a » traversé par un trait de liaison... On peut parier que l'on a bien affaire au père de Joseph Cazabon.

¹¹⁷ En effet, la délibération de la commune précise que la prestation de serment est faite en conformité avec le décret de l'Assemblée nationale du 10 août 1789, qui invite les municipalités à rétablir la tranquillité publique, notamment en rassemblant leurs milices et en leur faisant jurer fidélité à la nation au Roi et à la loi.

¹¹⁸ Site internet AD31, Cazères : D 1793- an V, 2 E IM 6270, vue 44.

2° S'agissant de décès prématurés, on remarque aussi une vague de décès dans les années 1794-1795 chez les Cazabon :

- Thomas Cazabon décède, comme nous l'avons vu, le 25 septembre 1794, à 43 ans.
- Pierre Cazabon, son fils aîné, le 1^{er} août 1795, à 18 ans¹¹⁹.
- Rose Cazabon, sa dernière-née, le 28 novembre 1795, à 3 ans¹²⁰.

En 1792, deux décès précoces ont aussi lieu, celui de Jeanne Abadie, épouse de Jean Cazabon, et donc belle-soeur de Thomas et François, le 3 décembre 1792¹²¹, et celui de Raphaël Ferran, époux de Philippe Villa, et donc beau-frère par alliance des précédents, le 18 décembre 1792¹²².

Il est très probable qu'il ne s'agisse que de coïncidences, d'autant plus qu'on compte un décès juvénile, ce qui était très courant, mais ces dernières m'ont incitée à me demander si le contexte avait pu mener localement à une situation alimentaire ou sanitaire précaire qui aurait pu causer de la surmortalité.

3° Enfin, pour revenir à Thomas Cazabon, il se trouve qu'il déclare sa dernière fille, Rose Cazabon, vingt jours après la naissance de cette dernière¹²³, ce qui est un délai tout à fait inhabituel. Mieux encore, il fait cette déclaration le même jour que son frère François, qui déclare quant à lui un enfant né... un an et demi plus tôt¹²⁴ !

Je retourner donc aux hypothèses précédentes sur Thomas Cazabon, et me demande si, avec son frère, ils ont pu être emprisonnés pour leurs convictions politiques, et ne seraient ressortis que début décembre. Je consulte les registres d'écrous de la prison de St Gaudens¹²⁵, qu'il aurait fallu dépouiller très longuement sur des centaines de pages, aucune table alphabétique n'ayant été faite, ni aucune mise en marge des noms des intéressés. En l'absence d'indices corroborant cette hypothèse, je suspends ce travail.

Cependant, en regardant de plus près les registres paroissiaux, on remarque que François et Thomas font ces déclarations le jour où l'état civil passe des mains de l'église à celles de la municipalité, soit le 1er décembre 1792 en cette commune... Quelques autres personnes viennent aussi faire des déclarations tardives dans les jours qui suivent. Il semble pourtant qu'il n'y a pas eu d'interruption dans l'enregistrement des baptêmes, le curé les inscrivant au registre jusqu'à fin novembre. Une autre

¹¹⁹ Site internet AD31, Cazères : D 1793- an V, 2 E IM 6270, [vue 64](#).

¹²⁰ Site internet AD31, Cazères : D 1793- an V, 2 E IM 6270, [vue 72](#).

¹²¹ Site internet AD31, Cazères : BMS 1788-1792, 2 E IM 6266, [vue 109](#).

¹²² *Ibid.*, [vue 110](#).

¹²³ *Ibid.*, [vue 96](#).

¹²⁴ *Ibid.*

¹²⁵ AD 31, Prisons de Saint-Gaudens registre d'écrou arrêt et correction 26/07/1786-31/01/1796, 1 L 1231.

hypothèse apparaît alors : Thomas et François Cazabon auraient pu volontairement repousser la déclaration de naissance de leurs enfants. Mais pourquoi ? S'ils étaient royalistes, ou en tout cas partisans de l'ancien ordre, il semble étrange qu'ils accourent lorsque l'état civil se laïcise. Étaient-ils finalement de fervents révolutionnaires ? Dans ce cas, le délai d'un an et demi pour la déclaration d'un enfant semble tout de même excessif. Nous nous trouvons donc face à des hypothèses contradictoires, que rien ne me semblait alors permettre de départager.

b) L'ouvrage providentiel d'Emile Espagnat

Toutes ces questions trouveront finalement leur résolution dans un ouvrage d'Emile Espagnat. Si dans ses *Notes historiques et archéologiques* l'abbé Espagnat mentionne à peine la période révolutionnaire, c'est peut-être car la même année, en 1911, paraît son *Histoire de Cazères-sur-Garonne pendant la Révolution (1789-1799)*. J'ai accédé assez tard à cet ouvrage, qui m'aurait épargné bien des questionnements. Mais quel plaisir de voir les mystères s'élucider au fil des pages !

1° Thomas Cazabon ayant fait partie de la milice bourgeoise, ayant déclaré sa fille en retard, et étant mort prématurément en 1794, nous nous demandions s'il avait été victime de la Terreur, et peut-être emprisonné.

Dans son ouvrage dédié à la Révolution, Emile Espagnat nous livre une histoire haute en couleur de cette période, dans laquelle le prêtre ne mâche pas ses mots quant à sa perception de la brutalité et de l'extrémisme de la Terreur, et n'y cache pas non plus son mépris pour certains de ses protagonistes. Les sources étant cependant bien rapportées, on se retrouve face à un récit des faits a priori correct, mais d'une subjectivité savoureuse. Espagnat pose tout d'abord le contexte :

« Dans les dernières années [menant à la Révolution] , il faut le constater, un souffle d'insoumission se faisait sentir ; des désordres sur la voie publique s'étaient accusés, comme il a été dit plus haut ; des tapages nocturnes s'étaient fait entendre, la jeunesse poussait des clameurs étranges ; elle avait brisé les ornements des rues ; l'autorité devenait de plus en plus impuissante ; une sorte d'appréhension, de malaise s'était emparé de la population.¹²⁶ »

Mais malgré cela, *« à l'origine Cazères n'avait pas un tempérament pour les idées révolutionnaires. La ville n'avait pas eu à souffrir des seigneurs et des coseigneurs de la féodalité. Non seulement les premiers n'avaient pas ici de grandes propriétés, et, par là, n'avaient pas pu pressurer la population, mais encore ils n'habitaient pas au château [...] les*

¹²⁶ Emile ESPAGNAT, *Histoire de Cazères-sur-Garonne pendant la Révolution*, p.31.

*coseigneurs étaient pour la plupart des enfants du pays, un peu au-dessus de la bourgeoisie, mais se mêlant à elle et vivant comme elle.*¹²⁷ »

Cependant, comme ailleurs, les décisions de l'Assemblée nationale sont appliquées : désacralisation des Eglises, translation des reliques, confiscation des biens de l'Eglise, obligation pour les hommes de porter la cocarde... En novembre 1792, Jean Marie Sarrans, notaire, devient maire¹²⁸. Espagnat, qui semble ne pas le porter dans son cœur, le décrit comme « *un véritable instrument du mal* »¹²⁹. Sarrans, jacobin radical, dans la continuité de la municipalité précédente, continue de se plier aux directives de la Convention, parfois même de manière anticipée. Le 2 juin 1793, une délibération précise que les personnes se rassemblant à plus de quatre seront arrêtées sur le champ¹³⁰. Le 21 septembre 1793, c'est cette fois aux femmes de porter la cocarde¹³¹.

En octobre, il se montre zélé, appliquant par anticipation un arrêté pris par le département de Haute-Garonne, qui demande à chacun de déposer sa monnaie métallique aux caisses du district, pour les faire échanger contre des assignats, la monnaie-papier émise pendant la Révolution. Il entreprend, de son propre chef, de faire une tournée des domiciles de la ville afin d'y confisquer la monnaie métallique. On trouve ainsi une liste détaillée des sommes confisquées dans chaque foyer de la ville¹³². Dans les délibérations du conseil, il annonce d'ailleurs cette mesure de sa propre main, répondant en préambule à ceux qui l'accusent d'avoir appliqué certaines lois avant même qu'elles ne parviennent légalement à la commune. Il le reconnaît et l'assume, en écrivant : « *je le pratiquerai toujours de même parce que j'aime trop les lois émanées de nos représentants pour ne pas les ramener à prompt exécution*¹³³ ».

Cependant, l'arrêt du département est finalement cassé par la Convention nationale¹³⁴, et Sarrans sera plus tard condamné à retourner la monnaie confisquée, mais celle-ci ne sera rendue que sous forme d'assignats¹³⁵, dont la valeur réelle est bien moindre.

Avant cela, le 2 mai 1793, avant même le vote de la loi des suspects, qui permet l'arrestation des « ennemis », avoués ou présumés, de la Révolution¹³⁶, Sarrans fait arrêter une trentaine de

¹²⁷ Emile ESPAGNAT, *op. cit.*, p.32.

¹²⁸ Emile ESPAGNAT, *op. cit.*, p.107.

¹²⁹ Emile ESPAGNAT, *op. cit.*, p.110.

¹³⁰ site internet des AD 31 Cazères : registre des délibérations du conseil municipal, 4 avril 1793 – 26 ventôse an XIII, 26, délibération du 02/06/1793, 1 NUM AC 69, [vue 15](#).

¹³¹ Emile ESPAGNAT, *op. cit.*, p.186.

¹³² site internet des AD 31, Cazères : registre des délibérations du conseil municipal, 4 avril 1793 – 26 ventôse an XIII, 26, délibération du 03/10/1793, 1 NUM AC 69, [vue 36](#).

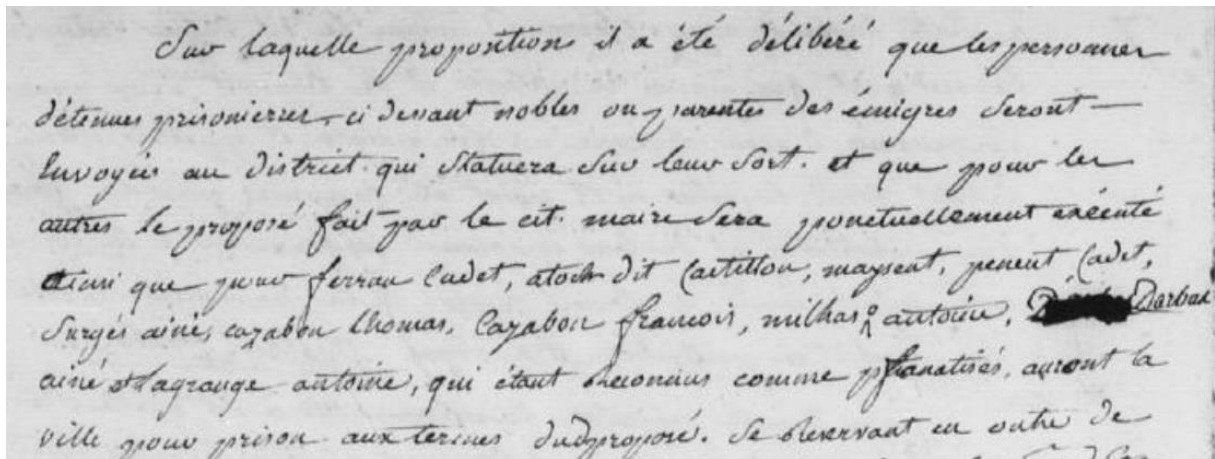
¹³³ site internet des AD 31, Cazères : registre des délibérations du conseil municipal, 4 avril 1793 – 26 ventôse an XIII, 26, délibération 03/10/1793, 1 NUM AC 69, [vue 35](#).

¹³⁴ Décret du 18 octobre 1793 de la Convention nationale, disponible à l'adresse : <https://assignat.fr/3-loi/loi-1793-10-17> [consulté le 26/06/2021].

¹³⁵ Emile ESPAGNAT, *op. cit.*, p.184.

¹³⁶ Décret du 17 septembre 1793 relatif aux gens suspects.

personnes, jugées réfractaires. Assez opportunément, les deux autres notaires du village, Debant et Faure, en font partie, supprimant ainsi toute concurrence pour Sarrans. Voici un extrait de la délibération :



Extrait de la délibération de la municipalité de Cazères du 02/05/1793.

« [...] il a été délibéré que les personnes détenues prisonnières, ci-devant nobles ou parents d'émigrés seront envoyées au district qui statuera sur leur sort, et que pour les autres, le proposé fait par le citoyen maire sera ponctuellement exécuté, ainsi que pour Ferran cadet, Atoch dit Castillon, Maysent, Penent cadet, Surgès aîné, Cazabon Thomas, Cazabon François, Milhas Antoine, Darbas aîné et Lagrange Antoine, qui étant reconnus comme fanatisés, auront la ville pour prison.¹³⁷ »

L'après-midi même, une grande partie des arrêtés se rendent à la maison commune pour demander leur élargissement, en amenant avec eux des personnes cautions, et en promettant de s'exprimer et d'agir conformément à l'esprit de la Révolution. Cela leur est accordé. Mais Thomas et François ne font pas cette démarche, et resteront donc incarcérés¹³⁸.

Les délibérations du conseil de cette période nous dépeignent donc une atmosphère de suspicion permanente, faite de dénonciations, suivies de rétractations, de destitutions, de pétitions... Et l'enjeu n'est pas des moindres, puisqu'un faux pas peut rapidement emmener son auteur à la maison d'arrêt de Rieux.

¹³⁷ Site internet des AD 31 Cazères : registre des délibérations du conseil municipal, 4 avril 1793 – 26 ventôse an XIII, 26, délibération du 02/05/1793, 1 NUM AC 69, vue 7.

¹³⁸ *Ibid.*, vue 9.

Thomas et François Cazabon, « fanatisés », ont donc bien été emprisonnés pendant la Révolution, mais en 1793, après avoir déclaré la naissance de leurs enfants.

La formule « *auront la ville pour prison* », présente dans la délibération, renvoie à deux réalités : la détention dans le château de Cazères pour certains (c'est le cas pour Debant et Faure, notaires¹³⁹), l'assignation à résidence pour d'autres. Espagnat ajoute cependant une note de bas de page concernant Thomas Cazabon : « *cependant Cazabon fut envoyé aux prisons de Rieux. Il protesta et demanda à être délivré. Le 28 ventôse [18 mars 1794], le Conseil du district de Rieux refusa sa demande. Néanmoins, il fut rendu à la liberté le 3 floréal an II [22 avril 1794].*¹⁴⁰ ». Nous avons trouvé dans les archives de la justice révolutionnaire un état nominatif des personnes incarcérées à la prison de Rieux, du 19 octobre 1793, et l'on y trouve en effet un Cazabon, mais le prénom n'est pas précisé (annexe 6)¹⁴¹.

Les arrestations continuent à Cazères, et le 9 vendémiaire de l'an III (30 septembre 1794), cinquante arrestations ont lieu, et parmi les arrêtés, on trouve à nouveau François Cazabon, cette fois-ci sans Thomas, décédé en septembre. Il est assigné à résidence : « *il a été délibéré qu[e les arrêtés] auraient seulement pour lieu de détention leur maison, sans, sous quelque prétexte que ce puisse être, avoir communication avec autre que les gens de la maison, sous peine, s'il y a des preuves, d'être transférés dans la maison d'arrêt, et à la charge par eux de se représenter tous les jours, à six heures du soir, à la maison commune, devant un membre de la municipalité ou du Conseil.*¹⁴² » François est relâché le 26 octobre 1794¹⁴³.

Les conditions de détention dans les geôles de Rieux auraient-elles précipité le décès de Thomas Cazabon ?

2° Concernant à la vague de décès que nous avons cru voir en 1793-1795, même s'il cela est peut-être moins vrai pour les familles que nous étudions, Emile Espagnat témoigne d'années difficiles : « *l'année fatidique de 1793 commence. Elle avait été prévue et annoncée depuis plus d'un siècle. Elle s'ouvrit pour Cazères sous de tristes auspices. L'émotion grandissait ; la misère matérielle augmentait. Que de gens dans la désolation : les prêtres proscrits, les familles des émigrés, les bourgeois honnêtes, la partie saine de la population, les uns victimes, les autres dans l'angoisse de le devenir bientôt. Une épouvante générale qu'augmentent les désordres fréquents, les tapages nocturnes des rues et places publiques ; et tout cela avec la cherté excessive du blé et l'augmentation du pain !*¹⁴⁴ ».

¹³⁹ Emile ESPAGNAT, *op. cit.*, p 138

¹⁴⁰ Emile ESPAGNAT, *Histoire de Cazères-sur-Garonne pendant la Révolution*, p.141.

¹⁴¹ AD31, 1790-1800, sûreté publique, suspects et détenus, 1 L 377 14.

¹⁴² Emile ESPAGNAT, *op. cit.*, p. 174.

¹⁴³ Emile ESPAGNAT, *op. cit.*, p. 258.

¹⁴⁴ Emile ESPAGNAT, *op. cit.*, p.121.

Le blé manque, et des demandes de secours sont faites par Cazères au district de Rieux. Des chantiers publics sont mêmes provoqués pour permettre aux brassiers de gagner un peu d'argent pour subvenir à leurs besoins.

« Malgré toutes ces mesures préventives, la disette continue ; elle s'accroît d'une manière lamentable. C'est la famine, avec ses tristesses et ses âpres tourments ! En effet, à l'assemblée du 25 prairial (25 mai 1794), le garde-magasin Darbas, du grenier d'approvisionnement, déclare qu'il n'y a, en magasin municipal, qu'un septier de pois cassés, un demi d'autres pois, environ une pugnère de haricots, et 275 livres d'avoines. Il déclare, en outre, qu'à la dernière distribution, une grande quantité de citoyens, à qui on n'avait pas donné de subsistances, s'étaient retirés les larmes aux yeux. En conséquence, il demande qu'on avise aux moyens de procurer les aliments nécessaires et absolument indispensables pour quelques jours ».

La même scène se reproduit ainsi plusieurs jours d'affilée. Le 29 prairial *« les subsistances font absolument défaut, et [...] 150 individus au moins, tous pressés par la faim, et la presque totalité, ouvriers de terre, étaient à la porte, et réclamaient, les larmes de la douleur aux yeux, de quoi substantier eux et leur famille, et leur donner les forces de faire les travaux urgents de la saison ¹⁴⁵ »*. Le 14 thermidor, le vin vient à manquer. Dans son compte-rendu, Darbas précise que les personnes semblant le plus souffrir de la faim sont les « ouvriers de la terre », mais les restrictions ont pesé sur toute la population, ce qui aurait pu affecter la santé de nos familles.

3° Sachant désormais que Thomas et François Cazabon étaient vus comme des opposants de la Révolution, reste à savoir pourquoi ils ont attendu que l'état civil se laïcise pour déclarer la naissance de leur enfant. Une fois encore, Emile Espagnat nous livre la réponse sur un plateau. Il nous rappelle qu'à partir du décret du 27 novembre 1791, les prêtres doivent prêter serment,¹⁴⁶ sous peine de destitution.

« Le culte religieux continuait avec le prêtre assermenté. Néanmoins il n'y avait pas d'enthousiasme pour le prêtre constitutionnel de la part de la population, alors si religieuse, de Cazères, au contraire, celle-ci lui témoignait du mépris et s'en éloignait quand il s'agissait du ministère paroissial. Dans l'administration des sacrements, elle préférait s'adresser aux prêtres insermentés, surtout à un ancien vicaire, Pierre Dufau qui n'était pas encore parti. Le pouvoir civil défendait, il est vrai, aux fidèles de recourir aux insermentés, et à ces derniers d'exercer le ministère. Les fidèles, en grand nombre, regimbaient et préféraient se passer des sacrements

¹⁴⁵ Emile ESPAGNAT, *op. cit.*, p.234.

¹⁴⁶ « Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse [ou du diocèse] qui m'est confiée, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi. »

plutôt que de les recevoir de l'intrus. Ainsi on relève dans le registre mortuaire de 1791 de nombreux actes de décès avec cette mention : décédé sans avoir reçu les sacrements. [...] Non seulement la population avait de la répugnance envers l'intrus Lahille dans l'administration des derniers sacrements, mais même pour faire donner par lui le baptême aux enfants. Elle préférerait le leur faire différer plutôt que d'avoir recours au prêtre constitutionnel. [...] ».

Il en est apparemment de même pour les décès : « sur un acte de décès, on lit "décédé sans avoir voulu recevoir les sacrements" ; mais le mot "voulu" est mal effacé et remplacé par celui "pu" recevoir¹⁴⁷ ».

On peut ainsi facilement supposer que les Cazabon faisaient partie de cette tranche de la population qui ne souhaitait pas faire appel au prêtre insermenté, et cela a pu être un argument les rendant « suspects ». De la même manière, « Jean-Baptiste Debant, notaire, laissa mourir son enfant sans sacrement, quoiqu'il fut malade depuis longtemps. La municipalité du 30 décembre 1791 le lui reprochera et lui refusera son certificat de civisme¹⁴⁸ » .

On apprend aussi que suite à la chute de Robespierre, comme dans la France entière, la roue tourne, et une purge a lieu.

Le 12 frimaire an III (21 octobre 1793), les représentants du peuple, assemblés à Toulouse, prennent la décision suivante :

« D'après des informations prises sur le nommé Sarrans, notaire public à Cazères, district de Rieux, il en est résulté que ce particulier est un intrigant, un homme qui, lorsqu'il était maire, a outrepassé ses pouvoirs, s'attribuait à son profit impartial des taxes arbitraires. [...] Considérant que la conduite qu'a tenue ledit Sarrans prouve qu'il n'était pas l'ami d'une révolution qui ne doit être basée que sur les bases sacrées de la liberté et de l'égalité, puisqu'elle les blesse à tous égards ; Arrêtons que ledit Sarrans sera mis à l'instant en état d'arrestation et traduit, sous bonne et sûre garde, dans la maison de sûreté dite de la Visitation, à Toulouse, pour y demeurer jusqu'à nouvel ordre. ¹⁴⁹ »

Après quelques mois d'une municipalité provisoire, une nouvelle est mise en place le 14 messidor an III (2 juillet 1794). A sa tête, Debant, le notaire persécuté et incarcéré par le maire Sarrans. Parmi les notables présents au conseil, on retrouve François Cazabon¹⁵⁰. Les anciens prisonniers « fanatisés » sont ainsi réhabilités.

¹⁴⁷ Emile ESPAGNAT, *op. cit.*, p.98.

¹⁴⁸ *Ibid.*

¹⁴⁹ Emile ESPAGNAT, *op. cit.*, p.195

¹⁵⁰ Emile ESPAGNAT, *op. cit.*, p.273

D'autres membres de la généalogie du couple apparaissent dans cet ouvrage. On apprend ainsi qu'Arnaud Bernard Mathieu Sicardon, grand-oncle de Jeanne Josephe Lajous, était prêtre assermenté, et régisseur de la paroisse en septembre 1795¹⁵¹.

Un court historique du bureau des pauvres nous apprend aussi que Thomas Vidal, le grand-oncle de Joseph Cazabon, boulanger de profession, en était Trésorier, poste dont il a démissionné en 1777¹⁵².

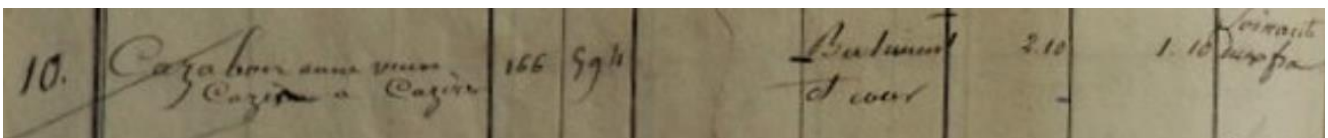
Le livre d'Espagnat regorge d'anecdotes qui permettent de se plonger dans l'atmosphère et l'état d'esprit de la période révolutionnaire, mais je me retiendrai ici d'en partager plus, pour nous permettre de continuer à suivre nos familles sur d'autres périodes.

On notera toutefois que cette période aura été éprouvante pour la population, et que la famille de Joseph semble avoir particulièrement souffert de la Terreur. Joseph aura été témoin de cette période dans sa petite enfance, et comme on le verra plus tard, son destin sera marqué encore davantage par le contexte lorsqu'il deviendra conscrit.

4) Les lieux d'habitation des familles avant le mariage (vers 1826)

Sur Cazères, plusieurs documents nous permettent de reconstituer en partie la géographie de nos protagonistes avant leur mariage. D'un part le cadastre, établi dans cette ville dès 1825¹⁵³. D'autre part, un plan d'alignement des rues datant de 1810¹⁵⁴, qui indique les noms des propriétaires (et malheureusement peu souvent leurs prénoms), et corrobore les informations du cadastre.

Nous avons vu dans les contrats de mariages de Thomas et François Cazabon, que leur père, Pierre, leur a donné à chacun une maison et une grange rue de la Laine¹⁵⁵. Or, étant tous deux décédés au moment de l'établissement du cadastre, ils sont absents de la matrice cadastrale. On trouve cependant bien deux maisons rue du St Esprit (nouvelle rue de la Laine) appartenant à des Cazabon. La maison sur la parcelle 658 appartient à Jean-Pierre Cazabon, un des fils de Thomas, et l'autre à Anne Cazabon, veuve Cazes.



Cazères : état de section du cadastre, 1826. Cazabon Anne, veuve Cazes à Cazères, F°166, est propriétaire de la parcelle 594, composée d'un bâtiment et d'une cour.

¹⁵¹ Emile ESPAGNAT, *op. cit.*, p.291

¹⁵² Emile ESPAGNAT, *op. cit.*,

¹⁵³ AD 31, Cazères : Cadastre, plans, 1825, 3 P 1704-1718, Etat de section 1826, 3 P 6098.

¹⁵⁴ Site internet AD31, Cazères : Plan de Cazères, projet d'alignement des rue, 28 octobre 1810, [PG 265 001](#).

¹⁵⁵ Voir partie « des familles d'artisans ».

Après quelques recherches, il s'avère qu'il s'agit d'Anne Thomas Cazabon, fille de François¹⁵⁶. Les bâtisses sont donc passées à leurs enfants respectifs.

En concordance avec la donation, on identifie également la grange, parcelle 605. « [le sieur Pierre Cazabon a donné et donne] une petite grange située dans l'enclos de ladite ville confrontant du midy la rue, couchant maison de Joseph Bonnemaïson et du levant autre grange appartenant au Sieur François Cazabon son autre fils, frère du futur époux¹⁵⁷ ». On voit que le bâtiment 605 est inhabitable, ce qui coïnciderait avec une grange, et se trouve entre un bâtiment appartenant à un Bonnemaïson, et un autre appartenant à la fille de François Cazabon.

Cazabon Jean Pierre Schapellier à Cazères	176 605	Bâtiment	40	4 inhabitable
Bonnemaïson Jean Fournier à Cazères	83 606	Bâtiment	30	3 pour fran
Fort François meunier à Cazères	323 607	Bâtiment	80	8 vingt quatre fran

Extrait de l'état de section du cadastre napoléonien de Cazères.

L'acte notarié nous conforte aussi pour la maison, parcelle 658 : « : une maison à haut et bas étage en quoy qu'elle puisse consister que jouit et possède dans l'enclos de la présente ville dans la rue ditte de la Laine, confrontant du Levant la rue, du Midy le Sieur Jean Fort et du nord (?), la maison de nous notaire ». En effet, au nord de la parcelle en question, on trouve bien une maison au nom du notaire, Jean-Baptiste Debant, même s'il s'agit probablement en 1825 de son fils du même nom¹⁵⁸.

Debant Jean Baptiste meunier à Cazères	327 657	Bâtiment et cour	2.20	2.0	Sixantef
Cazabon J. Pierre Schapellier à Cazères	176 658	inf. Bâtiment et cour	60 1.10	1.0	Bayle Six fran

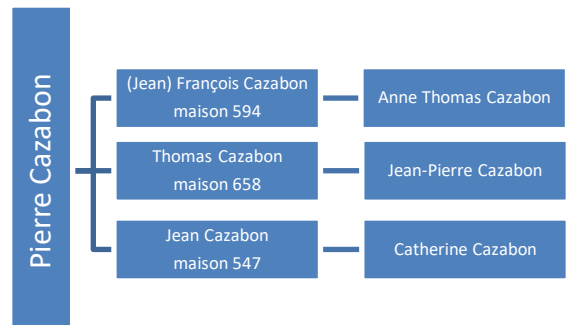
Extrait de l'état de section du cadastre napoléonien de Cazères.

¹⁵⁶ Publication de mariage, 21 vendémiaire an XIV, site internet AD31, Cazères : publications de mariage an II-1809, [vue 79](#).

¹⁵⁷ Contrat de mariage Jeanne Bernarde Villa avec Thomas Cazabon, AD31, Cazères : actes notariés, étude de Jean-Baptiste Debant, 3 E 16066.

¹⁵⁸ Site internet AD31, Cazères : BMS 1776-1781, 2 E IM 6264, [vue 7](#).

Le plan d’alignement des rues nous a permis de déduire certaines transmissions de patrimoine. Par exemple, sur le plan d’alignement, l’équivalent de la parcelle 547 appartient en 1810 à un Cazabon. En 1825, dans le cadastre, elle appartient à Jean-Baptiste Dignat. Il se trouve que celui-ci est l’époux de Catherine Cazabon, fille de Jean Cazabon, et donc cousine de Joseph¹⁵⁹. On peut donc supposer qu’il s’agissait de la maison de Jean Cazabon en son vivant¹⁶⁰. Cette hypothèse permet de réaliser le schéma ci-contre.



Transmission des maisons de la rue de la Laine/rue du St Esprit.

L’interprétation des différents documents nous a aussi permis d’établir le plan ci-dessous, qui loin d’être exhaustif, localise quelques individus de cette généalogie.

¹⁵⁹ Site internet AD31, Cazères : M 1813-1822, 2 E IM 6284, [vue 89](#).

¹⁶⁰ Cela pourrait être vérifié grâce à son contrat de mariage, s’il s’agit également d’une donation de son père, comme pour François et Thomas



Plan du cadastre napoléonien de Cazères, section D « de la ville », 1825. Illustration des parcelles appartenant à des parents de Joseph Cazabon et Jeanne Josephe Lajous.

Propriétaires et liens aux mariés

Famille de Joseph Cazabon

- Jean Pierre Cazabon (frère)
- Jean Marie Cazabon (frère)
- Thomas Anne Cazabon (cousine)
- Jean-Baptiste Dignat (cousin par alliance)

Famille de Jeanne Josephe Lajous

- Jean Baptiste Sicardon (grand-oncle)
- Joseph Lajous (grand-père) puis Jean François Lajous (père)

II Le couple : Jeanne Josephe Lajous et Joseph Cazabon

A) Joseph Cazabon

1) Enfance

Comme nous l'avons vu précédemment, quand a lieu la prise de la Bastille, Bernarde Villa est enceinte de Joseph Cazabon, son septième et avant-dernier enfant. Celui-ci grandira dans le contexte révolutionnaire, et vivra selon le rythme du calendrier républicain jusqu'à ses seize ans. Son père est emprisonné pendant presque un an, d'avril 1793 à mars 1794, et décède quelques mois plus tard.

La mère de Joseph se remarie en l'an XII, le 18 messidor (7 juillet 1804), à l'âge de 47 ans, avec Jean Just Adoue, 37 ans¹⁶¹. On remarque le mariage du frère aîné de Joseph, Jean Pierre, est célébré seulement 11 jour plus tard, le 29 messidor (18 juillet 1804)¹⁶². Jean-Pierre a alors 25 ans, et Joseph 14 ans.

A l'occasion, il pourrait être intéressant de consulter la déclaration de succession de Bernarde Villa, ce qui pourrait peut-être nous éclairer aussi sur la succession de Thomas Cazabon, son premier époux, et nous en dire en peu plus sur la situation de ses fils au moment de son décès¹⁶³.

2) La carrière militaire de Joseph Cazabon

a) La légion d'honneur

Lorsque que j'ai vu pour la première fois le nom de Joseph Cazabon, le titre de chevalier de la légion d'honneur y été accolé, ce qui semblait suggérer que sa carrière militaire serait documentée, et à explorer.

Cependant, la décoration de la légion d'honneur n'est pas que militaire.

L'ordre de la Légion d'honneur a été créé en mai 1802, sous l'impulsion de Napoléon Bonaparte. Elle s'inscrit dans le grand programme de refonte de l'Etat dirigé par le premier consul (Code Civil...). L'objectif est alors de récompenser certains citoyens pour leur engagement remarquable envers l'Etat, d'offrir la reconnaissance de la Nation à ceux qui sauront au mieux incarner et défendre ses idéaux, que ce soit par les armes, les arts ou la science. Il n'en demeure pas moins que jusqu'au Second Empire, les militaires représentent les deux tiers des décorés¹⁶⁴.

¹⁶¹ Site internet AD31, Cazères, M an XI-1807, 2 E IM 6276, [vue 26](#).

¹⁶² Site internet AD31, Cazères, M an XI-1807, 2 E IM 6276, [vue 27](#).

¹⁶³ La trace d'une Assemblée de parents, réunie lors du décès d'un parent, pourrait également être informative.

¹⁶⁴ « La légion d'honneur. Fondements et histoire », *Légion d'honneur*, <https://www.legiondhonneur.fr/fr/page/fondements-et-histoire/103#toc-insigne-fWJtjh2-> [consulté le 25/05/2021].

L'utilisation de la base de données Léonore, recensant les titulaires de l'Ordre de la Légion d'Honneur, permet d'accéder très rapidement au dossier de Joseph Cazabon¹⁶⁵. On y trouve entre autres :

- Une lettre manuscrite, signée du Vice connétable Alexandre, et daté du 14 juin 1813, à Dresde, qui annonce à « Monsieur Cazabon, fusilier au 144e de ligne », sa nomination
- Une annonce de sa nomination, datée du 14 juin 1813, et signée notamment du Grand chancelier de la Légion d'Honneur
- Un procès-verbal d'individualité (visant à prouver l'identité du titulaire de la décoration)
- Un serment d'allégeance au roi : « *Je jure d'être fidèle au ROI, à l'honneur et à la Patrie; de révéler à l'instant tout ce qui pourrait venir à ma connaissance, et qui serait contraire au service de SA MAJESTE et au bien de l'Etat; de ne prendre aucun service et de ne recevoir aucune pension ni traitement d'un Prince étranger, sans le consentement exprès de SA MAJESTE, d'observer les lois, ordonnances et réglemens, et généralement faire tout ce qui est du devoir d'un brave et loyal Chevalier de la Légion d'honneur.* »

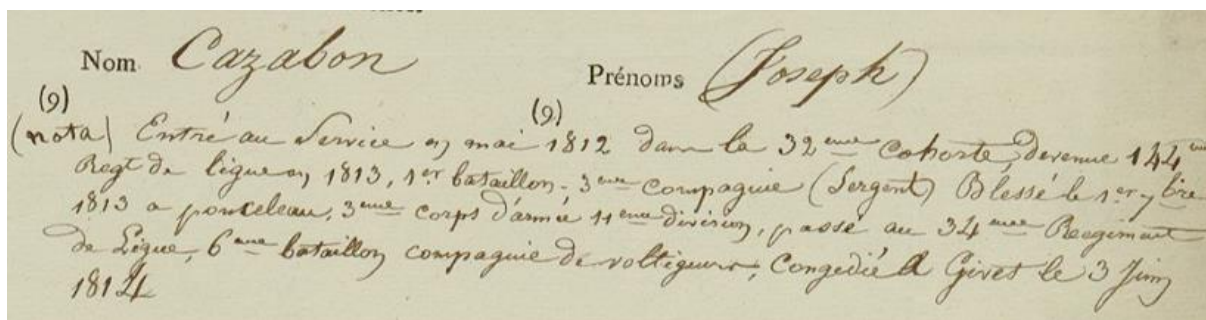
Le procès-verbal d'individualité et le serment d'allégeance datent de 1830. Cela pourrait être expliqué par le fait qu'en 1830, Louis-Philippe I^{er} unifie les décorations nationales, en abandonnant les ordres de St Louis et de Saint Michel au profit de la Légion d'honneur¹⁶⁶. Pour être inscrits sur les nouveaux registres, les titulaires de l'ordre doivent prêter serment.

Ce qui est plus curieux, c'est que ce serment est daté du dix juillet 1830, soit deux semaines *avant* la révolution de juillet, et l'arrivée au pouvoir de Louis-Philippe. Par ailleurs, le serment d'allégeance est demandé aux titulaires de la légion d'honneur depuis 1816. Joseph Cazabon ne revendique-t-il donc sa décoration qu'en 1830 ? Pour quelle raison ? Il a pourtant été congédié en 1814, et nous n'avons pour l'instant pas réussi à trouver de trace administrative de sa présence sur Cazères entre 1814 et 1830. Cela pourrait expliquer son mariage tardif, mais fait flotter un grand point d'interrogation au-dessus de ces quinze ans d'absence.

C'est le procès-verbal d'individualité qui va nous livrer les informations les plus précieuses et détaillées sur la carrière militaire de Joseph Cazabon, grâce à un « nota » ajouté au document.

¹⁶⁵ Dossier de légion d'honneur de Joseph Cazabon, Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine, LH//456/99, disponible en ligne sur la base de données Léonore, <https://www.leonore.archives-nationales.culture.gouv.fr/ui/notice/70858> [consulté le 25/05/2021].

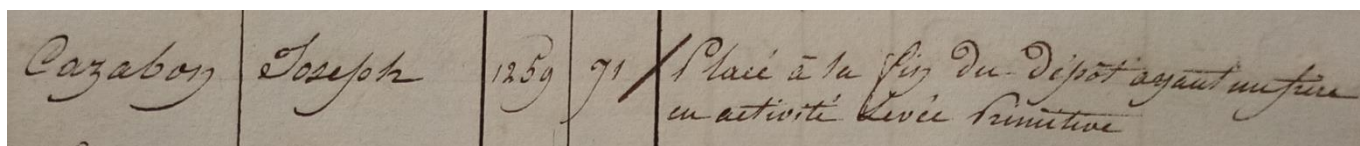
¹⁶⁶ « La Légion d'honneur, de la Restauration au Second Empire », *Légion d'honneur*, https://www.legiondhonneur.fr/sites/default/files/la_lcgion_dhonneur_de_1814_o_1870.pdf [consulté le 25/05/2021].



Extrait du procès-verbal d'individualité de Joseph Cazabon, pour l'inscription aux registres de la légion d'honneur, nota.

« (nota) Entré au service en mai 1812 dans la 32^{ème} cohorte, devenue 144^{ème} régiment de ligne, 1813, 1^{er} bataillon - 3^{ème} compagnie (sergent). Blessé le 1^{er} septembre à Ponceleau, 3^{ème} corps d'armée 11^{ème} division, passé au 34^{ème} Régiment de Ligne, 6^{ème} bataillon compagnie de voltigeurs, congédié à Givet le 3 juin 1814. »

Ces quelques lignes vont nous permettre de tenter de reconstituer le parcours de Joseph, en croisant avec d'autres sources. En effet, né en 1790, Joseph fait partie de la classe 1810. Or, les registres de 1810 sur le devenir des conscrits nous indiquent seulement qu'il a été placé « à la fin du dépôt », un de ses frères servant déjà dans l'armée¹⁶⁷.



Canton de Cazères, registre du tirage au sort, classe 1810.

Un soldat se trouvant au dépôt aide à l'effort de guerre, mais au dépôt dont il dépend, et ne part en principe pas au front. Un soldat ayant des frères en service, ou étant l'aîné d'une mère veuve par exemple, pouvait avoir cet avantage.

Aucune mention n'a été apposée ultérieurement dans le registre de recrutement quant au statut de Joseph Cazabon. Il serait cependant, d'après les lignes reproduites ci-dessus, entré en service en mai 1812 dans la 32^{ème} cohorte. Cet élément m'a incitée à faire quelques recherches sur le contexte militaire de l'époque, et notamment sur la création des cohortes.

¹⁶⁷ AD 31, tableau des conscrits de 1810 par arrondissement, 1 R 38.

b) Le contexte des campagnes napoléoniennes

Depuis 1792, la France est dans une guerre quasi permanente, d'abord dans le cadre des guerres révolutionnaires, qui opposent la France à plusieurs coalitions antirévolutionnaires. Au bout de quelques années de guerre, il devient clair que l'armée de métier ne suffit plus à assurer les moyens humains nécessaires à cette guerre qui dure et dont les fronts s'éloignent de plus en plus. C'est dans ce contexte que sera votée la loi Jourdan, instituant la conscription universelle, en 1798. En 1802, la paix d'Amiens entre la France et la Grande-Bretagne met fin très temporairement aux hostilités, qui reprennent de plus belle l'année suivante. Napoléon devient Empereur en 1804, et l'objectif pour les coalisés n'est plus tant de permettre le rétablissement de la monarchie en France, que d'arrêter Napoléon Bonaparte dans son entreprise de conquête. En 1805, La bataille d'Austerlitz est remportée par la Grande Armée, victoire qui est alors considérée comme écrasante. La même année, le tirage au sort est mis en place en France pour le recrutement militaire, ainsi que les conseils de révision. Toujours plus d'hommes sont nécessaires pour nourrir la Grande Armée, dont certains historiens estiment aujourd'hui que 85% des pertes ont eu lieu hors des champs de batailles¹⁶⁸, du fait des épidémies, et de l'épuisement provoqué par les quarante à soixante kilomètres quotidiens que pouvaient parcourir ces hommes, portant sur leur dos entre 20 et 30 kilos de matériel.¹⁶⁹

Au fil des années, et notamment à partir de 1808, certaines classes de recrutement sont ainsi appelées plusieurs fois, pour parer aux besoins en hommes.

Le 13 mars 1812, un sénatus-consulte, sous prétexte de réorganisation de la garde nationale, ordonne la levée d'hommes supplémentaires¹⁷⁰. En effet, la garde nationale est décrite comme composée de trois bans, dont le premier doit être constitués d'hommes entre 20 et 26 ans, et l'on puise dans les effectifs n'ayant pas encore rejoint l'armée. Joseph rentre donc dans cette catégorie. La garde nationale a pour mission de veiller à la police intérieure, à la protection des dépôts, et à la garde des frontières. Un autre sénatus-consulte paraît le lendemain, qui demande la mobilisation de 88 de ces cohortes¹⁷¹. Joseph fait donc partie de la 32^e cohorte.

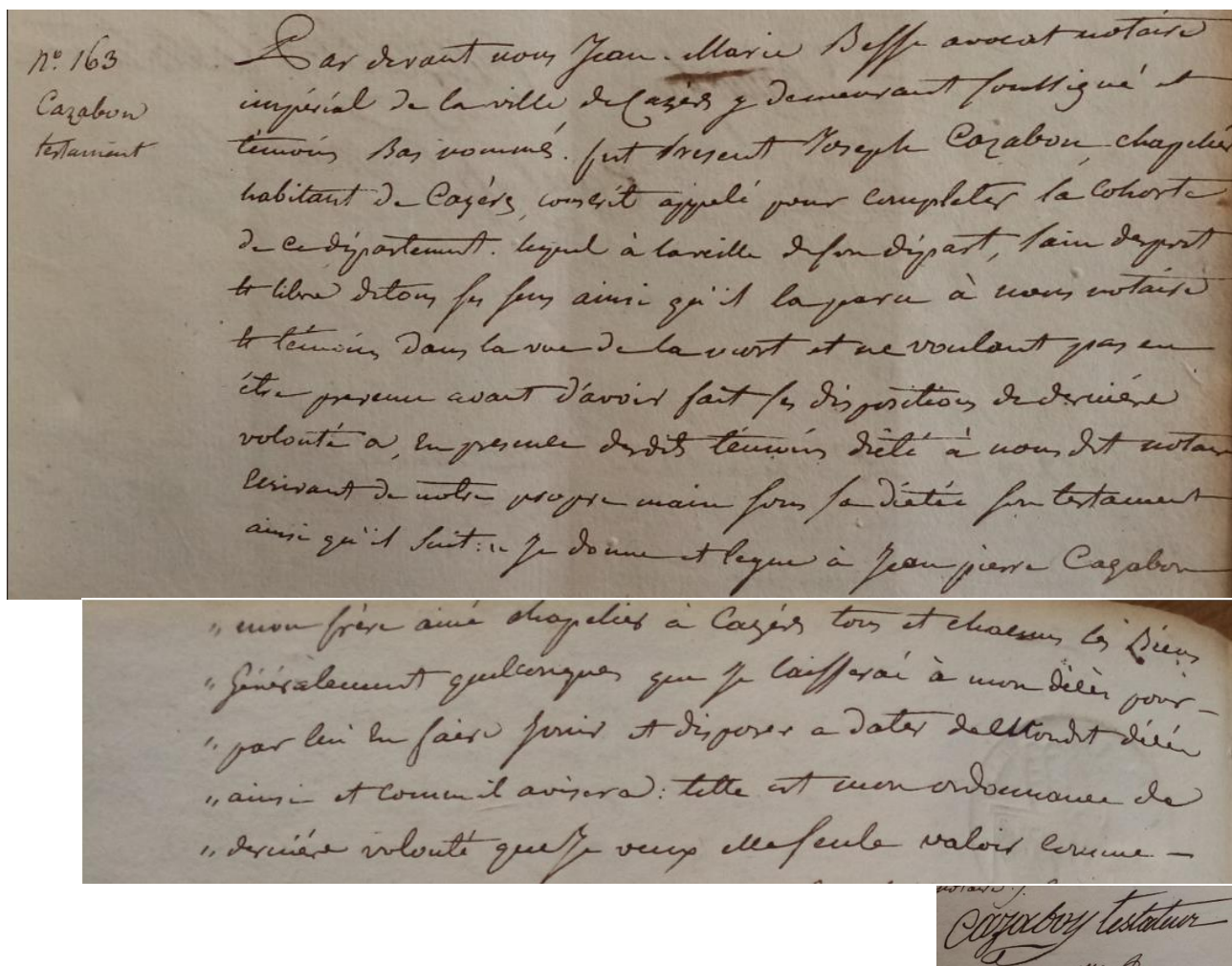
¹⁶⁸ « Les soldats de Napoléons », émission radio 2000 ans d'Histoire, animée par Patrice Gelinet, invité : Jérôme Croyet, 27/10/2010, <http://www.2000ans.com/2010/10/27/les-soldats-de-napoleon/> [consulté le 25/05/2021].

¹⁶⁹ *Ibid.*

¹⁷⁰ Annie CREPIN, « 1812, fin d'une époque de la conscription », *Revue historique des armées*, 2012, 267, disponible sur *OpenEdition Journals*, <http://journals.openedition.org/rha/7449> [consulté le 25/05/2021].

¹⁷¹ *Ibid.*

Ceci nous est confirmé par un testament non enregistré datant du 6 juillet 1812 retrouvé, grâce à une table opportunément mise en ligne sur le site des archives de Haute-Garonne¹⁷².



Testament non enregistré de Joseph Cazabon du 6 juillet 1812.

On y lit :

« [...] Fut présent Joseph Cazabon chapelier, habitant de Cazères, conscrit appelé pour compléter la cohorte de ce département. Lequel à la veille de son départ [...] a [...] dicté à nous son testament ainsi qu'il suit : "Je donne et lègue à Jean Pierre Cazabon mon frère aîné chapelier à Cazères tous et chacun les biens généralement quelconques que je laisserai à mon décès pour lui en faire jouir et disposer à dater de mondit décès, ainsi et comme il avisera. Telle est mon ordonnance de dernière volonté [...] ».

Le nota du P.V. d'individualité indique qu'il est en service depuis mai, or il part en juillet On peut donc supposer que pendant deux mois il a effectivement pu servir sur place, mais qu'il part sur le front en juillet, d'où ce testament.

¹⁷² AD31, Cazères : actes notariés, minutes de Jean Marie Besse, 06/07/1812, 3 E 25756.

Joseph Cazabon, dont des frères sont déjà au combat, se retrouve donc malgré tout à quitter son village natal pour traverser la France.

Est-il parti désabusé, entonnant sur la route, avec ses camarades languedociens, le chant du départ du conscrit ?

Le départ du conscrit ¹⁷³	
Je suis t'un pauvre conscrit De l'an mille huit cent dí. Faut quitter Le Languedô, (3x) Ô! Faut quitter le Languedô, Avec le sac sur le dos.	Adieu donc, chères beautés, Dont nos cœurs sont-z enchantés. N'pleurez point Notre départ (3x) Ô! N'pleurez point notre départ, Nous reviendrons tôt-z ou tard.
Le maire et aussi l'préfet N'en sont deux jolis cadets! Ils nous font Tirer z'au sort (3x) Ô! Ils nous font tirer z'au sort Pour nous conduire à la mort	Adieu donc, mon tendre cœur, Vous consolerez ma sœur! Vous z'y direz que Fanfan, Oui que Fanfan, (bis) Ô! Vous y direz que Fanfan, Il est mort en combattant.
Adieu donc, mes chers parents, N'oubliez pas votre enfant! 'Crivez-lui De temps en temps (3x) Ô! 'Crivez-lui de temps en temps Pour lui envoyer d'll'argent.	Qui qu'a fait cette chanson, N'en sont trois jolis garçons. Ils étiont Faiseux de bas (3x) Ô! Ils étiont faiseux de bas, Et à c't'heure, ils sont soldats.

c) Hypothèses du parcours

Nous avons essayé de valider un par un les éléments évoqués dans le nota, et de les croiser avec d'autres documents dès que possible. Nous avons vu que la mobilisation de Joseph est bien intervenue dans le contexte de la levée de cohortes départementales. Il est aussi attesté que la 32^e cohorte devient le 14 mars 1813 144^e régiment d'infanterie de ligne. Pour s'assurer de la présence de Joseph dans ce régiment, et pouvoir le suivre davantage, je consulte le site *Mémoires des Hommes*, qui met désormais à disposition, en format numérique, les registres des régiments d'infanterie de ligne entre 1802 et 1815.

¹⁷³ « Le départ du conscrit », n°125, Recueil. Images d'Epinal de la Maison Pellerin. Tome 9, 1875-1880, disponible sur *Gallica*, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b6938534p> [consulté le 25/06/2021].

En consultant la table alphabétique à la fin du registre concernant le 144^e régiment d'infanterie de ligne, on trouve bien Joseph Cazabon. En allant au numéro d'enregistrement indiqué, on trouve le signalement suivant¹⁷⁴ :

cheveux & sourcils châtain - marques particulières	département de la Haute-Garonne			
N. 240. Cazabon Joseph fils de Thomas de Bernarde Villa né le 26 fév. 1790 à Cazères canton de Cazères département de la Haute-Garonne taille d'un mètre 66 centimètres visage ovale front découvert yeux bruns nez acquilin bouche moyennement fourchu cheveux & sourcils châtain - marques particulières	profession de Laboureur	Arrivé au Corps le 14 mars 1813. enrôlé volontaire incorporé, venant de la 3 ^e de la 32 ^e coh ^{te} conscriit de l'an 1810 remplaçant un conscrit de l'an du département d compris sur la liste de désignation du canton de Cazères sous le N. 71 son dernier domicile était à Cazères département de la Haute-Garonne profession de Chapelier	1 ^{er} Bat ^{on} 3 ^e Comp ^{ie}	Sergent. en arriere le 18. oct. 1813.
N. 241. Careneuve Dominique fils de Jacques	Arrivé au Corps le 14 mars 1813. enrôlé volontaire incorporé, venant de la 3 ^e de la 32 ^e coh ^{te}	1 ^{er} Bat ^{on} 3 ^e Comp ^{ie}	Sergent	

n°240 Cazabon Joseph fils de Thomas et de Bernarde Villa né le 26 février 1790 à Cazères canton de Cazères département de la Haute-Garonne taille d'un mètre 66 centimètres visage ovale front découvert yeux bruns nez acquilin bouche moyenne menton fourchu cheveux & sourcils châtain marques particulières -	Arrivé au corps le 14 mars 1813 enrôlé volontaire - incorporé, venant de la 3 ^e de la 32 ^e coh[or]te replaçant un conscrit de l'an du département d compris sur la liste de désignation du canton de Cazères sous le n°71 son dernier domicile était à Cazères département de la Haute-Garonne profession de chapelier	1er Bat[ail]on 3ème Comp[an]ie	segent [sic]	en arriere le 18 [octo]bre 1813
--	--	--------------------------------------	-----------------	---------------------------------------

Matricule de Joseph Cazabon dans le registre du 144^e régiment d'infanterie de ligne.

Cela nous confirme donc bien que Joseph est passé sergent. La mention « en arriere le 18 octobre 1813 » peut par contre intriguer. La « notice pour servir à l'historique du corps », en début de registre, est un outil précieux pour suivre les soldats du régiment. Il y est précisé : « les mutations portées aux hommes sous la désignation de resté en arriere, indiquent qu'ils sont perdus, la plupart de ces hommes sont morts ou présumés l'être, ces mutations ont été données vaguement par les hommes rentrés au dépôt, de sorte qu'on ne peut l'affirmer positivement ».

On a donc ici un aveu d'incertitude quant aux informations rapportées, ce qui est manifeste dans notre cas puisque Joseph n'est pas mort, et qu'il a continué à servir dans un autre régiment. D'après ce registre, il a cependant été considéré disparu le 18 octobre 1813, ce qui coïnciderait avec la bataille de Leipzig, et nous est confirmé par « la notice pour servir à l'historique du corps » :

« Les 32^e, 33^e, 34^e et 35^e cohortes de la 10^e division Mre ont été organisées en régiment sous le n°144 le 14 mars 1813 à Metz.

¹⁷⁴ Site internet Mémoires des hommes, Registre du 144^e régiment d'infanterie, SHD/GR 21 YC 940.

Le dépôt du régiment n'a été organisé que le 19 avril suivant à Châlons.

Le 26 mars, le régiment est entré en campagne et a passé le Rhin à Mayence.

Le 2 mai suivant, il été à la bataille de Lützen où il a essuyé un combat qui l'a réduit à trois bataillons.

Les 18 & 19 octobre, il était à la bataille devant Lepieg où il a été presque détruit.

Le 13 novembre suivant, les débris des trois bataillons ont été réunis en un seul, les officiers et les sous-officiers à la suite, sont partis pour le dépôt où le 2^e bataillon a été réorganisé. »

Joseph a donc survécu à une bataille qui a presque décimé son régiment. Ces lignes nous permettent aussi de deviner que sa nomination à la légion d'honneur, datant du 14 juin 1813, fait suite à la bataille de Lützen, le 2 mai.

Le nota nous indique cependant que Joseph a été blessé le 1er septembre 1813 à Ponceleau. Or, on ne trouve en France qu'un lieu-dit portant ce nom, non loin de Provins, et à une centaine de kilomètres à l'ouest de Châlons. La consultation de dictionnaires toponymiques ou de Gallica ne m'a pas permis de trouver d'autres lieux portant ce nom. Il semblerait également étrange que le bataillon se soit retrouvé en France, entre les batailles de Lützen et Liepzig.

La date du 1er septembre 1813 correspond cependant à un siège de Glogau (en allemand), actuelle Głogów en Pologne. J'ai donc cherché si une ville des environs pouvait se rapprocher phonétiquement de « Ponceleau » en polonais. J'ai donc recherché « Pęcław » [ˈpɛnt͡swaf], qui s'est avérée être une ville existante, et située à... 13km de Glogau, et se dit en allemand « Putschlau ». Un article sur le siège de Glogau nous indique une arrivée de soldats du 133^e de ligne le 15 août 1813. Peut-être Joseph faisait-il partie des renforts envoyés, malgré l'absence d'une mention de cette opération dans la notice du 144^e régiment ? Au moment de la retranscription, le « Putschlau » qu'aurait entendu Joseph aurait été compris comme Ponceleau par le secrétaire...

Il s'agissait là de l'hypothèse qui me semblait la plus convaincante, bien que très incertaine, jusqu'à ce qu'une nouvelle information ne me parvienne. En effet, j'ai soumis cette hypothèse sur un groupe d'échange en ligne dédié à la recherche de militaires, et il m'a été indiqué que le 144^e régiment de ligne était passé par la ville de... Bunzlau, à 70km de Putschlau, vers fin août/début décembre, ce qui était confirmé par un *Historique du 144^e régiment d'infanterie*¹⁷⁵, bien plus détaillé que celui que j'avais trouvé en ouverture du registre matricule. Phonétiquement, cela est aussi plus convaincant. Quelle satisfaction d'avoir trouvé le chaînon manquant, et d'avoir ainsi un déroulé tout à fait cohérent !

¹⁷⁵ Fernand QUEVILLON, *Historique du 144^e régiment d'infanterie*, Paris : Charles-Lavauzelle, 1906, disponible sur Gallica, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k133924q> [consulté le 25/06/2021].

Le nota du procès-verbal d'individualité nous indique ensuite que Joseph est passé au 34^e régiment de ligne, 6^e bataillon de voltigeurs. Malheureusement, il n'apparaît pas dans les tables alphabétiques des registres matricules pour les années 1813-1814. En parcourant les registres, il apparaît toutefois que ce régiment se trouvait alors dans le nord-est de la France. Un certain nombre de soldats décèdent en effet à l'hôpital de Givet, ville frontalière avec la Belgique, et d'autres sont déclarés mort lors de « l'affaire d'Arcis-sur-Aube », près de Troyes, en mars 1814¹⁷⁶. Joseph Cazabon a quant à lui reçu congé le 2 juin 1814, à Givet, ce qui correspondrait. On remarque toutefois dans les registres que la majorité des soldats du régiment sont déclarés déserteurs début avril, c'est-à-dire au moment de l'annonce de l'abdication de Napoléon, puis en juin, lorsqu'une grande partie de l'armée est congédiée. Tous les soldats n'ont en effet pas attendu d'être officiellement congédiés avant de rentrer chez eux.

Il demeure certes un zone d'ombre, puisqu'on ne le trouve pas dans le registre du 34^e, mais comme nous le rappelle le registre du 144^e de ligne, qui décrivait Joseph comme étant « resté en arrière » et nous parlait de « débris » de bataillons, et de signalements « vaguement donnés », malgré une organisation titanesque, le suivi de chaque soldat n'était pas toujours d'une précision parfaite.

Une autre source précieuse lorsque l'on recherche un décoré de la légion d'honneur est l'ouvrage en six tomes *Fastes de la légion d'honneur : biographie de tous les décorés accompagnée de l'histoire législative et réglementaire de l'ordre*¹⁷⁷, mais malgré ce que son titre pourrait laisser espérer, Joseph Cazabon en est absent.



Trajet présumé de Joseph Cazabon - fond de carte aux frontières actuelles. Données cartographiques ©2021 Google

¹⁷⁶ Site internet *Mémoires des hommes*, Registres du 34^e régiment d'infanterie, 16/02/1813-14/12/1813, 21 YC 307 et 14/12/1813-17/07/1814, 21 YC 308.

¹⁷⁷ BEGAT, VERDOT et Liévyns. ar MM. Liévyns, Verdote et Bégat, *Fastes de la légion d'honneur : biographie de tous les décorés accompagnée de l'histoire législative et réglementaire de l'ordre*. Paris, 1844-1847. Disponible sur *Gallica*, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k39276j> [consulté le 25/06/2021].

3) Une fratrie de soldats

Le registre du tirage au sort de 1810 nous indiquait que Joseph avait été placé « à la fin du dépôt ayant un frère en activité ». Cependant, j'ignorais à ce stade de quel frère il s'agissait.

Voici la fratrie de Joseph, avec les informations dont je disposais à ce stade de la recherche :

- 1) Pierre Cazabon, né le 8 novembre 1777¹⁷⁸ - décédé le 1er août 1795 à 17 ans¹⁷⁹
- 2) Jean Pierre Cazabon, né le 23 avril 1779¹⁸⁰ - décédé le 31 mai 1843 à 64 ans¹⁸¹
- 3) Philippe Cazabon, née le 27 juin 1781¹⁸² - décédée le 27 juillet 1786 à 5 ans¹⁸³
- 4) Jean Marie Cazabon, né le 6 mars 1784¹⁸⁴
- 5) Raphaël Cazabon né le 23 décembre 1785¹⁸⁵
- 6) Jean-Philippe Cazabon né le 8 novembre 1787¹⁸⁶
- 7) Rose Cazabon née le 10 novembre 1792¹⁸⁷ - décédée le 28 novembre 1792 à 3 ans¹⁸⁸

Trois des frères aînés de Joseph ont eu 20 ans avant le passage à la circonscription par tirage au sort en 1805, mais étaient par contre concernés par la circonscription universelle introduite par la loi Jourdan en 1798. Limitée par le nombre de documents qu'il était possible de consulter, je n'ai pas systématiquement cherché la conscription des frères de Joseph. C'est finalement en cherchant les dates de décès que j'en ai découvert plus sur l'histoire militaire de la fratrie.

En effet, on trouve, dans un acte daté du 17 octobre 1811¹⁸⁹, le décès de Jean-Philippe, âgé de trois ans de plus que Joseph : « *Philippe Cazabon voltigeur de la 3e compagnie du 4ème régiment d'infanterie de ligne est décédé le six juillet mil huit cent neuf à la bataille de Wagram, âgé de vingt-deux ans* ».

1809. Cela signifie-t-il que la famille s'est trouvée deux ans dans l'incertitude du destin de leur fils ? Ou bien ont-ils pu en être informés avant que l'acte de décès ne parvienne à Cazères en 1811 ?

¹⁷⁸ Site internet AD31, Cazères : BMS 1776-1781, 2 E IM 6264, [vue 28](#).

¹⁷⁹ Site internet AD31, Cazères : D 1793- an V, 2 E IM 6270, [vue 64](#).

¹⁸⁰ Site internet AD31, Cazères : BMS 1776-1781, 2 E IM 6264, [vue 59](#).

¹⁸¹ Site internet AD31, Cazères : NMD 1841-1844, 2 E IM 6293, [vue 144](#).

¹⁸² Site internet AD31, Cazères : BM 1776-1781 (collection du greffe), 4 E 490, [vue 176](#). Ce baptême n'apparaît pas dans le registre de la commune, seulement celui du greffe.

¹⁸³ Site internet AD31, Cazères : S 1747-1792 (collection du greffe), 4 E 491, [vue 287](#).

¹⁸⁴ Site internet AD31, Cazères : BM 1776-1781 (collection du greffe), 4 E 490, [vue 214](#).

¹⁸⁵ Site internet AD31, Cazères, *idem*, [vue 234](#).

¹⁸⁶ Site internet AD31, Cazères, *idem*, [vue 259](#).

¹⁸⁷ Site internet AD31, Cazères, *idem*, [vue 346](#).

¹⁸⁸ Site internet AD31, Cazères : NMD 1793-an V (collection du greffe), 4 E 492, vues [246-247](#).

¹⁸⁹ Site internet AD31, Cazères : D 1808-1812, 2 E IM 6281, [vue 89](#).

Dans tous les cas, lorsque Joseph rédige son testament en juillet 1812, la mort de son frère Philippe est sans doute très présente dans les consciences.

Sachant désormais que Jean-Philippe avait servi dans l'armée, j'ai cherché à croiser les informations présentes dans l'état civil avec celles des archives militaires. On le trouve ainsi dans le registre du devenir des conscrits de 1807¹⁹⁰, ainsi que le registre matricule du 4^e régiment d'infanterie de ligne¹⁹¹.

<i>Cazabon</i>	<i>Jean Philippe</i>	<i>1934</i>	<i>39</i>	<i>parti pour le 4^e arrivé levée primitive</i>
Cazabon	Jean Philippe	1934	39	parti pour le 4 ^e arrivé levée primitive

Extrait du registre récapitulatif des conscrits de 1807 par canton, bureau de recrutement de St Gaudens.

N° 3762 <i>Cazabon Jean Philippe</i> fils de <i>Thomas et de Bernarde Villa</i> né le 8 novembre 1787 à <i>Cazères</i> canton de <i>idem</i> département de <i>la Haute-Garonne</i> taille d'un mètre <i>58</i> centimètres, visage <i>ovale</i> front <i>couvert</i> yeux <i>bruns</i> nez <i>moyen</i> bouche <i>grande</i> menton <i>rond</i> cheveux <i>cs</i> sourcils <i>châtains</i>	Arrivé au Corps le 14 mars 1813 an Conscrit de l'an 1807. N° 39 Son domicile, à l'époque de son entrée au service, était à <i>Cazères</i> départ. de <i>la Haute-Garonne</i>	<i>3^e Bataillon 3^e Compagnie</i> <i>1^{er} Bataillon 3^e Compagnie</i> <i>3^e Bataillon voltigeurs</i>	<i>Tué à la bataille de Wagram le 6 juillet 1809.</i>
---	---	--	---

n°3762 Cazabon Philippe fils de Thomas et de Bernarde Villa né le 8 novembre 1787 à Cazères canton de idem département de la Haute-Garonne taille d'un mètre 58 centimètres visage ovale front couvert yeux bruns nez moyen bouche grande menton rond cheveux & sourcils châtains	Arrivé au corps le 14 mars 1813 an Conscrit de l'an 1807 N°39 son dernier domicile à l'époque de son entrée au service, était à Cazères département de la Haute-Garonne	3^e Bataillon 3^e Compagnie 1^{er} Bataillon 3^e Compagnie 3^e Bataillon voltigeurs	Tué à la bataille de Wagram le 6 juillet 1809.
---	---	--	---

Matricule de Jean Philippe Cazabon, registre matricule du 4^e régiment d'infanterie.

Après avoir pris connaissance du destin de Philippe, je pars à la recherche de Raphaël Cazabon, un autre frère de Joseph Cazabon, né deux ans avant Philippe. Je ne trouve pas son acte de décès dans le canton de Cazères, ni dans les registres d'état civil ni dans les tables des successions et absences. Raphaël Cazabon n'apparaît pas non plus comme propriétaire dans le cadastre, et je ne suis pas tombée sur son nom comme témoin ou sujet d'actes impliquant les Cazabon dans les années 1830, ce

¹⁹⁰ AD 31, bureau de recrutement de St Gaudens : tableau récapitulatif du devenir des conscrits de 1807 par canton, 1 R 42.

¹⁹¹ site internet *Mémoires des hommes*, registre-matricule du 4^e régiment d'infanterie, SHD/GR 21 YC 34, [vue 130](#).

qui me fait supposer une mort prématurée. C'est la plateforme Filae qui me permet finalement de trouver son décès... à Rochefort.

Voici la teneur de l'acte :

« L'an mil-huit-cent-dix-huit le vingt-quatre du mois d'avril sur les trois heures du soir, par devant nous Jean-Baptiste Joseph Le Moyne de Ferigny, chevalier de Saint Louis maire Officier de l'Etat civil de la commune de Rochefort, canton d'idem département de la Charente-inférieure, [les comparants ont déclaré que]

Raphahel [sic] Cazabon, Maréchal des logis au régiment de Dragons de la Garonne, n°3 escadron de [...] n°2 est décédé à l'hôpital de la marine de cette ville de Rochefort le vingt-trois dernier âgé de trente-deux ans, né à Cazères, département de la Haute-Garonne, fils de Thomas et de Bertrandre Villas [sic] »

On trouve en ligne les registres des décès de l'hôpital de Rochefort, que donnent la confirmation du passage de Raphaël, qui y arrive le 8 avril 1818 et y décède le 23 avril¹⁹². La case destinée à indiquer sa maladie est laissée vide, comme la plupart du temps dans ce registre, sauf en cas de noyade.

Pour en savoir plus, il faudrait chercher Raphaël dans le registre des conscrits de 1805, pour suivre le début de son parcours. Il a en tout effectué 13 ans de service. Si l'on sait qu'il faisait partie du 3^e régiment de dragons en 1818, l'historique du régiment ne nous informe malheureusement pas sur la période entre sa création, en 1816, et 1820¹⁹³.

Bertrande Villa, veuve de Thomas Cazabon, a donc déjà perdu quatre de ses huit enfants lorsque Joseph part à la guerre en 1812, dont un sur le champ de bataille, Jean-Philippe. L'impôt du sang sera durement prélevé sur cette famille qui perdra un second fils militaire en 1824, Raphaël.

« Pour les actes de décès, les parents attendaient en pleurant, car ils n'arrivaient pas tout de suite; quelquefois même ils n'arrivaient jamais, et les pauvres vieux espéraient toujours en pensant : "peut-être que notre garçon est prisonnier... Quand la paix sera faite, il reviendra... Combien sont revenus qu'on croyait morts". Seulement la paix ne se faisait jamais; une guerre

¹⁹² Site internet AD17, registres de l'hôpital de la Marine de Rochefort 1683-1901, table des décès 1815-1829, 2F¹/545, [vue 72](#). On ne trouve pas Raphaël Cazabon dans la table alphabétique, il faut se rendre directement à sa date de décès.

¹⁹³ André DE BONNIÈRES DE WIERRE, Historique du 3e Régiment de dragons : 1649-1892, Nantes : Bourgeois, 1892, p.109, disponible sur *Gallica*, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9693944z> [consulté le 25/06/2021].

finie, on en commençait une autre. Il nous manquait toujours quelque chose, soit du côté de la Russie, soit du côté de l'Espagne ou ailleurs; L'Empereur n'était jamais content.¹⁹⁴»

4) Les Cazabons et la vie de la cité

a) La réinsertion des Grognards

Joseph Cazabon quitte donc l'armée, décoré de la légion d'honneur, en juin 1814. Nous perdons sa trace quasiment jusqu'à son mariage en 1835. Pour éclaircir ce point, un dépouillement systématique des registres notariés entre fin 1814 et 1835 pourrait nous montrer un retour ultérieur.

En tout cas, le cadastre semble nous indiquer que Joseph ne devient propriétaire sur la commune qu'en 1845¹⁹⁵, lorsqu'il hérite de son frère Jean Pierre¹⁹⁶. N'ayant pas tous les éléments pour étudier la situation particulière de Joseph, je me suis tout de même posé la question du retour des soldats de la Grande Armée. Comment rentre-t-on chez soi, des mois ou des années après son départ, après avoir dans de nombreux cas traversé l'Europe à pied, vécu des combats sanglants, et laissé derrière soi des camarades sur le champ de bataille ?

Avait-on une certaine reconnaissance ? Retrouvait-on facilement son métier ?

Dans le cas de Joseph, on remarque qu'il sera à son retour le plus souvent désigné en tant que « chevalier de la légion d'honneur » ou « légionnaire », cette appellation primant sur un statut professionnel. Je me suis demandé si suite à sa blessure il n'avait pas eu une invalidité l'empêchant d'occuper un autre travail et qui aurait peut-être pu jouer dans son mariage tardif, mais aucun dossier de pension à son nom ne semble exister¹⁹⁷. Sa déclaration de succession, elle, le désigne comme « chapelier ». Mathieu Marly, qui a étudié une cohorte de vétérans bretons, fait remarquer que dans ses recherches, « *de manière significative, les anciens soldats qui s'affirment comme tels se distinguent par leur indigence au sein de ce groupe* »¹⁹⁸. Était-ce le cas pour Joseph Cazabon, ou les représentations locales étaient-elles juste différentes ?

¹⁹⁴ ERCKMANN CHATRIAN, *Histoire d'un conscrit de 1813*, Paris : Hetzel et C^{ie}, 46^e édition, 1883, pp. 5-6, Disponible sur *Gallica*, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k64716g> [consulté le 25/06/2021].

¹⁹⁵ AD31, Cazères : Cadastre, Matrice, 3 P 6101, F°1113.

¹⁹⁶ AD31, Cazères : déclaration de succession de Jean Pierre Cazabon du 14/11/1843, 3 Q 11/439.

¹⁹⁷ Renseignement fourni sur un groupe d'entraide par une personne ayant eu accès aux inventaires, l'inventaire en ligne sur le site du Service Historique de la Défense ayant été supprimé.

¹⁹⁸ Mathieu MARLY, « Être ou ne pas être un ancien soldat de l'Empire ? », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 2012, n°118-2, disponible sur *OpenEdition Journals*, <http://journals.openedition.org/abpo/2008> [consulté le 14 juin 2021].

Nathalie Petiteau se penche elle aussi sur la réinsertion des soldats dans son ouvrage *Lendemain d'Empire. Les soldats de Napoléon dans la France du XIXe siècle*. Elle y suit un groupe de 74 vétérans du village d'Ansouis, dans le Vaucluse.

Elle y montre notamment l'absence de deuil ou d'hommages nationaux¹⁹⁹, alors que deux millions d'hommes ont servi sous les drapeaux, et qu'entre 500 000 et un million sont morts pendant leur service. Les limitations à la liberté d'association ne favorisent pas non plus la mise en place de groupes de vétérans. Certains vétérans, notamment ceux blessés, peuvent prétendre à une pension, qui n'est qu'un complément de revenu. « *Quant à ceux qui ont moins de 20 ans de service mais qui obtiennent un congé de réforme en raison d'infirmités provenant de « fatigues de guerre », ils ont droit à une retraite de 45,62 francs par an.* » Hors, l'auteure nous précise qu'un ouvrier journalier gagne alors entre 1 et 4 francs par jour²⁰⁰. Impossible donc avec une telle somme de subvenir à ses besoins pendant une année entière.

L'étude de Nathalie Petiteau aborde aussi la question du mariage des vétérans. En moyenne, il apparaît qu'ils se marient plus tôt que le reste des hommes. Une hypothèse avancée est que le mariage est une porte pour la réinsertion dans la vie civile. Cela n'a pas semblé être le cas de Joseph Cazabon, puisqu'il se marie 21 ans après son retour. Par contre, l'auteur note une nette tendance des vétérans à épouser des femmes plus jeunes, voire beaucoup plus jeunes qu'eux. Chez les vétérans d'Avignon, l'auteur trouve un écart d'âge au mariage de 8 ans en moyenne, avec, 37% de cas où le mari a au moins 10 ans de plus²⁰¹.

Les causes de cet état de fait sont incertaines, mais l'on est en droit de se demander si le prestige militaire peut rentrer en compte.

La réintégration professionnelle est quant à elle très différente selon les individus. Certains connaissent une ascension sociale due à la reconnaissance de leurs compétences de direction par exemple, tandis que d'autres sombrent dans la délinquance et l'indigence²⁰². La plupart retournent à leur activité antérieure. Les mariages restent le plus souvent dans la même catégorie socio-professionnelle.

En 1830, suite aux Trois Glorieuses, la Restauration fait place à la monarchie de juillet. Sous ce régime, les vétérans bénéficient d'une certaine reconnaissance symbolique de leur statut d'ancien combattant, même si peu de moyens financiers sont mis à leur disposition.

¹⁹⁹ Natalie PETITEAU, *Lendemain d'Empire Les soldats de Napoléon dans la France du XIXe siècle*, Paris : La Boutique de l'Histoire, 2003, p.118.

²⁰⁰ *Ibid.*, p.90.

²⁰¹ *Ibid.*, p.198.

²⁰² *Ibid.*, p.142.

Mais c'est surtout le Second Empire qui reconnaîtra aux anciens soldats un statut spécifique. Dès 1849, un recensement des vétérans est mis en place, et un système de secours créé. Enfin, la création de la médaille de Ste Hélène, en 1857, entérine la reconnaissance par la nation de la destinée des vétérans. Joseph mourra cependant trop tôt pour y prétendre. On estime que plus de 400 000 soldats, pas seulement français, ont reçu la médaille²⁰³.

b) Vie politique

Certains vétérans ont pu bénéficier de leur prestige militaire afin d'accéder à de plus grandes responsabilités dans la vie de leurs communes. Néanmoins, Mathieu Marly met en avant que « *dans bien des cas, en effet, l'élection des vétérans à la tête de leurs communes consacre une notabilité acquise par une solide position sociale et foncière* ²⁰⁴ ». Être vétéran ne suffit donc pas, ce sont le plus souvent les anciens soldats ayant déjà un statut de notable par ailleurs. Ayant aperçu des délibérations du conseil municipal mentionnant un Cazabon dans les années 1840, j'ai souhaité vérifier s'il s'agissait bien d'un membre de la famille proche de Joseph. Les délibérations n'indiquaient en effet que les noms de famille.

J'ai donc cherché les listes d'électeurs et les procès-verbaux d'élections avec un double objectif : trouver une trace possible du retour de Joseph sur Cazères avant son mariage, et voir s'il a participé aux conseils municipaux.

En vertu du sénatus-consulte du 28 floréal An XII (18 mai 1804), « *les légionnaires sont membres du collège électoral de leur arrondissement* ²⁰⁵ », même si quelques démarches sont à accomplir. Je consulte les listes des électeurs aux collèges de département et d'arrondissement pour les années 1820, 1821 et 1824²⁰⁶, mais fais chou blanc.

²⁰³ « Les Médailleurs de Ste Hélène », <https://www.stehelene.org/php/accueil.php?lang=fr> [consulté le 25/06/2021].

²⁰⁴ Mathieu MARLY, art. cité.

²⁰⁵ Sénatus-consulte du 28 floréal An XII (18 mai 1804), art. 99, <https://www.napoleon.org/histoire-des-2-empires/articles/senatus-consulte-organique-du-28-floreale-xii-18-mai-1804/> [consulté le 25/06/2021].

²⁰⁶ AD31, arrondissement de Saint Gaudens : collèges électoraux (département et d'arrondissement) listes des électeurs pour 1820, 1821, 1824, 3 M 23.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE. **4.^{me} ARRONDISSEMENT ÉLECTORAL.** N.º 2.
(Muret et Saint-Gaudens.)

LISTE des Électeurs formant le Collège d'Arrondissement.

NOMINÉS N.º.	NOMS ET PRÉNOMS.	PROFESSIONS TITRES OU FONCTIONS.	LIEU DU DOMICILE POLITIQUE.	NATURE ET QUANTITÉ DES CONTRIBUTIONS				Total des Contributions.	INDICATIONS Des Contributions payées lors du Département.	OBSERVATIONS.
				Foncier.	Personnelle et Mobilière.	Des Portes et Fenêtres.	Patente.			
Canton de Cazères.										
53	ANGLADE (Geraud-Athanase)	Propriétaire.	Martres.	fr. c. 432 39	fr. c. 13 03	fr. c. 12 49	fr. c. 9 90	472 81		
54	ARGUT (Jean-Marie)	Propriétaire.	Cazères.	066 27	23 90	15 38	" "	705 55		
55	BELLECOUR (Jean-Bertrand)	Propriétaire, Avocat.	Martres.	1072 24	110 12	130 09	283 13	1596 48		
56	COUDÉ (Pierre-François-Angé)	Propriétaire.	Cazères.	285 50	20 96	6 62	" "	313 08		
57	DELBOM (Raymond)	Propriétaire.	idem.	302 85	20 96	8 86	" "	332 67		
58	DUSTOU (Jules-Joseph-Stanislas)	Maire.	Saint-Michel.	489 65	10 97	5 32	" "	505 94		
59	DUSTOU - SAINT-MICHEL (Joseph - Louis- Benoist-Joseph)	Propriétaire.	Cazères.	1043 71	32 26	28 34	" "	1106 31		
60	ESCALLA (Jean-Jacques)	Propriétaire.	Lescuns.	627 73	15 87	18 65	" "	662 25		
61	FAURÉ (Jean-François-Baptiste)	Propriétaire.	Cazères.	606 76	19 73	11 73	" "	638 22		
62	FORT (Pierre)	Propriétaire.	idem.	612 11	15 34	20 52	42 86	691 03		

Note. Les autres parties dans cette notice sont celles qui ont été payées par les contribuables, et qui ne sont pas indiquées par le n.º.

Liste des électeurs formant le collège d'arrondissement de Muret et Saint Gaudens, 1824. Pas de trace de Joseph Cazabon.

Du côté des élections du conseil municipal, il apparaît que Joseph Cazabon s'est présenté au renouvellement partiel du conseil municipal en 1846²⁰⁷. Seuls quatre conseillers doivent être élus, et il arrive huitième ex aequo, sur quinze candidats, avec deux voix pour cinquante-cinq électeurs. On ne le trouve pas dans d'autres procès-verbaux.

Le Président a d'abord reconnu que, suivant la feuille d'inscription des votants, le nombre des suffrages émis s'élevait à (7) *cinquante cinq* et que le nombre des bulletins trouvés dans l'urne (8) était de *cinquante cinq*.

Après cette vérification, chaque bulletin a été pris successivement par l'un des Scrutateurs, qui l'a déplié et puis l'a remis au Président qui en a fait lecture à haute voix, et l'a passé à un second Scrutateur, les deux autres Scrutateurs et le Secrétaire tenant note du décompte sous la dictée du Président.

Ce décompte a donné les résultats suivants :

M. Penent maire	a obtenu	<i>quarante huit</i>	suffrages.
M. Darbas Thomas	a obtenu	<i>trente trois</i>	suffrages.
M. Debant Baptiste	a obtenu	<i>trente un</i>	suffrages.
M. Caubet François	a obtenu	<i>trente</i>	suffrages.
M. Esterlé Joseph Bernard	a obtenu	<i>vingt trois</i>	suffrages.
M. Morère Raymond	a obtenu	<i>quatorze</i>	suffrages.
M. Sanca Bertrand	a obtenu	<i>deux</i>	suffrages.
M. Cazabon Joseph	a obtenu	deux	suffrages.
M. Senens géomètre	a obtenu	<i>un</i>	suffrages.
M. Foutas Germain	a obtenu	<i>un</i>	suffrages.
M. Lautey Paul	a obtenu	<i>un</i>	suffrages.
M. Duffaut André	a obtenu	<i>un</i>	suffrages.
M. Bazy Pierre	a obtenu	<i>un</i>	suffrages.
M. Defois Léopold	a obtenu	<i>un</i>	suffrages.
M. Penent Jean	a obtenu	<i>vingt deux</i>	suffrages.
M. Gaudens	a obtenu	<i>vingt deux</i>	suffrages.
M.	a obtenu		suffrages.

Penent maire	a obtenu	quarante-huit	suffrages.
Darbas Thomas	a obtenu	trente-trois	suffrages.
Debant Baptiste	a obtenu	trente un	suffrages.
Caubet François	a obtenu	trente	suffrages.
Esterlé Joseph Bernard	a obtenu	vingt-trois	suffrages.
Morère Raymond	a obtenu	quatorze	suffrages.
Sanca Bertrand	a obtenu	deux	suffrages.
Cazabon Joseph	a obtenu	deux	suffrages.
Senens géomètre	a obtenu	un	suffrages.
Foutas Germain	a obtenu	un	suffrages.
Lautey Paul	a obtenu	un	suffrages.
Duffaut André	a obtenu	un	suffrages.
Bazy Pierre	a obtenu	un	suffrages.
Defois Léopold	a obtenu	un	suffrages.
Penent Jean	a obtenu	Vingt-deux	suffrages.
Gaudens	a obtenu		suffrages.

Extrait du procès-verbal de l'élection municipale de 1846.

²⁰⁷ AD31, canton de Cazères : procès-verbaux d'élections, contentieux 1821-1935, 3 M 58.

Par contre, Jean Pierre et Jean Marie Cazabon, les deux frères survivants de Joseph, se portent tous deux candidats aux élections de 1831. Jean-Pierre est élu au conseil municipal²⁰⁸. C'est donc sa signature que l'on voit apposée sur les comptes rendus des conseils municipaux.

Le suffrage universel masculin n'apparaissant qu'en 1848, cela signifie donc que Joseph et ses frères payaient un impôt suffisant pour pouvoir être électeur (200F). L'impôt payé devant être encore plus grand pour pouvoir être élu (500F), on peut imaginer que les trois hommes faisaient au moins partie de la classe moyenne. On notera toutefois que Jean-Marie et Jean-Pierre se présentent en 1831, et qu'avant cette date, le cens demandé pour être élu était deux fois plus élevé (1000F). Est-ce une simple coïncidence, ou cela a-t-il joué un rôle dans le fait qu'ils puissent se présenter ? Il faudrait pour cela se tourner vers des documents fiscaux, les listes électorales n'ayant pas été trouvées pour les années concernées.

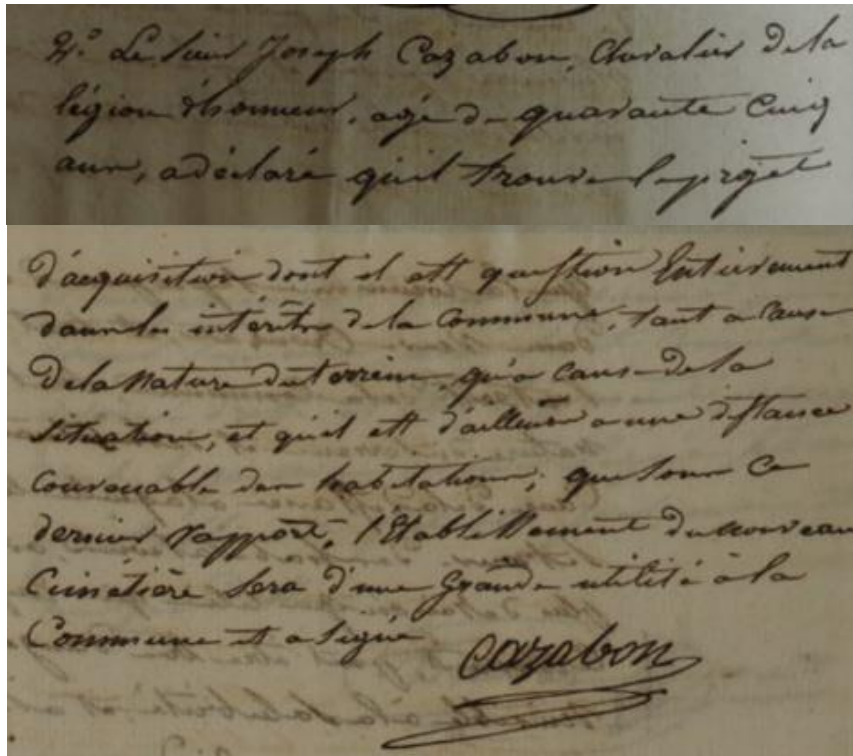
On trouve une trace plus ancienne de l'implication de Joseph Cazabon dans la vie de la cité, mais elle est toujours ultérieure à son mariage. On la découvre dans une liasse portant sur l'administration du cimetière²⁰⁹.

« L'an mil huit cent trente-six et le vingt-sixième jour du mois de juillet à neuf heures du matin, nous Thomas Dominique Jean Darbas, Juge de paix, commissaire délégué par arrêté de Monsieur le sous-préfet de Muret du quatorze du courant à l'effet de procéder à une enquête administrative de commodo vel incommodo sur les avantages ou les inconvénients qui résulteraient pour la commune du projet d'acquisition en sa faveur d'une vigne située à Cazères, quartier de la Chapelle de Darbas, de contenance d'environ soixante-deux ares ou treize mesures et demi de l'ancienne mesure locale, pour servir à l'établissement d'un nouveau cimetière, rapportons que, ce jourd'hui, nous nous sommes rendus dans une des salles de la maison commune de ladite ville de Cazères, lieu, jour et heure indiqués dans l'avis de Monsieur le maire de la présente ville, pour y être procédé à ladite enquête, ledit avis en date du dix-huit du courant, a été publié au son de caisse, à plusieurs reprises et à plusieurs jours, avec invitation aux habitants de venir donner leur avis sur le projet dont il est question [...]. »

Cinq personnes seulement semblent s'être présentées, montrant l'intemporalité de la difficulté des démarches de concertation, malgré l'aide du son de caisse. Joseph est le second à se présenter :

²⁰⁸ *Ibid.*

²⁰⁹ AD31, Cazères : administration communale, cimetière, 2 O 135 14.



Extrait de l'enquête de commodo et incommode pour l'agrandissement du cimetière de Cazères, 26/07/1836.

« 2° Le sieur Joseph Cazabon, chevalier de la légion d'honneur, âgé de quarante-cinq ans, a déclaré qu'il trouve le projet d'acquisition dont il est question entièrement dans les intérêts de la commune, tant à cause de la nature du terrain, qu'à cause de la situation et qu'il est d'ailleurs à une distance convenable des habitations ; que sous ce dernier rapport, l'établissement du nouveau cimetière sera d'une grande utilité à la commune et a signé. ».

Pour finir sur la fratrie de Joseph, nous avons vu qu'à son décès en 1843, Jean Pierre transmet ses biens immeubles à Joseph. Je ne trouvais par contre pas de décès pour Jean Marie dans le canton de Cazères. Et pour cause, une retranscription hypothécaire indique qu'en 1852, celui-ci, toujours chapelier, vit désormais à Toulouse, quai de Tounis, avec sa femme Suzanne Olympe Pugibet.

Il s'agit d'un acte de vente concernant une maison initialement achetée par Suzanne Olympe, rue Capsbra (ancienne grande rue et actuelle rue du 4 septembre), au profit d'une certaine Raymonde Bergès, marchande de faïence à Cazères²¹⁰. On y apprend que la maison avait été donnée quelques mois plus tôt par Jean Marie et Suzanne Olympe à leur fils Joseph Marie, « à la charge de celui-ci de les loger [ses parents], vêtir, nourrir et entretenir tant en santé qu'en maladie, jusqu'à leur décès ». Jean Marie a alors 68 ans. Son fils Joseph Marie a cependant renoncé à la donation, d'où la présente vente à Raymonde Bergès.

²¹⁰ AD31, Cazères : transcriptions hypothécaires du 2 avril au 18 juin 1852, vol. 167, 4 Q 1 167, n°45.

Après nous être intéressés à la vie de jeune adulte de Joseph Cazabon et de ses frères, dans le contexte peu propice des guerres napoléoniennes, tournons-nous désormais vers la famille de la future mariée.

B) Jeanne Josephe Lajous

Comme nous l'avons vu, Jeanne Joseph descend d'une famille de perruquiers de père en fils. Elle est la troisième des sept enfants de Jean François Lajous (30/11/1780²¹¹ - 30/08/1865²¹²) et de Jeanne Mourlan (16/06/1786²¹³ – 10/01/1829²¹⁴), mariés le 2 septembre 1808²¹⁵ à Cazères :

- 1) Raymonde Lajous née le 10 septembre 1809²¹⁶ – décédée le 14 juillet 1827²¹⁷ (17 ans)
- 2) Jean Félix Lajous né le 15 octobre 1811²¹⁸ – décédé le 1^{er} décembre 1828²¹⁹ (17 ans)
- 3) Jeanne Joseph Lajous née le 10 juin 1814²²⁰
- 4) Joseph Lajous né le 23 janvier 1816²²¹
- 5) Josephe Lajous née le 27 janvier 1821²²² – décédée le 10 octobre 1821²²³ (8 mois)
- 6) Raymonde Lajous, née le 27 décembre 1822²²⁴
- 7) Jean Félix Lajous né le 20 octobre 1824²²⁵

On est frappé par le nombre de décès dans la famille pour les années 1827-1829. Quatre décès précoces ont en effet lieu à quelques mois d'intervalle :

- 14 juillet 1827 : Raymonde Lajous, sœur de Jeanne Josephe
- 2 avril 1828 : Jean Félix Lajous²²⁶, oncle de Jeanne Josephe
- 1^{er} décembre 1828 : Jean Félix Lajous, frère de Jeanne Joseph
- 10 janvier 1829 : Jeanne Mourlan, mère de Jeanne Joseph

²¹¹ Site internet AD31, Cazères : BM 1766-1792, 4 E 490, [vue 167](#).

²¹² Site internet AD31, Cazères : NMD 1863-1865, 2 E IM 6303, [vue 184](#).

²¹³ Site internet AD31, Cazères : BM 1766-1792, 4 E 490, [vue 243](#).

²¹⁴ Site internet AD31, Cazères : NMD 1826-1828, 2 E 6289, [vue 12](#).

²¹⁵ Site internet AD31, Cazères : NMD 1808-1811, 4 E 495, [vue 33](#).

²¹⁶ Site internet AD31, Cazères : NMD 1808-1811, 4 E 495, [vue 91](#).

²¹⁷ Site internet AD31, Cazères : NMD 1826-1828, 2 E 6288, [vue 104](#).

²¹⁸ Site internet AD31, Cazères : NMD 1808-1811, 4 E 495, [vue 218](#).

²¹⁹ Site internet AD31, Cazères : NMD 1826-1828, 2 E 6288, [vue 182](#).

²²⁰ Site internet AD31, Cazères : NMD 1813-1816, 2 E IM 6282, [vue 36](#).

²²¹ Site internet AD31, Cazères : NMD 1813-1816, 2 E IM 6282, [vue 74](#).

²²² Site internet AD31, Cazères : NMD 1817-1821, 4 E 497, [vue 297](#).

²²³ *Ibid.*, [vue 342](#).

²²⁴ Site internet AD31, Cazères : N 1817-1829, 2 E IM 6283, [vue 151](#).

²²⁵ Site internet AD31, Cazères : NMD 1823-1825, 2 E IM 6287, [vue 160](#).

²²⁶ Site internet AD31, Cazères : NMD 1826-1828, 2 E 6288, [vue 141](#).

Ils décèdent tous rue de l'Église dans la maison de Jean François, même si cela est moins sûr pour Jean-Félix oncle, qui habitait peut-être une autre maison de la même rue. Jean-Baptiste Sicardon, grand-oncle de Jeanne Josephe, officier de santé, est le témoin de tous les décès, presque toujours accompagné de son fils Auguste Adolphe Sicardon.

J'ai cherché à savoir si une épidémie avait eu lieu à cette époque, mais sans succès. Ce sont d'ailleurs les seuls décès enregistrés sur cette période dans notre généalogie. Y a-t-il eu une contagion, ou s'agit-il simplement d'une coïncidence tragique ?

Si nous observons à nouveau les dates de naissance et de décès de la fratrie de Jeanne Josephe Lajous, on remarque une autre anomalie frappante : deux prénoms Raymonde et Jean-Félix, sont donnés deux fois, alors que les premiers porteurs du nom ne sont pas décédés. Cela a pu se faire, avec certaines familles allant parfois jusqu'à donner le même prénom à tous leurs enfants... Ce qui est plus étrange, c'est que les deux premiers porteurs du nom vont tous les deux décéder précocement à l'âge de 17 ans. Il n'y aurait qu'un pas à franchir pour aller sur le terrain de la superstition.



Après la mort de Jeanne Mourlan, mère de Jeanne Josephe, en 1829, Jean François Lajous se remarie en août 1835 avec Ide Cassagne. Ils ont tous deux une cinquantaine d'années. Ce mariage a donc lieu peu après celui de sa fille Jeanne Josephe avec Joseph Cazabon, auquel nous allons désormais nous intéresser.

C) Le mariage

Le 11 mai 1835, Jeanne Josephe Lajous et Joseph Cazabon concluent un contrat de mariage, et se marient dans la foulée.

Le contrat de mariage est établi chez le père de la future épouse, dans l'après-midi, devant Jean Marie Besse, notaire²²⁷.

Joseph Cazabon est assisté de Jean Pierre, son frère, et de Jeanne Guillaume Lajous, sa belle-sœur.

²²⁷ AD31, Cazères : actes notariés, minutes de Jean Marie Besse, 11 mai 1835.

Jeanne Joseph est quant à elle assistée de Joseph Félix, son frère de dix ans, et Raymonde Lajous, sa sœur de 13 ans. « Bon nombre d'autres » de leurs parents et amis sont présents.

Le couple se marie sous le régime dotal. Le père de Jeanne Joseph lui constitue en dot, et en avancement d'hoirie :

- la somme de 1100F
- un trousseau : « un lit composé d'une paillasse de toile grossière, d'une couëte et coussin de coutet (?) suffisamment remplis de plume, d'une couverture de laine et des rideaux, pentes, dossier, bonnes grâces et ciel de toile de coton à carreaux rouges, et le dedans garni de [...], douze draps de lit de toile de lin dont six neufs et six demi usés ; deux douzaines de serviettes avec deux nappes, de toile de lin, et finalement une armoire du prix de cinquante francs ». On voit qu'en 1835, la composition du trousseau reste quasiment identique à ceux que nous avons étudiés aux XVII^e et XVIII^e siècle. Aucun habit neuf n'est pas contre mentionné ici.

Jeanne Joseph se constitue aussi en dot deux vignes héritées de sa mère, l'une à Cazères et l'autre à Lavelanet. Aucun bien de Joseph n'est mentionné dans ce contrat de mariage.

Le contrat nous révèle que le frère aîné de Joseph, Jean-Pierre, est l'époux Jeanne Guillaume Lajous. Ils se sont en effet mariés en 1818, Jean-Pierre étant alors veuf ²²⁸. Or, Jeanne Guillaume Lajous est la tante de Jeanne Joseph. Est-ce par cette alliance que Joseph et Jeanne Joseph se sont fréquentés ?

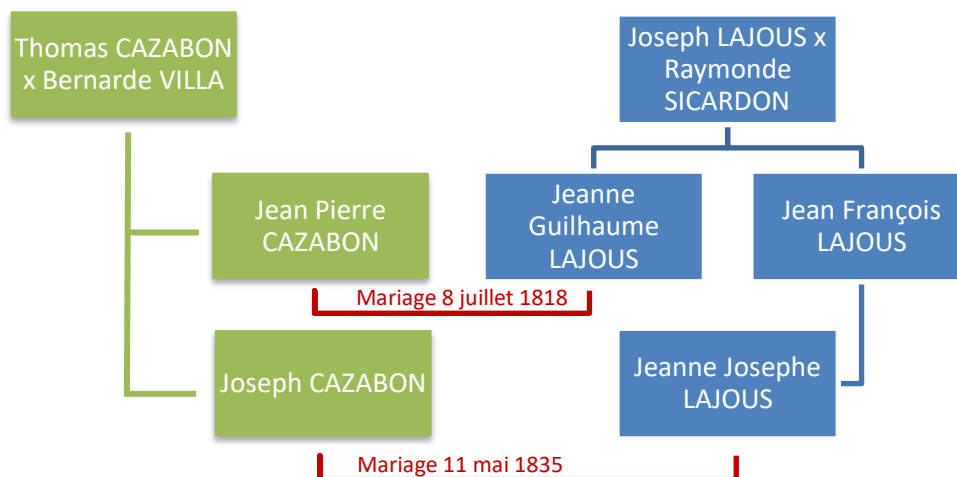


Illustration des liens par alliance de Joseph Cazabon et Jeanne Joseph Lajous.

²²⁸ Acte de mariage du 08/07/1818, site internet AD31, Cazères : NMD 1817-1821, 4 E 497, vue 112.

On a aussi vu qu'en 1835, Joseph n'est pas propriétaire, et que Jean Pierre le choisit comme légataire universel²²⁹. N'ayant pas trouvé la succession de Thomas Cazabon, on peut supposer que c'est Jean-Pierre qui a hérité de la maison familiale rue de la Laine, que Joseph a habité avec lui, avant d'en hériter au décès de Jean Pierre. On ne peut que regretter ici l'absence du recensement, qui aurait pu nous indiquer le lieu de résidence de Jeanne Josephe et de Joseph pendant leur mariage.

Le mariage civil a lieu à 20h, devant la maison commune. En voici l'acte retranscrit :

« Du onze mai mil huit cent cinq à huit heures du soir

Acte de mariage de Joseph Cazabon, âgé de quarante-quatre ans, née à Cazères, le vingt-six mil sept cent quatre-vingt-dix, ainsi qu'il résulte de son acte de naissance qu'il nous a exhibé, chevalier de la Légion d'Honneur, demeurant à Cazères, célibataire, fils légitime majeur de Thomas Cazabon, et de Bernarde Villa, décédés

et de Jeanne Josephe Lajous, âgée de vingt ans révolus, née audit Cazères, le dix juin mil huit cent quatorze ainsi qu'il résulte de son acte de naissance qu'elle nous a exhibé, sans profession demeurant aussi à Cazères, fille légitime mineure de Jean François Lajous, perruquier, habitant dudit Cazères et de Jeanne Morlan, décédée.

Le futur époux procédant comme suit : savoir, ledit Sieur Cazabon, comme habile à contracter, n'ayant point d'ascendant dont le consentement soit exigé par la loi, et ladite Lajous avec le consentement de sondit père ici présent.

Les actes préliminaire sont extraits du registre de publication de mariages faites devant la principale porte de notre maison commune, la première publication le vingt-six avril dernier et la seconde le trois mai courant et toutes les deux à neuf heures du matin.

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, nous Marie Bernard Monthieu, Maire dudit Cazères officier de l'état civil faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, et du chapitre 6 du Titre du Code Civil intitulé "Du mariage", avons demandé au futur époux et à la futur épouse s'ils veulent se prendre pour mari et femme ; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que Joseph Cazabon et Jeanne Josephe Lajous sont unis par le mariage, de quoi nous avons dressé acte en présence du sieur Thomas Dominique Jean Darbas, juge de paix âgé de cinquante sept ans, parent de l'époux au quatrième degré, Jean François Gustave Cazes propriétaire, âgé de vint-quatre ans, parent dudit époux au cinquième degré, Jean Baptiste Dignat négociant, âgé

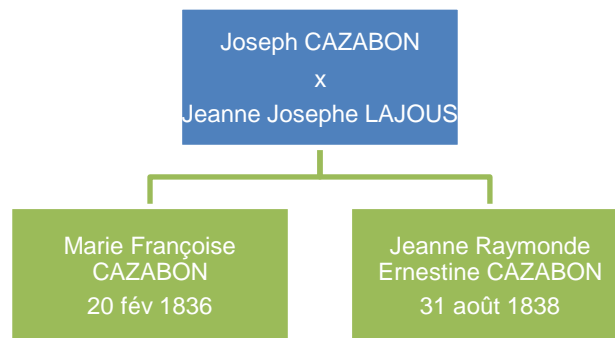
²²⁹ AD31, Cazères : déclaration de succession de Jean Pierre Cazabon du 14/11/1843, 3 Q 11/439.

*de quarante-deux ans, parent dudit époux ou mieux cousin germain par alliance dudit époux²³⁰
et Auguste Adolphe Sicardon, négociant, âgé de trente-six ans, parent de l'épouse au quatrième
degré, tous les quatre habitants dudit Cazères, lesquels après qu'il leur en a été aussi donné
lecture l'ont signé avec nous -, les époux, le père de l'épouse et autre assistants.
Lajous épouse, Cazabon époux, JF (?) Lajous, Cazes, Darbas, Dignat, Monthieu maire »*

²³⁰ Les liens par alliance de Joseph Cazabon avec Jean François Caze et Jean Baptiste Dignat ont été illustrés dans l'arbre généalogique disponible en ligne.

III La descendance de Joseph Cazabon et Jeanne Josephe Lajous

A) Les enfants : Marie Françoise et Jeanne Raymonde Ernestine Cazabon



Marie-Françoise, première fille du couple, naît neuf mois après le mariage de Joseph et Jeanne Josephe²³¹. Deux ans et demi plus tard, c'est Jeanne Raymonde Ernestine Cazabon (dite Ernestine) qui vient au monde²³². Le couple n'aura pas d'autre enfant par la suite. Il est bien entendu difficile de savoir si cela tient à un choix ou à des obstacles physiologiques, mais on pourrait y voir une illustration de la baisse des naissances au XIX^e siècle, qui est particulièrement forte dans la vallée de la Garonne²³³.

Joseph décède après 16 ans de vie de couple, en août 1851, à l'âge de 61 ans²³⁴. On ignore les causes de la mort, mais il est décédé sans testament²³⁵. Le décès est constaté en la maison d'habitation du couple, rue du St Esprit, qui est à l'époque le nouveau nom de la rue de la Laine.

La déclaration de succession, faite six mois plus tard, nous indique que ses deux filles, sous tutelle de leur mère, héritent notamment de la « maison à bas et haut étage rue de la Laine », d'un jardin et d'une vigne à Cazères, ainsi que de deux terrains à Couladère. Nous sommes alors en février 1852.

Un an plus tard, en avril 1853, c'est Marie Françoise qui disparaît, à l'âge de dix-sept « dans la maison de son grand-père [Jean François Lajous], sise rue de l'Eglise »²³⁶. On apprend dans son acte de décès qu'elle travaillait comme couturière. C'est la première (et la dernière) fois qu'une profession est précisée pour une femme de cette généalogie.

²³¹ Acte de naissance du 20/02/1836, site internet AD31, Cazères : NMD 1835-1837, 2 E IM 6291, [vue 77](#).

²³² Acte de naissance du 31/08/1838, site internet AD31, Cazères : NMD 1838-1840, 2 E IM 6292, [vue 45](#).

²³³ Étienne VAN DE WALLE, « La fécondité française au XIX^e siècle », *Communications*, 1986, n°44, p.44, disponible à l'adresse https://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_1986_num_44_1_1653 [consulté le 25/06/2021].

²³⁴ Acte de décès du 27/08/1851, site internet AD31, Cazères : NMD 1850-1851, 2 E IM 6296, [vue 118](#).

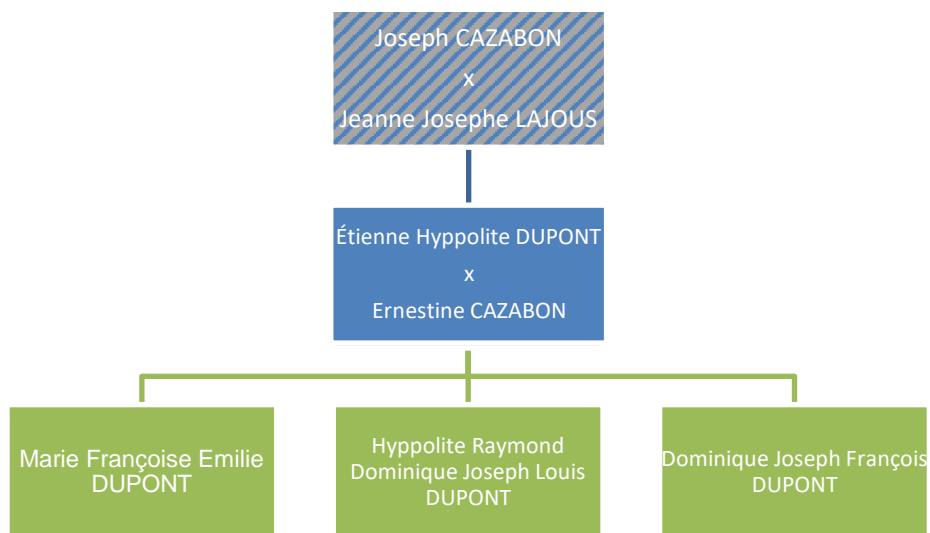
²³⁵ AD31, Cazères : enregistrement, déclaration de succession de Joseph Cazabon du 15/02/1852, 3 Q 11/44.

²³⁶ Acte de décès du 10/04/1853, site internet AD31, Cazères : NMD 1852-1853, 2 E IM 6297, [vue 83](#).

Ernestine Cazabon a quinze ans lorsque sa sœur décède. Elle se marie trois ans plus tard, le 3 février 1856, avec un dénommé Étienne Hyppolite Dupont, à Cazères²³⁷. Étienne Hyppolite, négociant et fils de marchand, est de quatorze ans son aîné.

Leur contrat de mariage²³⁸ conclu juste avant la célébration du mariage est assez succinct. Il comprend un unique article, stipulant que les futurs époux adoptent le régime exclusif de communauté. On y apprend cependant que Jeanne Josephe Lajous, mère de l'épouse, a déclaré ne pouvoir signer « à cause des infirmités de son bras ». Rien ne permet de dire avec certitude que ce problème de santé en soit la cause, mais elle décédera trois mois plus tard, le 10 mai 1856²³⁹, à l'âge de 41 ans.

B) Les petits-enfants



1) La naissance de Joseph et Louis Dupont

Une fille est la première née de l'union entre Ernestine Cazabon et Étienne Dupont, un an après le mariage. Ernestine la nomme d'après sa sœur disparue quatre ans auparavant, Marie Françoise, prénoms auxquels est ajouté celui d'Émilie²⁴⁰. Ce prénom n'est malheureusement pas de bon augure, et Marie Françoise Émilie décède à l'âge de trois ans, en 1861²⁴¹. En 1860, Ernestine donne naissance

²³⁷ Acte de mariage, site internet AD31, Cazères : NMD 1856-1857, 2 E IM 6299, [vue 17](#).

²³⁸ AD31, Cazères : actes notariés, minutes de Louis Penent, 3 février 1856, 3 E 39055.

²³⁹ Site internet AD31, Cazères : NMD 1856-1857, 2 E IM 6299, [vue 29](#).

²⁴⁰ Acte de naissance du 01/01/1857, site internet AD31, Cazères : NMD 1856-1857, 2 E IM 6299, [vue 74](#).

²⁴¹ Acte de décès du 01/02/1861, site internet AD31, Cazères : NMD 1861-1862, 2 E IM 6302, [vue 14](#).

à un premier garçon, Hyppolite Raymond Dominique Joseph Louis²⁴², puis à un second trois ans plus tard, Dominique Joseph François²⁴³. Les deux atteindront l'âge adulte.

Joseph n'a que cinq mois, et Louis n'a pas encore trois ans lorsque leur mère Ernestine décède²⁴⁴. A-t-elle eu du mal à se remettre de couches ?

La déclaration de succession d'Ernestine²⁴⁵ mentionne un testament enregistré la veille du décès, ce qui laisse deviner qu'Ernestine, alors âgée de 24 ans, savait que la mort était proche.

Voici un extrait de son testament²⁴⁶ :

« A comparu la dame Ernestine Cazabon, sans profession, épouse du sieur Hippolyte Dupont, négociant, avec lequel elle demeure à Cazères.

Laquelle, saine d'esprit, ainsi qu'elle l'a paru au notaire et aux témoins soussignés, a dicté audit Maître Penent notaire, en présence desdits témoins, son testament ainsi qu'il suit :

Je donne et lègue à Hippolyte Dupont, mon mari, la jouissance pendant sa vie de la moitié de tous les biens meubles et immeubles qui composeront ma succession et que je laisserai à mon décès, pour l'exercice de laquelle jouissance je le dispense de fournir caution.

Je ne fais aucun avantage à aucun de mes enfants, voulant qu'ils aient droit par égale part à ma succession.

Je déclare devoir à Hyppolite Dupont mon mari la somme de quinze cents francs qu'il a payée pour moi et à ma décharge à divers. Laquelle somme de quinze cents francs je veux lui être précomptée sur celle qu'il me doit [...] de la vente de la maison, de la vigne vendue à Madame de Rozès, et de la parcelle vendue pour l'établissement du chemin de fer, lesquelles il a touché [sic].

Si Raymonde Lajous, ma marraine, trouve dans les linge et harde que je laisserai à mon décès, quelque chose qui lui convienne, je la prie de l'accepter et de prendre dans les linge et harde ce que bon lui semblera, le tout en signe de remerciement pour les soins qu'elle me prodigue. Je la prie du reste de veiller autant qu'elle le pourra sur mes enfants, si surtout ils sont encore jeunes à l'époque de mon décès. [...] Fait et passé à Cazères en la demeure de la testatrice, dans une chambre de premier étage.

²⁴² Acte de naissance du 03/11/1860, site internet AD31, Cazères : NMD 1859-1860, 2 E IM 6301, [vue 122](#).

²⁴³ Acte de naissance du 21/02/1863, site internet AD31, Cazères : NMD 1863-1865, 2 E IM 6303, [vue 20](#).

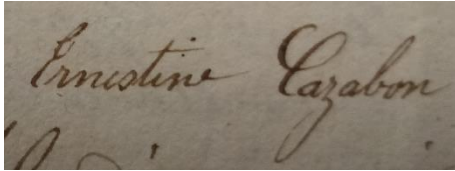
²⁴⁴ Acte de décès du 22/07/1863, site internet AD31, Cazères : NMD 1863-1864, 2 E IM 6303, [vue 42](#).

²⁴⁵ AD31, Cazères : enregistrement, registre des mutations par décès, déclaration de succession du 18/01/1865, 3 Q 11/449.

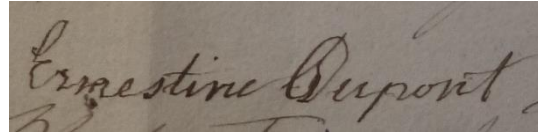
²⁴⁶ AD31, Cazères : actes notariés, minutes de M^e Penent, 21/07/1863, 3 E 39062.

Les notaires et témoins ont trouvé la testatrice couchée dans son lit, le vingt-un juillet mil huit cent soixante trois ; et la testatrice a signé avec les témoins et le notaire, après une lecture entière du présent ».

Ernestine, alitée et d'une main tremblante, signe ainsi son testament. Sa marraine est très probablement sa tante Raymonde qui avait alors 40 ans.



Signature d'Ernestine Cazabon sur son contrat de mariage



Signature d'Ernestine Cazabon sur son testament

La déclaration de succession reprend les ventes mentionnés dans le testament et détaille les terres laissées : des terres et bois à Couladère, ainsi que deux vignes et un jardin à Cazères. La seule bâtisse que possédait Ernestine avait été vendue en février 1861 à Mme Dombres. On trouve plus d'informations sur cette maison dans les transcriptions hypothécaires. Il s'agit d'« *une maison à haut et bas étage située dans la commune de Cazères, rue de la Laine, tenant du levant à la rue, du midi à Siadoux, du couchant audit Siadoux et du nord à Lambry.*²⁴⁷ », c'est-à-dire la maison familiale qui lui avait été transmise par son père, et était dans la famille depuis au moins son arrière-grand-père.

A la page suivante du répertoire du notaire, M. Penent, on trouve le testament d'Hyppolite Dupont, qui répond à celui d'Ernestine en lui donnant la jouissance de la moitié de ses biens en cas de décès. Le testament contient cependant des dispositions moins précises, et rien ne laisse deviner qu'il soit effectivement proche de la mort, contrairement à Ernestine. Peut-être a-t-il voulu profiter de la venue du notaire ? Peut-être était-ce pour rassurer Ernestine du fait qu'il ne s'agissait que d'une formalité, à laquelle il se pliait aussi ? Était-il également malade ?

J'ai cherché la trace d'un conseil de famille, dans la justice de paix, mais très peu de procès-verbaux semblaient conservés.

2) Remariage d'Étienne Hippolyte Dupont à l'âge industriel

Étienne Hyppolite Dupont se remarie, le 30 avril 1865, avec Jeanne Justine Victorine Capou²⁴⁸, de douze ans sa cadette. La mère de Jeanne Justine Victorine, Jeanne Marie Laporte, veuve de

²⁴⁷ AD31, conservation de Muret : transcriptions hypothécaires, 4 Q 1 266, 02/02/1861, art. 173.

²⁴⁸ Site internet AD31, Cazères : NMD 1863-1865, 2 E IM 6303, vue 167.

Raymond Capou et remariée, est aubergiste. Étienne Hyppolite et Jeanne Justine Victorine n'auront pas d'enfants ensemble²⁴⁹.

Avant de continuer à conter la vie d'Étienne Hyppolite et de ses enfants, prenons le temps de nous arrêter un instant sur le contexte de la période, qui connaît son lot de révolutions.

Dans le testament d'Ernestine Cazabon, première épouse d'Étienne Hippolyte, nous avons pu voir qu'il était question d'une « *parcelle vendue pour l'établissement du chemin de fer* ». La compagnie du chemin de fer de Toulouse à Bayonne rachète en effet une centaine de parcelles en 1862, et la gare de Cazères entre en service le 9 juin de la même année. Cela entraîne un bouleversement de l'économie, les marchandises pouvant désormais transiter non plus seulement via la Garonne, mais aussi par train. Un nouvel essor économique est possible, et l'on peut imaginer que l'activité de « marchand de fer » exercée par Étienne Hyppolite²⁵⁰ va bénéficier de ces nouveautés. Malgré la concurrence du train, le trafic fluvial continue, et Cazères produira des embarcations jusqu'au milieu du XXe siècle.



Gare de Cazères, carte postale, éd. Librairie Chêne.

Voici le portrait que nous brosse Camille Monthieu de l'industrie cazérienne à la fin du XIX e siècle :

« L'industrie [...] est ici représentée par une brasserie de bière, trois tanneries de cuir, une marbrerie, une carrosserie et une foule d'ateliers de construction de bateaux à destination de Toulouse et autres lieux circonvoisins, parmi lesquels la remarquable institution de MM. Atoch (Joseph) et de ses fils [...] ainsi que par une fabrique de cierges et de bougies à la stéarine, fondée par les frères Resséjac.²⁵¹ »

Il mentionne également l'initiative d'« un industriel intelligent, M. Lafore » qui a su utiliser le canal pour alimenter « un moulin à farine et plusieurs scies mécaniques pour débiter les bois de construction et de menuiserie ». La ville a aussi plusieurs conserveries, et produit notamment du foie gras et des pêches.

²⁴⁹ AD31, Cazères : enregistrement, registre des mutations par décès, vol.93, déclaration de succession du 23/07/1900, 3 Q/484.

²⁵⁰ Acte de son fils Joseph du 21/02/1863, site internet AD31, Cazères : NMD 1863-1865, 2 E IM 6303, vue 20.

²⁵¹ Camille MONTHIEU, *Cazères. Notice historique*, p.20.

D'autres industries traditionnelles vont par contre pâtir de la nouvelle donne économique, dont l'industrie de la laine, qui avait employé plusieurs membres des familles étudiées, et fourni les matières premières de nos chapeliers et affineurs de draps :

« Il existait aussi deux usines pour la filature de la laine : l'une, mue par l'eau de la Garonne et à laquelle était annexée une teinturerie d'étoffes ; l'autre avait pour moteur la vapeur, et, après avoir travaillé les laines du pays au moyen de machines perfectionnées, les convertissait en draps appelés vulgairement des Razès. Comme sa similaire, cette dernière ne fonctionne plus aujourd'hui, vu que le commerce des laines françaises est tombé dans la stagnation depuis l'invasion des marchés nationaux par les laines d'Australie. [...] C'est la production du monde entier qui sert de règle aux tarifs de vente français.²⁵² »

Au seuil du XX^e siècle, Camille Monthieu déplore donc déjà certains effets du phénomène de mondialisation²⁵³.

Des progrès indiscutables ont toutefois eu lieu courant XIXe dans de nombreux domaines. En matière d'urbanisme, les rues sont réalignées, repavées, des places ouvertes, et les fortifications détruites pour faire place à des boulevards plantés d'arbres. On crée un jardin public en 1854²⁵⁴. Un pont en pierre est enfin bâti sur la Garonne en 1843²⁵⁵, les maisons vétustes du centre-ville sont remplacées par des maisons de pierres et de briques. Emile Espagnat regrette cependant la destruction du château féodal en 1853²⁵⁶. Un système d'irrigation est mis en place en 1876, en creusant des rigoles sur le canal St Martory.

En 1872, une école laïque est créée au-dessus de la mairie. Un théâtre est construit en 1880, au-dessus de l'ancien abattoir.

C'est au donc au milieu de tous ces changements que Louis et Joseph vont grandir.

²⁵² *Ibid.*, p.17.

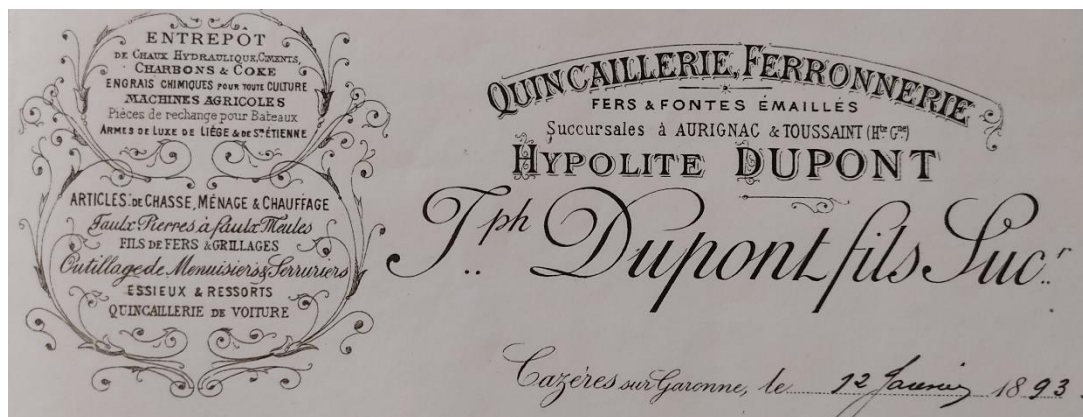
²⁵³ Ce processus est déjà bien en marche au moment de l'écriture du *Manifeste du Parti communiste*, par Marx et Engels (1848) « Par le rapide perfectionnement des instruments de production et l'amélioration infinie des moyens de communication, la bourgeoisie entraîne dans le courant de la civilisation jusqu'aux nations les plus barbares. Le bon marché de ses produits est la grosse artillerie qui bat en brèche toutes les murailles de Chine et contraint à la capitulation les barbares les plus opiniâtrement hostiles aux étrangers. Sous peine de mort, elle force toutes les nations à adopter le mode bourgeois de production ; elle les force à introduire chez elles la prétendue civilisation, c'est-à-dire à devenir bourgeoises. En un mot, elle se façonne un monde à son image. »

²⁵⁴ Emile ESPAGNAT, *Notes historiques*, p.71.

²⁵⁵ En effet, les ponts de bois finissaient toujours à succomber aux inondations. Le pont de bois franchissant la Garonne est emporté en 1784. Jusqu'en 1843, il faut donc utiliser le bac à ficelle ou des barques. *Ibid.*, p.66.

²⁵⁶ *Ibid.*, p 24.

Étienne Hyppolite détient un magasin dans la ville, rue du 4 septembre²⁵⁷ (ancienne « grande rue » du cadastre napoléonien). L'ouvrage de Robert Foch, *Cazères et ses environs*, mentionne les activités de la famille Dupont « sur des décennies, la maison Dupont a vendu tout ce qui touchait à la quincaillerie, la ferronnerie, les articles de ménage, les outils, et une facture de 1892 en fait foi, des armes de luxe de Liège et Saint Étienne, des pièces de rechange pour batteuses et pour bateaux²⁵⁸ »



En-tête d'une facture de 1893, rappelant les activités de la quincaillerie Dupont. Source : coll. familiale.

Mais en plus de ses activités commerciales qui semblent florissantes, Étienne Hyppolite s'implique aussi dans la vie politique locale.

En 1865, alors qu'il faut élire le conseil municipal, avec 21 conseillers, seuls 13 sont élus, avec en tête Louis Penent, notaire²⁵⁹. Au deuxième tour, huit sont élus, avec Hippolyte Dupont en 6^e place²⁶⁰.

A partir de juillet 1869, c'est lui qui s'occupe de la tenue des registres d'état civil, en tant qu'« adjoint au maire de la commune de Cazères, arrondissement de Muret, département de la Haute-Garonne, officier de l'Etat agissant suivant délégation de ce dernier empêché. ». Il signe le registre en tant qu'adjoint jusqu'en septembre 1870.

Il se présente aux élections municipales de 1874, et avec 294 voix, se retrouve en 19^e position au premier tour, puis en 9^e position au deuxième tour. Il est ainsi réélu au conseil²⁶¹.

²⁵⁷ AD31, Cazères : enregistrement, registre des mutations par décès, vol.93, déclaration de succession du 23/07/1900, 3 Q/484.

²⁵⁸ Robert Foch, *Cazères et ses environs*, Tours : Editions Sutton (coll. Mémoire en Images), 2001, p.82.

²⁵⁹ AD31, canton de Cazères : procès-verbaux d'élections, contentieux 1821-1935, 3 M 358.

²⁶⁰ *Ibid.*

²⁶¹ *Ibid.*

En 1878, il se présente au renouvellement du conseil municipal. Il arrive en 5^e place, alors que seuls trois conseillers sont élus : Camille Monthieu (notre historien cazérien !), Henri Debant et Victor Penent²⁶², tous trois issus de familles notables.

Entre temps, il est vrai qu'il s'est peut-être mis une partie du conseil municipal à dos, comme peut le laisser suggérer une délibération du conseil municipal trouvée dans une liasse concernant l'agrandissement du cimetière²⁶³. Nous sommes en avril 1874, et il est question d'agrandir le cimetière de la ville. Une des deux parcelles que la commune souhaite racheter, la plus grande, appartient à Étienne Hyppolite Dupont.

« M. le Maire a dit que M. Dupont demandait actuellement un franc par mètre carré du terrain lui appartenant nécessaire à l'agrandissement du cimetière.

Le conseil municipal a déclaré persister dans son intention d'acheter le terrain dont il s'agit, mais trouvant les prétentions de M. Dupont exagérées. Il a été d'avis d'offrir audit Dupont la somme de sept cent quarante-deux francs vingt-huit centimes (742'28) pour la contenance de 1687 mètre carrés, fixée par le rapport de l'expert. [...] Et dans le cas où le Sieur Dupont [...] n'accepterait point le prix fixé pour un chacun, M. le Maire est encore invité à remplir toutes les formalités nécessaires pour parvenir à l'expropriation des dits terrains pour cause d'utilité publique ».

Et c'est ce qui va se passer, puisque l'on trouve dans la même liasse un jugement d'expropriation. Entre 1841 et 1936, en cas de désaccord entre l'administration et la personne expropriée, on fait appel à un jury d'expropriation, fait de propriétaires. Le procès a lieu le 18 février 1879, soit cinq ans après la délibération mentionnée ci-dessus, au tribunal de grande instance de Muret. Seize jurés titulaires et quatre supplémentaires sont appelés. Quatre sont absents du fait des crues, un autre car il est à ce moment-là juré aux Assises de Toulouse, et un dernier car il décédé. Le jury est ensuite constitué, les deux parties ayant un droit de récusation.

« Le jury ainsi constitué et composé des Messieurs sus-nommés, les autres jurés ont été autorisés à se retirer.

Monsieur le Magistrat du Jury a fait alors prêter serment à chacun des jurés susnommés de la manière suivante :

"Jurez-vous de remplir vos fonctions avec impartialité ?"

²⁶² *Ibid.*

²⁶³ AD31, Cazères : administration communale, cimetière, 2 O 135 14.

Chacun des Messieurs les Jurés debout, découvert, la main droite levé à Dieu a successivement répondu à l'appel de son nom "Je le jure".

Nous avons mis sous les yeux de jurés le tableau des offres et des demandes et les titres et documents produits par les parties. [...]

Après avoir donné lecture de la question à résoudre par le jury, elle a été par nous remise à Messieurs les Jurés avec toutes les pièces du dossier et nous les avons avertis qu'en entrant dans la salle des délibérations, ils devaient élire immédiatement un Président qui aurait voix prépondérante en cas de partage, qu'ils devaient délibérer sans désespérer, prendre leur décision à la majorité et ne communiquer avec personne qu'après leur délibération.

Les jurés sont entrés immédiatement dans la salle des délibérations, et nous avons placé un gardien à la porte afin d'éviter toute communication avec le dehors.

Après une demi-heure de délibération, le Jury ayant fait avertir que sa délibération était prise, nous sommes entrés dans la salle d'audience ouverte au public et nous avons demandé au président du Jury, tout le Jury étant présent, de nous faire connaître sa décision. »

Pour rappel, en 1874, la commune offrait 742,28 francs, là où Hippolyte Dupont en demandait 1687 francs. Le prix a été revu à la hausse pendant les cinq années menant jusqu'au jury, puisque l'avocat de la commune propose 1086,90 francs, et Hyppolite en demande 3815,75 francs.

Le jury va couper la poire en deux, en accordant la somme de 2252,14 francs.

En 1935, un nouvel agrandissement du cimetière sera fait, grignotant la parcelle du petit-fils d'Hyppolite Dupont, nommé d'après son grand-père. Celui-ci fait une promesse de vente à la commune, expirant un an plus tard. On trouve, toujours dans la liasse concernant le cimetière, des courriers datant de la fin d'année 1936, où la mairie de Cazères presse un expert de faire l'étude géologique qui lui a été demandée, la date d'expiration de la promesse de vente approchant. Le souvenir du procès de 1879 est-il alors encore présent dans la mémoire des Cazériens ? Il semblerait en tout cas que la transaction a finalement eu lieu comme prévu.

Pour en revenir aux fonctions de conseiller municipal d'Étienne Hyppolite Dupont, elles semblent donc prendre fin vers 1875, pendant le désaccord sur la vente du terrain. Étienne Hyppolite a alors 51 ans.

3) La jeunesse de Louis et Joseph Dupont

Pendant ce temps, les fils d'Étienne Hippolyte et de feu Ernestine suivent les traces de leur père. Ils apparaissent tous deux sur leur fiche matricule comme « négociant »²⁶⁴. Tous les deux ont un niveau d'instruction « 3 », c'est-à-dire qu'ils savent lire, écrire, et ont eu une instruction primaire suivie, même s'ils n'ont pas obtenu (ou passé) le brevet d'enseignement primaire (qui correspond au niveau 4). En raison de problèmes de santé, ils sont assignés au service auxiliaire, et ne sont donc en principe pas mobilisables pour le combat, mais pour des activités de support : travail dans les hôpitaux, logistique, administration... Joseph, de la classe 1883, se voit diagnostiquer une « pointe de hernie à gauche » et Louis, de la classe 1880, un « pied plat ».

Joseph se marie le 14 juin 1886, à Marie-Antoinette Irat²⁶⁵. Le mariage a lieu à St Elix, commune située à 10km de Cazères, dont Marie-Antoinette est originaire.

Lors du recensement de 1896, Louis habite avec Joseph, la femme et les enfants de ce dernier, ainsi que leur père, Hippolyte²⁶⁶.

23	Dupont	Joseph	33	id	Regt	chef de famille	
24	Irat	Antoinette	29	id	me	femme	
25	Dupont	Hippolyte	9	id	"	enfant	
26	Dupont	Ernestine	6	id	"	id	
27	Dupont	Hippolyte	72	id	Regt	père	
28	Dupont	Louis	35	id	id	frère	
29	Gardelle	Victorine	24	id	Domestique	"	

Cazères : recensement de 1896, place de l'Hôtel de Ville.

En revanche, lors du recensement de 1906²⁶⁷, il a disparu et je ne lui trouve pas de mariage ni de décès, même en cherchant jusque dans les années 1950.

²⁶⁴ Site internet AD31, bureau de recrutement de St Gaudens, classe de 1880, 11 R 64, matricule n°292 (Louis Dupont), et classe de 1883, 11 R 93, matricule n°263.

²⁶⁵ Site internet AD31, Saint-Elix-le-Château : NMD 1880-1889, 2 E IM 5130, [vue 108](#).

²⁶⁶ Site internet AD31, Cazères : recensement de 1896, 6 M 237 002, [vue 6](#).

²⁶⁷ Site internet AD31, Cazères : recensement de 1906, 6 M 311 002, [vue 2](#).

7	8	24	Dupont	Joseph	42	Cazères	id	chef	Médecin
		25	Irat	Antoinette	39	St-Jolès	id	épouse	Sans profession
		26	Dupont	Hippolyte	19	Cazères	id	fil	Médecin
		27	Dupont	Ernestine	16	id	id	fil	..
		28	Soula	Eugénie	18	St-Jolès	id	domestique	..

Cazères : recensement de 1906, place de l'Hôtel de Ville.

Après avoir regardé les tables décennales, j'élargis le champ de recherche avec les tables des successions et absences, qui couvrent le périmètre du bureau d'enregistrement de Cazères, puis me tourne vers les plateformes en ligne, sans succès. De même, des bases de données telles que Retronews ne nous donnent pas de résultats concluants, d'autant plus que le patronyme *Dupont* est courant.

Nous trouvons finalement son décès à Toulouse, en 1925. La table des successions et absences ne porte pas de mention d'une déclaration de succession, bien qu'il ait hérité plusieurs fois avant son décès.

Après avoir retrouvé la trace de Louis, retournons à Cazères suivre son frère Joseph et ses enfants.

Neuf mois après le mariage de Joseph Dupont et Marie-Antoine Irat, Étienne Hippolyte Marie Joseph (dit Hippolyte) vient au monde²⁶⁸, frère aîné d'Ernestine, Marie, Raymonde (Ernestine) qui naît en 1889²⁶⁹. Joseph et Marie-Antoinette n'auront pas d'autre enfant. On peut aussi remarquer qu'ils continuent de les nommer en accumulant les prénoms de ancêtres. Ernestine et Raymonde sont les deux prénoms de la mère de Joseph, mais on peut aussi se demander si Raymonde ne renvoie pas directement à sa grand-tante Raymonde, à qui sa mère avait demandé de prendre soin son frère et lui après son décès.

Il se trouve que Raymonde décède en 1898, à l'âge de 75 ans²⁷⁰. Célibataire, suivant jusqu'au bout les dernières volontés de sa nièce, elle choisit Louis et Joseph Dupont, ses petits-neveux, comme légataires universels²⁷¹.

²⁶⁸ Acte de naissance du 23/03/1887, site internet AD31, Cazères : NMD, 2 E IM 6309, vue 127.

²⁶⁹ Acte de naissance du 08/08/1889, site internet AD31, Cazères : NMD, 2 E IM 6310, vue 79.

²⁷⁰ Acte de décès du 20/02/1898, site internet AD31, Cazères : NMD, 2 E IM 6314, vue 8.

²⁷¹ AD31, Cazères : actes notariés, minutes de Gaston Bourdin, 30/07/1895, 3 E 39139.

« J'institue pour mes légataires généraux et universels M. Joseph Dupont et M. Louis Dupont, mes petits-neveux demeurant à Cazères ; je lègue à M. Louis Dupont susnommé les meubles qui se trouveront à la chambre du premier de la maison que je possède à Cazères et que j'habite.

Je lègue à François Lajous mon neveu demeurant à Cazères une parcelle de terre labourable que je possède à Lavelanet.

Je lègue à Mademoiselle Ernestine Dupont, fille de Joseph Dupont et de Antoinette Irat demeurant à Cazères mon vestiaire.

Je charge mes légataires généraux et universelles de faire célébrer soixante francs de messes pour la paix de mon âme.

Tel est mon testament »

L'acte de mariage d'entre Joseph et Marie-Antoinette nous indique qu'Hippolyte père vit avec son fils Joseph à Cazères, ce qui nous est confirmé par le premier recensement disponible pour la ville, celui de 1896²⁷². On ne trouve par contre pas sa femme Victorine Capou dans ce recensement, bien qu'elle ne décède qu'en 1899, à Cazères²⁷³.

En 1906 dans leur logement de la place de l'Hôtel de Ville, on ne trouve plus que Joseph, sa femme Antoinette, et leurs deux enfants Ernestine et Hippolyte²⁷⁴. Hippolyte père est décédé en 1900.

La déclaration de succession d'Hippolyte père est succincte. Elle comprend :

« 1° magasin à Cazères, rue du 4 septembre

2° grange à Cazères, rue du port

3° 30.41 terre à Vington commune de Cazères

4° 10.30 vigne à Vington, idem

5° 74.05 terre à croix de l'Hopital

6° 68.60 jardin et pré à St Jean Cazères »

Joseph et Louis sont les seuls héritiers²⁷⁵.

²⁷² Site internet AD31, Cazères : recensement de 1896, 6 M 237 002, vue 6.

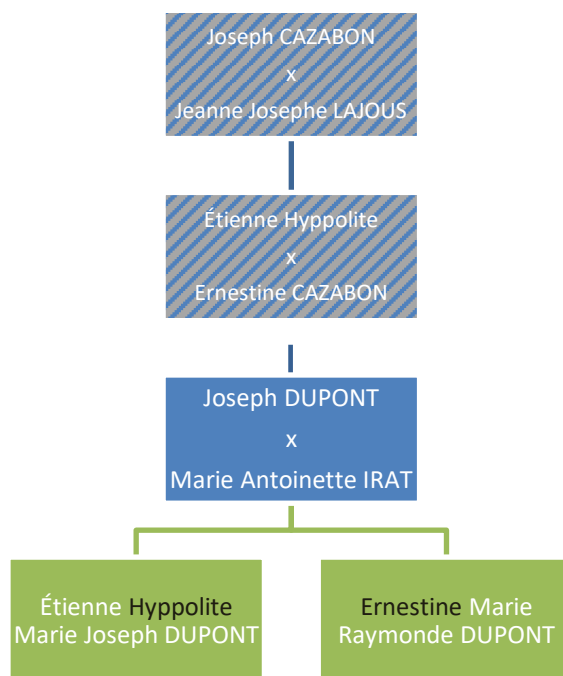
²⁷³ Acte de décès du 26/01/1899, site internet AD31, Cazères : NMD, 2 E IM 6314 vue 67.

²⁷⁴ Site internet AD31, Cazères : recensement de 1906, 6 M 311 002, vue 2.

²⁷⁵ AD31, Cazères : enregistrement, registre des mutations par décès, vol.93, déclaration de succession du 23/07/1900, 3 Q/484.

C) Les arrière-petits-enfants

Nous avons quitté Cazères en 1906, alors qu'Hippolyte et Ernestine Dupont, enfants de Joseph Dupont, et arrière-petits-enfants de notre couple de départ, ont respectivement 19 et 16 ans, et vivent avec leur parents place de l'Hôtel de ville.



Dans *Cazères et ses environs*, je suis très agréablement surprise de trouver une photo d'Hippolyte Dupont, sans doute prise vers 1900²⁷⁶. C'est le premier visage qu'il m'est donné de mettre sur un nom de cette généalogie.



Étienne Hyppolite Marie Joseph Dupont en train de monter un véhicule.

²⁷⁶ Robert FOCH, *Cazères et ses environs*, p.82.

Cette photographie nous rappelle le tournant industriel et technologique déjà abordé plus haut. Après le train, l'automobile vient elle aussi révolutionner la vie des habitants et réduire les distances. Les tracteurs permettent de faciliter les travaux des champs, et les denrées peuvent ensuite être rapidement transportées sur les marchés par voie terrestre. On peut donc imaginer que la quincaillerie des Dupont est un lieu fréquenté.

Sur son registre matricule, Hyppolite est « employé de commerce »²⁷⁷, et a un niveau d'éducation « 2 », ce qui peut suggérer qu'il a rapidement commencé à travailler avec son père.

Hyppolite est appelé à faire son service militaire en 1907.

« Mis en route le 6 octobre 1908. Arrivé au corps du 24^e régiment d'infanterie et soldat de 2^e classe le dit jour. Caporal le 1^{er} octobre 1909. Envoyé en congé le 25 septembre 1910. Certificat de bonne conduite accordé ». Il effectue une période d'exercice dans la réserve au 59^e régiment d'infanterie du 26 août au 17 septembre 1912.

En novembre, peu après son retour d'exercice, sa compagne Maria Fourtané (dit Marie Rose) donne naissance à une fille, Marie Joséphine²⁷⁸. Hyppolite et Marie Rose se marient quinze jours plus tard, à Toulouse²⁷⁹ (annexe 7). L'acte porte reconnaissance de leur fille, mais cette fois-ci sous le nom de Marie Louise. Il est de plus indiqué que les parents d'Hyppolite sont absents, et qu'ils ont été notifiés en octobre via un notaire du présent mariage. Ce type de démarche équivaut souvent à demander le consentement de parents s'opposant au mariage. On peut aussi se demander si le fait de débaptiser Marie Joséphine pour la nommer Marie Louise (en mémoire de son grand-oncle Louis ?) n'est pas à comprendre dans ce contexte.



Un mariage à Cazères, vers 1905. On voit Étienne Hyppolite Marie Joseph, tout à droite, à côté de sa sœur Ernestine Marie Raymonde. c. 1905. Archives familiales.

²⁷⁷ Site internet AD31, bureau de recrutement de St Gaudens, classe 1907, 11 R 337, matricule n°151.

²⁷⁸ Acte de naissance du 11/11/1912, site internet AD31, Cazères : NMD 1911-1912, 2 E IM 9534, vue 109.

²⁷⁹ Acte de mariage du 28 novembre 1912, site internet des archives de Toulouse, mariages 1912, 1E666, vue 173.

1) Hippolyte Dupont pendant la Première Guerre mondiale

Le 15 avril 1914, il passe au 24^e régiment d'infanterie coloniale. Lorsque la guerre éclate, il est rappelé par le décret de mobilisation général du 1^{er} août, et arrive au corps le 3 août.

Voici la suite du « détail des services et mutations diverses » de sa fiche matricule :

« Passé au 5^e régiment d'infanterie coloniale à Lyon le 4 mai 1915.

Passé au 42^e colonial le 14/06/15 à la dissolution du 5^e mixte.

Passé au 39^e bataillon de tirailleurs sénégalais le 1^{er} mai 1918.

Passé au 7^e régiment d'infanterie coloniale le 16 juillet 1918. Par décision du Caporal Commandant d'Armes délégué de Marseille. Dirigé sur le camp de Fréjus le 30.07.1918.

Passé au 24^e régiment d'infanterie coloniale le 14 mars 1919.

Envoyé en congé illimité de démobilisation le 2 avril 1919, au dépôt démobilisateur du 14^e RI de Toulouse, se retire à Toulouse, rue Saint Léon, 23. Caporal mitrailleur, marié un enfant.

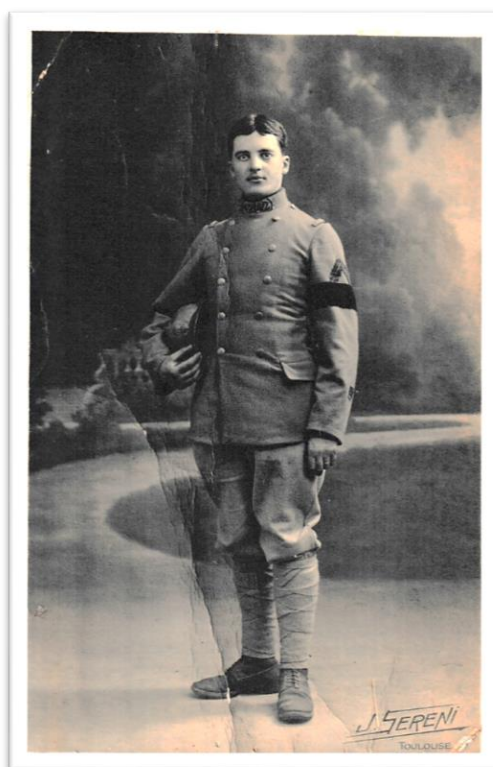
Passé au 14^e régiment d'infanterie de Toulouse le 1^{er} avril 1926.

Classé dans la position dite "sans affectation" et rayé des contrôles du 14^e RI le 1^{er} août 1927.

Le 7 décembre 1927, il a déclaré habiter Cazères.

Désigné pour le service de la garde des voies de communication et affecté au Centre mobilisateur le 14.12.1929.

Libéré du service militaire le 15.10.1936.²⁸⁰ »



Étienne Hippolyte Marie Joseph Dupont en uniforme militaire. Archives familiales.

²⁸⁰ Transcription largement tirée de « Belles familles de soldats. Dupont », de Joël et Monique GRANSON, http://mediatheque.mairie-cazeres.fr/public/7115168876079305325/images/fonds_local/dupont_3.pdf [consulté le 25/06/2021].

Hippolyte sert donc durant toute la guerre. Les historiques des régiments nous permettent quasiment de le suivre pas à pas.

1914

9-10 août :

« Le régiment s'embarque les 9 et 10 août au milieu d'un enthousiasme indescriptible. La population civile se presse dans la cour de la gare et déborde sur les quais acclamant le régiment au départ : une gerbe de fleurs est offerte au colonel Béthouard. Les trains qui emportant les bataillons vers la frontière s'ébranlent aux accents de la Marseillaise, chantée par des milliers de voix »²⁸¹

22 août : le régiment arrive en Belgique. Dans la nuit, il organise la défense du village des Bulles, attaqué par les Allemands le 23 au matin. Après 6h de combat, le régiment a perdu 561 hommes.

« Alors commence la longue et angoissante retraite, coupée d'arrêts brusques et de retours offensifs (combats de Jaulnay le 27 août, de Châtillon, le 31 août, de Bussy-le-Château, le 3 septembre) et qui amena le 5 septembre le régiment sur le canal de la Marne²⁸² ».

6-10 septembre : bataille de la Marne

11-16 septembre : progression sur le front

26 septembre : suite à un rude combat, le drapeau du 24^e RIC se voit attribuer quelques jours plus tard la légion d'honneur :

« Cet honneur insigne était la juste récompense des hauts faits du régiment qui, en un mois de campagne, avait perdu dans des combats presque quotidiens 44 officiers et plus de 2 900 hommes, à peu de chose près l'effectif du départ.²⁸³ »

1915

Guerre de position dans les environs de Beauséjour

21 mars - 31 mai : occupation du fortin de Beauséjour

14 mai : Hyppolite rejoint brièvement le 5^e régiment d'infanterie coloniale de Lyon

20 juin : il passe au 42^e régiment d'infanterie coloniale de Marseille, après dissolution du 5^e RIC

20-30 juin : tenue d'un front dans le secteur de Mesnil-les-Hurlus : *« ce séjour en secteur est caractérisé par la guerre de mines et un large emploi de l'artillerie de tranchées, bombes, torpilles, grenades ; nous subissons tous les jours quelques pertes.²⁸⁴ »*

²⁸¹ Historique du 24^e régiment d'infanterie coloniale : guerre 1914-1918, Perpignan : Barrière, 1920, p.5, disponible sur Gallica.

²⁸² *Ibid.*, p.6.

²⁸³ *Ibid.*, p.9.

²⁸⁴ Historique du 42^e régiment d'infanterie coloniale pendant la guerre 1914-1918, Nancy ; Paris ; Strasbourg : Berger-Levrault, s.d., p.37, disponible sur Gallica.

Août-septembre : travaux de défense :

« Pendant près de deux mois, le régiment allait remplir une tâche des plus importantes, d'autant plus méritoire qu'aucun fait retentissant ne pouvait la signaler aux profanes, seuls ceux qui vivaient cette existence de travail, de dangers quotidiens pouvaient apprécier à son exacte valeur cette somme d'efforts continus, persévérants, tenaces.²⁸⁵ »

25-30 septembre 1915 : bataille de Champagne :

« Si dans son ensemble elle n'a pas donné les résultats escomptés, le 42^e R.I.C. y a néanmoins magnifiquement tenu le rôle qui lui était dévolu : 8 officiers tués, 14 blessés, près de 1100 hommes tués, blessés ou disparus attestent qu'il n'a reculé devant aucun sacrifice pour obtenir la décision souhaitée.²⁸⁶ »

1916

octobre 1915 - août 1916 : stationnement en Picardie²⁸⁷

septembre - novembre : travaux défensifs sur le front de la Somme :

« Ces travaux, sous des feux violents d'artillerie et d'infanterie lui occasionnèrent des pertes importantes : à sa première relève, le 14 octobre, il comptait après six jours de tranchées, 300 hommes hors de combat dont 11 officiers.²⁸⁸ »

novembre 1916 : le 42 e RIC se trouve englobée dans l'armée d'Orient. Elle arrive à Toulouse le 25 novembre, puis à Marseille fin décembre.

27 décembre - 1^{er} janvier 1917 : embarquement pour Salonique.

1917

6-10 janvier : arrivée à Salonique

mi-janvier : mise en route pour Monastir.

26 janvier : nous disposons alors d'un document précieux, découvert dans les travaux de Mme et M. Granson, et issu du livre de l'Abbé Tournier, *Les Cazériens à la guerre*. Il s'agit d'une lettre d'Hyppolite.

« Voici deux jours que nous avons quitté Salonique :

Les quatre premiers jours de marche se sont passés dans de bonnes conditions, malgré une chaleur estivale. En ce moment, nous avons traversé l'immense plaine que ferment les marais

²⁸⁵ *Ibid.*, p.38.

²⁸⁶ *Ibid.*, p.42.

²⁸⁷ *Ibid.*, p.43.

²⁸⁸ *Ibid.*, p.44.

du Vardar. Un jour de repos puis nous voilà partis à l'escalade de la chaîne de montagnes qui nous sépare du théâtre des opérations.

Le sixième jour, pluie continue.

A 400 m. d'altitude, nuit passée dans une sorte de cuvette humide. Neige. Le lendemain soir, coucher dans une grange bourrée de paille.

C'est le premier toit, autre que la toile de tente, où nous avons reposé depuis notre débarquement. Là, un jour de repos au bord d'un grand lac encadré de hautes et gracieuses montagnes.

Joli coin où j'ai appris à connaître les Grecs et dû sortir mon revolver, non pour défendre ma vie – les Grecs sont trop rosses et fainéants - mais pour en imposer. Voici le récit de mes mésaventures :

On devait partir à huit heures. Je prends mon sac et vais le porter aux bûtes de mulet en même temps que distribuais des rations aux camarades. Dix minutes s'écoulaient. Je reviens à la grange où nous cantonnions reprendre musette, bidons, caoutchouc. Ce dernier avait disparu ! Ces maudits Grecs rodaient encore par-là, mais pas de trace de mon caoutchouc²⁸⁹. J'étais d'autant plus furieux qu'ici le ciel est inclément et qu'il m'aurait rendu de grands services aujourd'hui surtout qu'il pleut et neige.

On part. Plus loin, je m'arrête, au passage, à la fenêtre grillagée d'un marchand de « tout ». Pour le payer, je lui donne un billet. Il prétend n'avoir pas de monnaie, m'engage à prendre 1,70 franc de chocolat et autre chose et refusant de me rendre le billet et le met dans son tiroir ! Je réclame en vain, fatigué de la scène, je lui ai montré que s'il ne s'exécutait pas illico, mon compagnon de route saurait parler malgré la grille qui m'empêcher de rentrer.

Alors, il m'a rendu la monnaie. Inutile d'ajouter que le revolver n'était pas chargé !

Jusqu'à présent, nous avons trouvé de tout. Le vin est au prix de 1,20 franc le litre. Mais plus on monte, plus il est baptisé. A l'encontre du marchand français, qui met un peu d'eau dans beaucoup de vin, le Grec met un peu de vin dans beaucoup d'eau.

Impossible de savoir où l'on se trouve : pas de carte. Les routes ou sentiers d'un village à l'autre empruntent tantôt un champ, tantôt le lit d'un ruisseau. Il paraît que Monastir n'est pas loin. Dans tous les cas, le bruit du canon est assez rapproché.

Malgré les ennuis et les intempéries on ne s'en fait pas et on a bon espoir que tout finira prochainement...²⁹⁰»

²⁸⁹ Imperméable

²⁹⁰ Lettre d'Hippolyte DUPONT rapportée par Clément TOURNIER, *Les Cazériens à la guerre*, Toulouse: Impr. Saint-Cyprien, 1917. Cité dans « Belles familles de soldats. Dupont », de Joël et Monique GRANSON.

février – juillet :

« Le service dans le secteur de Monastir comporte une installation des plus sommaires, un manque absolu de bien-être, sans compter le danger des bombardements fréquents ; en outre la température assez rigoureuse dans la région fait parfois regretter aux hommes certains secteurs de France ; néanmoins, le moral est toujours bon et les pertes légères. Nos patrouilles et reconnaissances sont pleines d'entrain, elles s'infiltrèrent souvent dans les lignes ennemies et ramènent des prisonniers bulgares.²⁹¹»

1918

1 mai : il rejoint le 39 bataillon de tirailleurs, toujours dans le 42^e RIC.

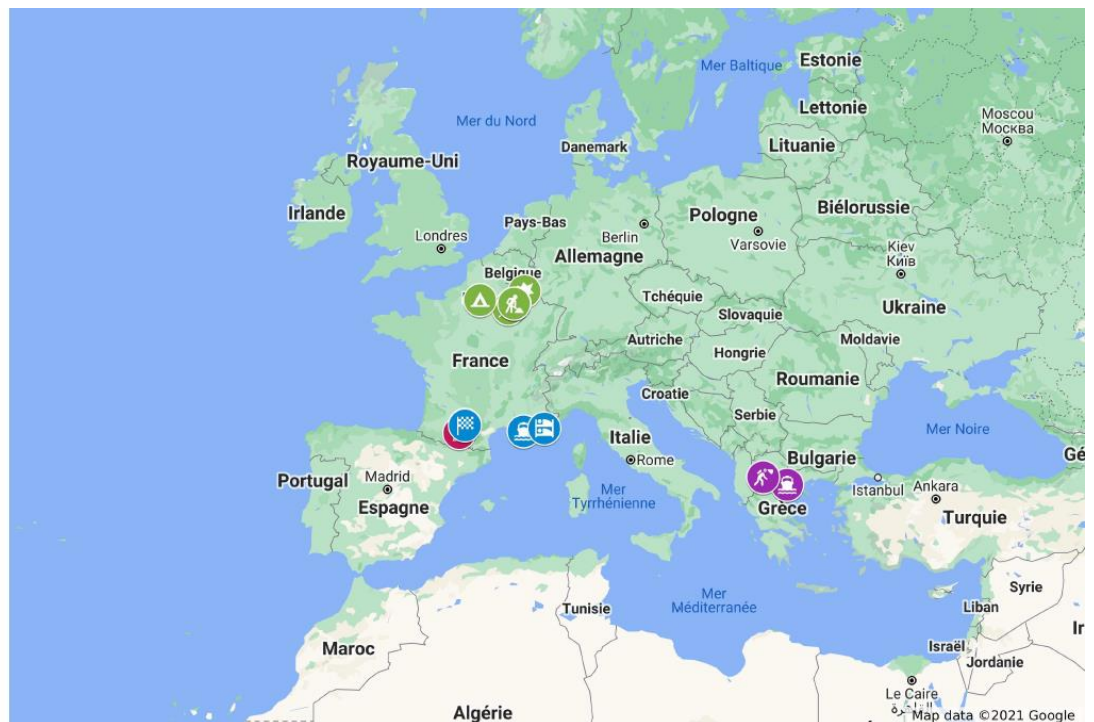
16 juillet : il semblerait qu'Hippolyte rentre en France, puisqu'il passe au 7^e RIC, régiment de marine, et est envoyé au dépôt de Fréjus.

1919

14 mars : il passe brièvement au 24^e RIC, avant d'entrer en congé de démobilisation illimité au dépôt du 14^e RIC de Toulouse.

Parcours militaire Hippolyte Dupont

- 📍 Cazères - 1er août 1914
- 📍 Les Bulles - 22 août 1914
- 3 sep 1914 - Bussy-le-Château
- 5 sep 1914 - Canal de la Marne
- 21 mars - 31 mai 1915 - fortin de Beauséjour
- juin 1915 - Minaucourt-le-Mesnil-lès-Hurlus
- oct 1915 - août 1916 - stationnement en Picardie
- 25 nov 1916 - Toulouse
- déc 1916 - Marseille
- début jan 1917 - Salonique
- fév - juillet 1918 - Monastir
- juillet 1918 - Fréjus
- avril 1919 - Toulouse



Reconstitution du parcours militaire d'Hypolite Dupont, à partir de sa fiche matricule et des historiques de régiment.

²⁹¹ *Ibid.*, p.45.

Sa fiche matricule montre qu'il est domicilié à Toulouse de 1921 à 1927, date à laquelle il retourne à Cazères.

2) Ernestine Villeneuve – Dupont

Sa sœur Ernestine s'est quant à elle mariée en 1915, après le début de la guerre, à Bertrand Paulin Villeneuve, un ingénieur des Ponts et Chaussées²⁹². Ils ont alors 26 et 31 ans. Bertrand Paulin est originaire de St Christaud, village à quelques kilomètres de Cazères, de l'autre côté de la Garonne. Lorsqu'il est appelé à faire son service militaire, il est placé en toute fin de liste, et sera ajourné en 1905 et 1906 pour « faiblesse »²⁹³. En 1907, il passe en service auxiliaire. En 1914, la commission de réforme le maintient au service auxiliaire. Il est incorporé au 83^e régiment d'infanterie de Saint-Gaudens le 8 novembre 1914, et y arrive le même jour. Du 18 août 1915 au 17 octobre 1916, il est détaché à la Poudrerie nationale de Toulouse, puis aux ateliers de fabrication.

Voici pour illustration une correspondance d'un Cazérien travaillant à la Poudrerie de Toulouse, datée du 30 novembre 1916 :

« Mes chers amis,

Ce matin, la pluie tombait abondante et je songeais mélancoliquement aux souffrances des soldats qui piétinent la boue des tranchées. Ce soir, le soleil s'est mis à reluire et je m'imagine que, sur le front, le temps plus serein réjouit aussi l'âme de mes chers Cazériens. De la salle d'opérations, où je me suis réfugié pour vous écrire, j'entrevois des centaines de cyclistes, qui courent le long de la Garonne vers Empalot, à la Poudrerie. La fumée s'élance noirâtre des hautes cheminées de cette immense ville industrielle, qui a surgi de terre en une année et qui va bientôt étendre ses constructions jusqu'à Portet. Là, 25 000 hommes travaillent jour et nuit. Français, Annamites, Tonkinois, Sénégalais, et prisonniers boches se rencontrent. Ils fabriquent ou contribuent par des occupations annexes à la fabrication des poudres. D'une activité sans repos, la science dont les progrès causent à l'humanité une juste fierté, s'ingénie à découvrir les procédés les plus rapidement et les plus effroyablement efficaces pour détruire l'humanité... N'est-ce pas une faillite de la science ?... Triste nécessité mais nécessité tout de même. Pour vaincre, il faut de la poudre, des munitions, des armes. On ne doit négliger aucun moyen d'accroître la force offensive de nos admirables troupes et de hâter ainsi la fin victorieuse de la guerre. Mais, avant d'atteindre cette fin souhaitée, il y aura encore des épreuves à subir. Envisageons-les de sang-froid. L'apôtre Saint-André, dont le 30 novembre ramène la fête,

²⁹² Acte de naissance du 08/08/1889, site internet AD31, Cazères : NMD, 2 E IM 6310, vue 79, mention marginale.

²⁹³ Site internet AD31, bureau de recrutement de St Gaudens, classe 1904, 11 R 309, matricule n°102.

salua, d'une âme surnaturellement réconfortée par l'amour de Jésus Christ, la croix qui allait servir à son supplice. Que l'amour de la France et le souci de son avenir nous soutiennent ! « Et que l'illumination féerique dont s'embrace la poudrerie, chaque soir au crépuscule, apparaisse comme une clarté permanente d'espérance...²⁹⁴»

Il est placé en sursis d'appel jusqu'au 6 juillet 1917 inclus, au titre de l'usine hydroélectrique, chantiers de battage d'Eget (Hautes-Pyrénées) par décision du Général commandant la 18^e région du 19 avril 1917. Le sursis d'appel sera renouvelé jusqu'en novembre 1918. Bertrand Paulin se retrouve ensuite au même dépôt mobilisateur qu'Hippolyte, celui du 14^e régiment d'infanterie, à Toulouse. Il habite alors avec Ernestine au 74 quai de Tounis, à Toulouse²⁹⁵. Ils ont une fille, Marie-Antoinette Villeneuve, née en 1917 à Cazères²⁹⁶.

En 1924, il est présenté, toujours sur sa fiche matricule, comme étant le père de deux enfants. J'apprendrai plus tard qu'ils ont en effet eu une seconde fille nommée Simone.

3) La succession de Joseph Dupont

Alors que leurs enfants Hippolyte et Ernestine vivent désormais à Toulouse, Joseph et Marie-Antoinette n'habitent plus que tous les deux²⁹⁷.

Dupont	Joseph	57	no	no	Chef	spécial	patron
Dupont	Marie Antoinette	54	St-Elie	no	épouse	sans	

Recensement 1921 – Cazères, place de l'Hôtel de Ville.

On note toujours l'absence d'une profession pour Marie-Antoinette, comme jusqu'ici pour les femmes de cette généalogie, alors qu'en plus des tâches d'entretien du foyer, elles travaillaient souvent avec leur mari. Une descendante de Marie-Antoinette m'explique ainsi que c'est cette dernière qui tenait la quincaillerie.

²⁹⁴ Clément TOURNIER, *Les Cazériens à la guerre*, cité par M. et Mme Granson dans « Belles familles de soldats. Villeneuve », de Joël et Monique GRANSON, http://mediatheque.mairie-cazeres.fr/public/7115168876079305325/images/fonds_local/villeneuve_3.pdf [consulté le 25/06/2021].

²⁹⁵ registre matricule de Paulin Villeneuve, site internet AD31, bureau de recrutement de St Gaudens, classe 1904, 11 R 309, matricule n°102.

²⁹⁶ Marie Antoinette Jeanne est née le 7 février 1917, d'après le fichier des décès de l'INSEE., consulté sur le site Filae.

²⁹⁷ Site internet AD 31, Cazères, recensement de 1921, 6 M 408 002, vue 2.

Au recensement de 1926, le couple habite toujours seul, mais a déménagé avenue de la Gare, aujourd'hui avenue Pasteur²⁹⁸. Joseph décède le 19 janvier 1927²⁹⁹.

Sa déclaration de succession de huit pages (il a fallu rajouter des feuillets à la déclaration à l'aide d'un trombone) montre le développement de ses affaires³⁰⁰.

La déclaration rappelle entre autre que Joseph et Marie-Antoinette ont donné à chacun de leurs enfants 30 000 F au moment de leur mariage, en avancement d'hoirie, avec en plus un trousseau évalué à 850 F pour Ernestine.

On y trouve ensuite les biens de communauté :

- « *une propriété située dans la commune de Cazères, quartier du Bentayré, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation* » d'environ 41 hectares, avec cheptel et outils compris : 94 000 F
- « *une 1/3 d'un parc situé dans la commune de St Elix* »
- une vigne à St Elix
- « *une habitation en forme de villa située à Cazères avenue de la gare avec jardin d'agrément d'une contenance totale de 60 ares* » : 85 000 F
- une automobile marque Citroën modèle 1924 : 7000 F

Les titres et créances :

- la somme due par son fils Hippolyte Dupont et un dénommé Lamouille pour la vente d'un fonds de commerce, avec intérêts : 44 500 F + 933 F
- un prêt de 2000 F à la ville de Cazères pour la transformation de l'usine électrique
- de très nombreuses obligations, listées à l'occasion de l'ouverture du coffre-fort, pour un total d'un peu plus de 60 000 F. On y trouve des investissements dans des entreprises de transports ferroviaires, de production de matières premières et d'énergie, dans des manufactures, mais aussi dans des dettes nationales, française et étrangères.

²⁹⁸ Site internet AD 31, Cazères, recensement de 1926, 6 M 458, vue 38.

²⁹⁹ Acte de décès transmis par la mairie de Cazères.

³⁰⁰ AD31, Cazères : enregistrement, registre des mutations par décès, déclaration de succession du 07/07/1927, 3 Q 11/509.

<ul style="list-style-type: none"> - Compagnie général française des tramways - Rente française - Société anonyme des Etablissements Industriels E.C. Grammont et Alexandre Grammont - Compagnie des chemins de fer du Maroc - Société anonyme des Ateliers et chantiers de la Loire - Manufacture de caoutchouc Michelin - The Shell transport & trading Company Limited - Société des Acières et forge de Firminy - Groupement de l'industrie sucrière française - Manufactures de glace et produits chimiques de St Gobain - Compagnie générale transatlantique - Fives-Lille - Thomson-Houston - Compagnie luchonnaise d'éclairage - Société des chantiers et ateliers de la Gironde - Département du nord - Société B Sirvens 	<ul style="list-style-type: none"> - Société anonyme de l'énergie électrique du Sud-Ouest - Compagnie des chemins de fer du Nord - Crédit Foncier communal - Société du groupement des houillères du Nord et du Pas de Calais - Royaume de Serbie - Gouvernement du Brésil - Trésor impérial ottoman - Obligations consolidées russes des chemins de fer - Chemins de fer du Nord et de l'Oural - Société de la Grosse Métallurgie - Société Toulouse du Bazacle - Société Lorraine Dietrich - Gouvernement général de l'Algérie - Crédit national - Société Job - Compagnie des chemins de fer P.O. [de Paris à Orléans] - Compagnie nationale des matières colorantes - Manufacture des produits chimiques du Nord - Etablissement Kuhlmann
---	--

Les biens propres

- 1° une maison d'habitation sise à Cazères place de l'Eglise n°533 et 534 section D
- 2° une autre maison même lieu rue de l'Eglise n°526p même section [l'ancienne maison de la famille Lajous]
- 3° un petit magasin faisant partir d'une maison située en face de celle portée à l'article 1^{er} n°528p même section.
- 4° un bâtiment servant de grange aussi à Cazères n°540 même section rue du Pont



Immeubles du centre-ville présents dans la déclaration de succession de Joseph Dupont.

- 5° la contenance de 63 ares 15 consistant en bâtiment rural, sol, jardin et pré n°370p. section B même commune quartier de St Jean
- 6° La contenance de 2 hectares 08 ares labourable et vigne n°206p., 208 et 248p. section B même commune lieux dits Binton et Croix de l'Hôpital.
- 7° La contenance de 42 ares de terre et bois n°141, 142 et 149 section A commune de Couladère.
- 8° La contenance de 58 ares 30 de labourable n° 521 et 522 section D commune de Lavelanet.

Pour une valeur totale de plus de 234 000 F.

Cette déclaration de succession semble nous montrer que Joseph Dupont fait partie de cette nouvelle bourgeoisie qui a su tirer parti de la révolution industrielle et de la financiarisation de l'économie.

La Villa

La déclaration de succession mentionne « *une habitation en forme de villa située à Cazères avenue de la gare avec jardin d'agrément* ». Cette avenue a été ouverte dans les années 1860, à travers champs, afin de connecter la ville à la nouvelle gare. Elle va rapidement être bordée de villas construites par la bourgeoisie locale³⁰¹, dont celle des Dupont. On peut donc voir cette dernière comme la vitrine du succès de Joseph, sur la voie ouverte par son père.

Une carte postale ancienne montre l'une de ces villas, particulièrement sophistiquée, le Val-Rose. Robert Foch la décrit comme le « château de la Belle au Bois Dormant » local³⁰² (comme son nom l'indique, il est bien rose).



La Villa du Val-Rose

³⁰¹ Robert FOCH, *Cazères et ses environs*, p.21.

³⁰² *Ibid.*

Or, en recoupant le cadastre napoléonien avec une carte actuelle, je découvre que la villa des Dupont, a priori plus récente, devait être une villa avoisinante, car je tombe sur cette même parcelle. En cherchant les propriétaires du Val-Rose, je découvre qu'il s'agit de passionnés de l'histoire locale, ayant notamment fait de nombreux travaux sur les Poilus cazériens³⁰³. Ils se renseignent autour d'eux, et me confirment que la villa des Dupont (considérée comme la villa Villeneuve), est celle juste à côté, d'un style plus conforme au début du XX^e siècle, et plus sobre et angulaire. La façade à pignon est tout de même flanquée d'une tour carrée aux allures de mirador, cette dernière se permettant la fantaisie de petites fenêtres disposées en diagonale. L'enduit extérieur est rehaussé de céramique blanche et de briques en terre cuite.

On m'explique qu'une partie du terrain a été achetée à d'anciens propriétaires du Val-Rose, par Joseph Dupont. Une transcription hypothécaire de 1923 nous confirme en effet qu'en 1922, un certain Célestin Claudel cède 60 ares de son terrain à Joseph Dupont³⁰⁴.



Villa construite par Joseph Dupont vers 1926. A gauche, vue actuelle (Google Maps), à droite, photographie des archives familiales, c. 1930.

C'est d'ailleurs grâce au couple de propriétaires de la villa du Val-Rose que je découvre l'existence d'une arrière-petite-fille d'Antoinette Irat et Joseph Dupont et que j'entre en contact avec elle.

Après le décès de Joseph en 1927, on perd la trace d'Antoinette Irat au recensement de 1931, mais on la retrouve en 1936, avenue de la gare³⁰⁵. On peut donc supposer qu'elle habite la villa, seule avec une domestique.

³⁰⁴ AD31, conservation de Muret : transcriptions hypothécaires, 02/07/1923, 4 Q 13 42. On trouvera en annexe le travail de recherche hypothécaire fait sur le Val-Rose ([annexe 8](#)).

³⁰⁵ Site internet AD 31, Cazères, recensement de 1936, 6 M 556 002, vue 37.

19	Dupont Frat	Antoinette	1866	Fabris	chef	néant
20	Alloy Abadie	Louise	1879	Cazères		domestique

Recensement de 1936 - Cazères, avenue de la Gare.

Nous avons vu, grâce à sa fiche matricule, qu'Hippolyte était revenu à Cazères en 1927, après six années à Toulouse, et la mort de son père.

En 1931, il est avec Maria Fourtané, son épouse, et Marie-Louise Dupont, sa fille, rue du Quatre Septembre³⁰⁶, et il est désigné comme « quincailler », ce qui laisse entendre qu'il a repris le magasin familial.

9	Dupont	Hippolyte	1887	Cazères	chef	quincailler
1360	Dupont Fourtané	Maria	1893	Montberaud	épouse	
1	Dupont	Marie Louise	1911	Cazères	filles	

Recensement de 1931 – Cazères, rue du Quatre Septembre.

Cela nous a d'ailleurs déjà été confirmé par la déclaration de succession qui mentionnait l'achat à Joseph Dupont de son fonds de commerce par Hippolyte et un certain Lamouille.

En 1936, on ne trouve plus qu'Hippolyte (49 ans) et Maria (45 ans), résidant avec une femme de ménage et une autre femme qui est sans doute leur employée³⁰⁷. Marie Louise (n'est plus là, elle s'est en effet mariée en 1933, à Jean Lucien Marius Ferries³⁰⁸. Elle a 25 ans.

24	Dupont	Hippolyte	1887		chef	quincailler patron
25	Dupont Fourtané	Rosa Maria	1893	Montberaud	épouse	néant
7	Lougarre	Anne Marie	1912	Fabas		femme de ménage
24	Lougarre	Anne Marguerite	1913			employée de commerce

Recensement de 1936 – Cazères, rue du Quatre Septembre.

³⁰⁶ Site internet AD 31, Cazères, recensement de 1931, 6 M 516 002, [vue 48](#).

³⁰⁷ Site internet AD 31, Cazères, recensement de 1936, 6 M 529 002, [vue 19](#).

³⁰⁸ acte de naissance du 11/11/1912, site internet AD 31, Cazères : NMD 1911-1912, 2 E IM 9534, [vue 109](#), mention marginale.

Antoinette Irat, dans la villa de la rue de la Gare, a 70 ans.

Ernestine, à Toulouse, a 47 ans, Bertrand Paulin, son mari, 52 ans, et leurs filles, Marie-Antoinette et Simone sont adolescentes.

Nous sommes donc au seuil de la fameuse « barrière des 75 ans » du généalogiste. Je commence à ne plus pouvoir consulter certains actes, qui ne sont pas encore publics, et certains documents qui ne sont simplement pas encore versés aux archives départementales.

C'est là que la rencontre avec une descendante de la famille m'apporte des informations très précieuses. Il est étrange d'écouter une personne inconnue raconter son histoire familiale, et de l'entendre comme si on la connaissait déjà en partie.

Lors de cette rencontre, j'ai aussi la chance de pouvoir consulter un document réalisé par une autre descendante du couple, qui avait justement cherché à consigner, pour les générations futures, les sensations d'une enfance des années 1930. C'est là, et dans le discours de sa parente, qu'apparaît ce que l'on n'aurait souvent pu deviner. Étienne Hyppolite père, et son frère, Antoine, passionnés de lettres et de musique, jouant sur les bords de Garonne pendant les soirées d'été.

Joseph qui est envoyé faire ses études au séminaire de Montréjeau, et qui à ses 22 ans, tombe éperdument pour Marie Antoinette, lui fait la cour avec des fruits exotiques et des bijoux, et l'épouse malgré la désapprobation des familles. Les loisirs de Joseph, amateur de randonnées à cheval, de voyages, et d'automobiles³⁰⁹. Marie-Antoinette Irat, très pieuse et grande amatrice de mode, tenant la boutique et encourageant la diversification des activités de la quincaillerie.

Hippolyte et Ernestine, qui sont envoyés en nourrice à Ste Croix, à une quinzaine de kilomètres de là, comme cela pouvait se faire dans la bourgeoisie de l'époque.

La rencontre d'Hyppolite petit-fils avec Marie Fourtané, une alliance là aussi désapprouvée, comme on pouvait le soupçonner, et qui expliquerait en partie que le couple soit resté sur Toulouse quelques années après la guerre, Hyppolite y gagnant sa vie en bricolant des vélos.

J'en apprend aussi plus sur les propriétés : la villa avenue de la gare, dessinée par Paulin Villeneuve, avec son escalier et ses parquets de chêne clair, ses terrasses où l'on recevait, son beau parc aux arbres rares, son belvédère où l'on laissait des fruits à sécher l'été... La métairie du Bentayré, présente dans la succession de Joseph, acquise dans les années 1890, où la famille disposait de champs de blé, de vignes, et d'une grande cave permettant la vinification, puis d'une villa qu'ils y firent construire et qui leur servit de maison de campagne. L'odeur de ferraille de l'entrepôt de la rue du

³⁰⁹ Si la déclaration de succession ne mentionne qu'une Citroën, Joseph aurait eu plusieurs voitures, et une première dès 1900, ce qui fit de lui l'un des premiers propriétaires d'auto du département.

Quatre Septembre, puis celle de la fumée qui détruisit le magasin familial en 1945, reconstruit rapidement après.

Enfin, les jeux de petits-enfants rendant visite à leurs grands-parents avenue de la Gare : cow-boys et indiens, qui se transforment en alliés et occupants pendant la guerre, poterie, théâtre improvisé sur le perron...

Consécration ultime, après six mois passés à chercher des traces de ces différents personnages dans les archives : voir enfin leur visage. Après Ernestine et Étienne Hyppolite Marie Joseph Dupont, c'est au tour d'Étienne Hyppolite père, Victorine Capou, Joseph Dupont, Marie-Antoinette Irat et Rose Marie Fourtané de me donner à voir leurs visages, grâce à des portraits précieusement conservés par la famille. C'est sur ces visages, immortalisés il y a plus d'un siècle, que nous laissons la famille Dupont.



Étienne Hippolyte Dupont, c.1870



*Étienne Hippolyte Dupont et
Victorine Capou*



Joseph Dupont



Marie Antoinette Irat



Ernestine et Hippolyte Dupont



*Hippolyte Dupont et Marie
Rose Fourtané, c. 1912*

Conclusion

Je souhaitais voir dans quelle mesure la généalogie d'une famille pourrait nous informer sur le contexte historique des différentes époques qu'elle a traversées, qu'il s'agisse du contexte local ou plus global. Je n'ai pas été déçue sur ce point, et ai été témoin de la Révolution, des guerres, de l'industrialisation, me retrouvant pour cela à consulter une grande variété d'archives.

S'agissant du premier travail généalogique d'envergure que j'aie réalisé, il est certain que j'ai perdu du temps à maintes reprises : relecture d'un même registre, erreur d'un chiffre dans la commande d'une cote, détours inutiles par certains documents... Toutes ces erreurs m'ont cependant permis de mieux comprendre l'articulation des archives entre elles, et d'acquérir des réflexes méthodologiques qui me serviront par la suite dans ma pratique.

Chaque document étant aussi parfois difficile à cerner sans son contexte, il m'a aussi fallu passer un temps considérable à essayer d'appréhender ce dernier : comment se passaient les élections municipales en 1831 ? quelles étaient les règles de succession de l'Ancien Régime dans cette région ? que signifie le fait qu'un conscrit est placé à la fin du dépôt ? Sans prétendre pouvoir désormais disserter sur ces questions, elles m'ont toutefois permis d'avoir davantage de points de repère historiques et juridiques.

J'ai aussi pris conscience de la tâche sans fin que constitue le travail d'une généalogie étoffée, en même temps que nous découvrons la variété et le volume incroyable des documents conservés. Le généalogiste « collectionneur », qui chercherait à trouver la moindre mention de ses ancêtres, se verrait confronté à une tâche titanesque, mais néanmoins passionnante.

Cette enquête a également mis en avant l'importance de la collaboration dans le travail généalogique. Je n'aurais peut-être pas trouvé certaines informations (je pense par exemple ici au décès de Raphaël Cazabon à Rochefort), sans des travaux d'indexation entrepris à l'autre bout de la France. De même, les groupes d'entraide sur les réseaux sociaux ont pu me permettre de me sortir de l'impasse grâce à l'expertise d'autres généalogistes ou passionnés d'histoire (par exemple, pour identifier la ville de Bunzlau). Enfin, la reconstitution du contexte local aurait été bien plus laborieuse sans les ouvrages existants de Camille Monthieu et Emile Espagnat. J'ai cependant tenté, dès que possible, de retrouver les sources primaires sur lesquels ceux-ci se sont appuyés, afin d'éviter des erreurs historiques.

Je n'étais pas familière des guerres napoléoniennes, et me suis retrouvée à sillonner les routes d'Europe jusqu'en Pologne à la suite de Joseph Cazabon et de ses frères, et à prendre pleine conscience de la plaie béante ouverte par la conscription à cette époque. J'ai ensuite pu suivre à son tour Étienne Hippolyte Marie Joseph Dupont, que la guerre jette sur les fronts du nord, comme son arrière-grand-père un siècle plus tôt, et qui ira même jusqu'en Macédoine actuelle. Cette recherche s'est donc

également transformée en une démarche mémorielle, réveillant même le souvenir des excès de la Terreur.

Démarche mémorielle dans laquelle je suis pourtant consciente d'avoir trop omis les femmes, « sans profession », absentes des archives de la vie politique, représentées par leur mari dans les transactions. Grâce aux dernières volontés d'Ernestine Cazabon et de Jeanne Josephe Lajous, j'ai cependant pu attribuer quelques mots à ces dernières.

Avec plus de deux cents individus dans l'arbre de notre couple de départ, et des restrictions de consultation aux archives, il m'a fallu prioriser des recherches « sûres », ce qui explique aussi que l'attention se soit tournée vers les hommes (existence de documents spéciaux comme les fiches matricules, archives électorales, présence nominative plus fréquente...).

J'ai cherché à pallier en partie à ces manquements par des témoignages de descendants. Les ouvrages de M. Foch sur Cazères et ses environs, réalisés en grande partie à partir de photographies et de témoignages des habitants, m'ont aussi rappelé l'importance de travailler à la transmission de la mémoire « vivante », une mémoire souvent moins aride que le papier des archives administratives.

Il s'agit toutefois d'un travail délicat, puisque l'on s'immisce ainsi dans l'histoire d'une famille, récoltant des détails sur des personnages inconnus qui de fil en aiguille nous deviennent étrangement familiers. Je tiens donc à exprimer toute ma reconnaissance, tout d'abord aux vivants, pour m'avoir fait confiance en me transmettant un peu de leur mémoire familiale, et à leurs ancêtres disparus, pour avoir été, certes malgré eux, un objet d'étude à la fois prolifique et attachant.

« Nos ancêtres sont nos enfants, par un trou dans le mur nous les regardons jouer dans leur chambre, et ils ne peuvent pas nous voir. »

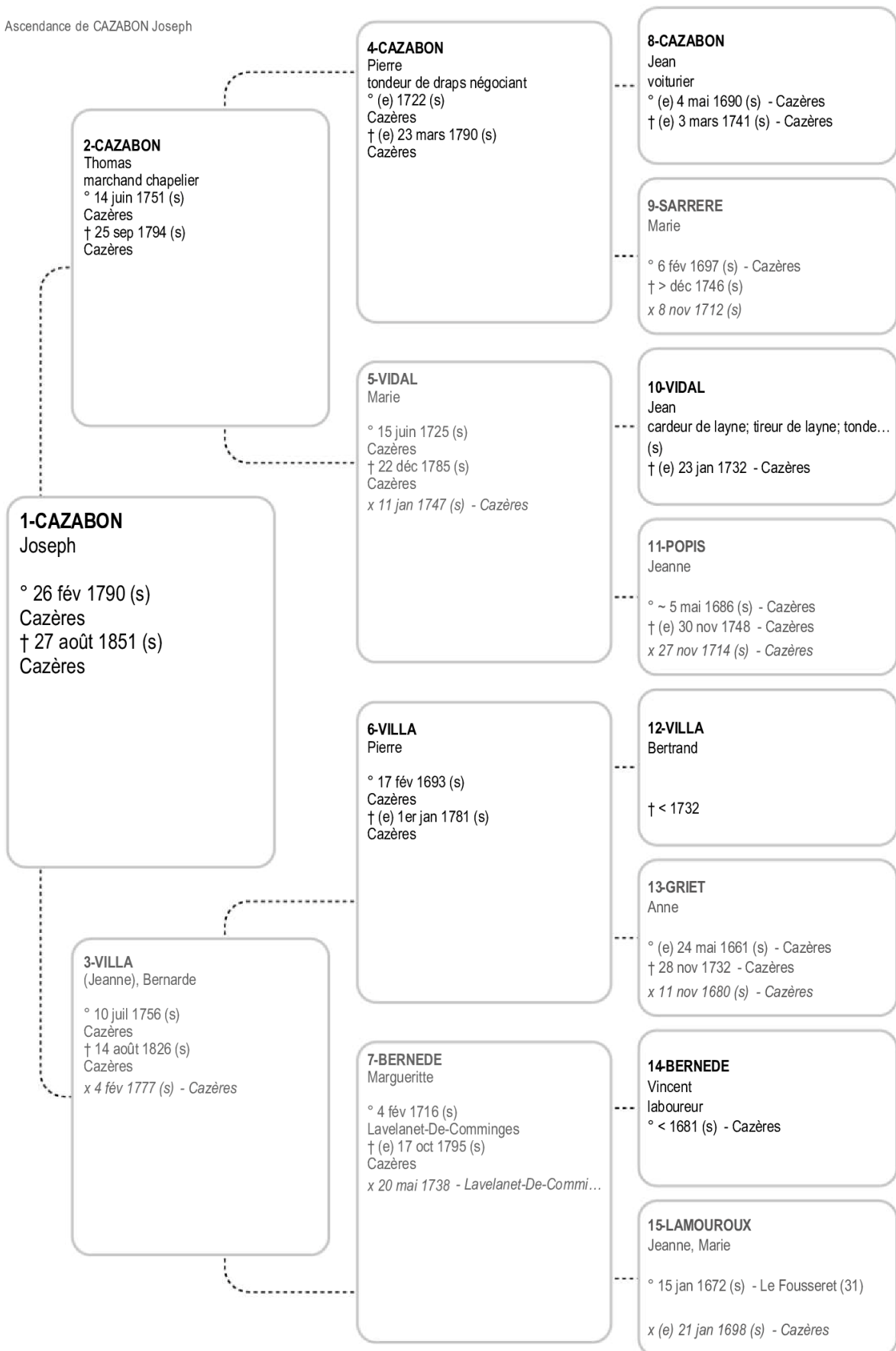
Amin Maalouf, *Origines*.

Annexes

Annexe 1 : Arbre d'ascendance de Joseph Cazabon, quatre générations.	102
Annexe 2 : Arbre d'ascendance de Jeanne Josephe Lajous, quatre générations.....	103
Annexe 3 : Arbre des fratries, ascendance de Joseph Cazabon, cinq générations.	104
Annexe 4 : Arbre des fratries, ascendance de Jeanne Josephe Lajous, cinq générations (partiel).	105
Annexe 5 : Arbre de descendance de Jeanne Josephe Lajous et Joseph Cazabon.....	106
Annexe 6 : Etat nominatif des hommes détenus dans la maison d'arrêt du district de Rieux, 19/10/1793 (AD 31, 1 L 377 14).	107
Annexe 7 : Acte du mariage entre Hyppolite Dupont et Maria Fourtané, 28/11/1912, Toulouse.	108
Annexe 8 : Compte-rendu des recherches hypothécaires sur la villa du Val-Rose.	109
Annexe 9 : Tableau généalogique du couple Lajous-Cazabon, avec mention des contrats de mariage.	113

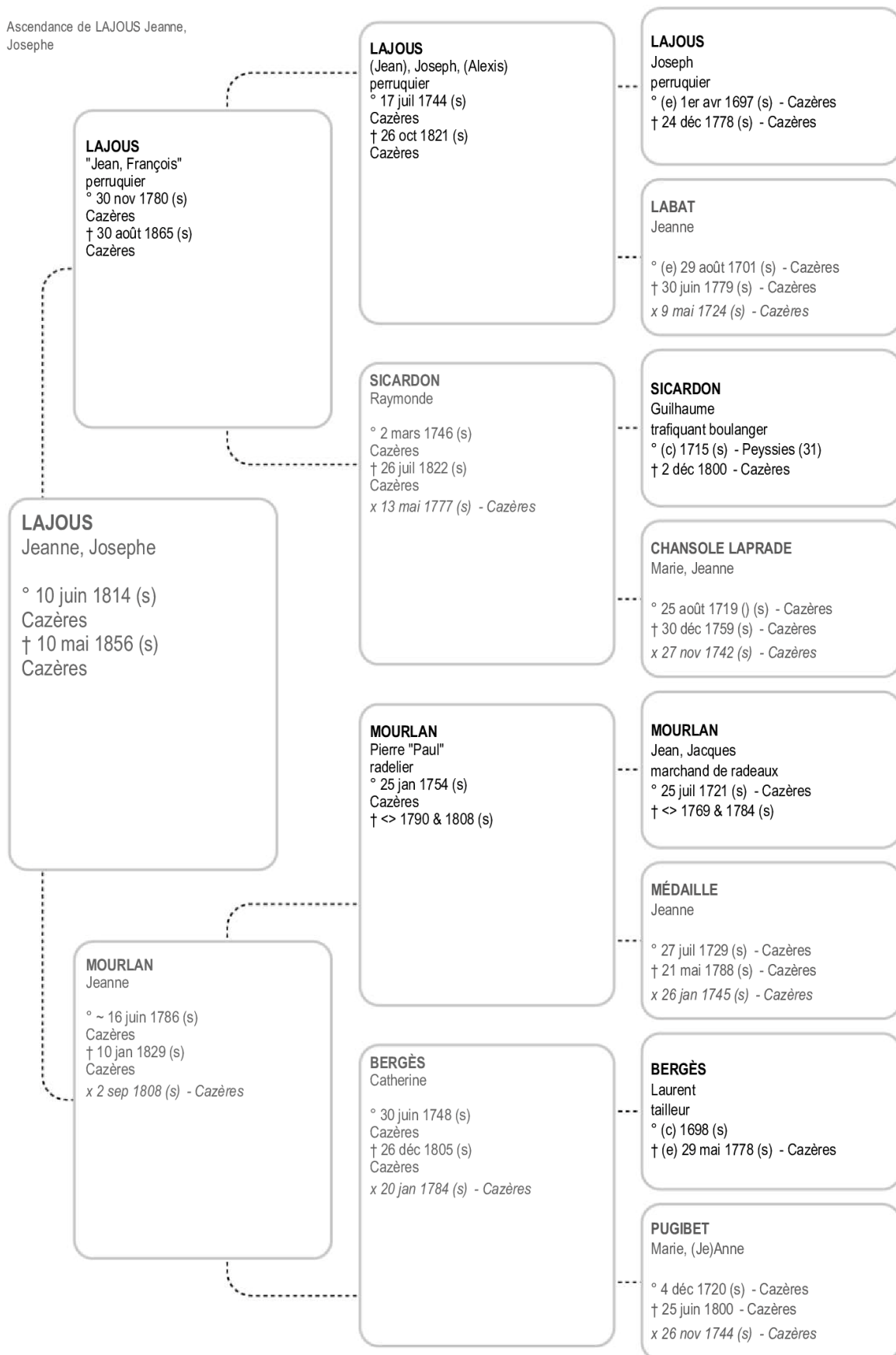
Annexe 1 : Arbre d'ascendance de Joseph Cazabon, quatre générations.

Ascendance de CAZABON Joseph

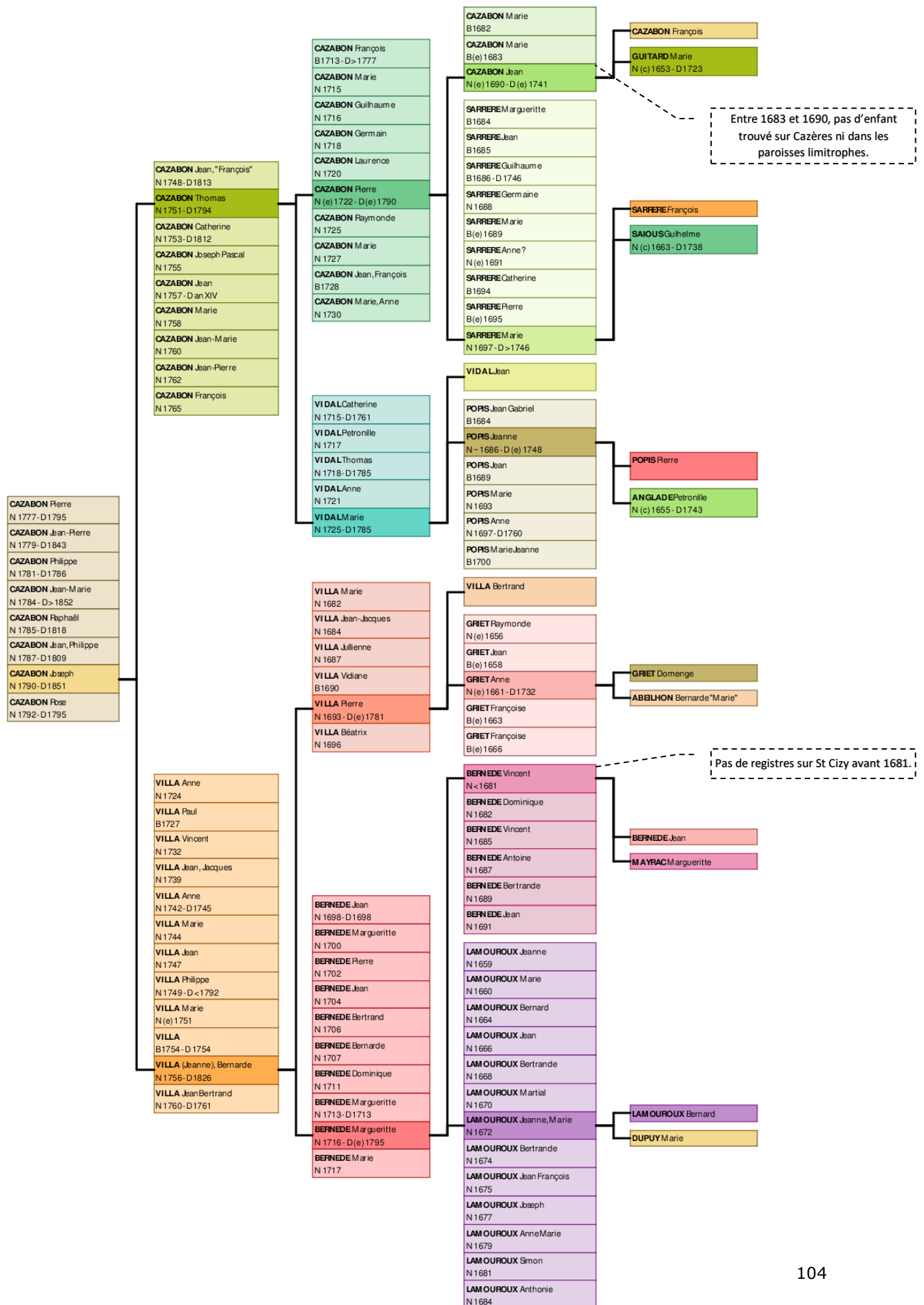


Annexe 2 : Arbre d'ascendance de Jeanne Josephe Lajous, quatre générations.

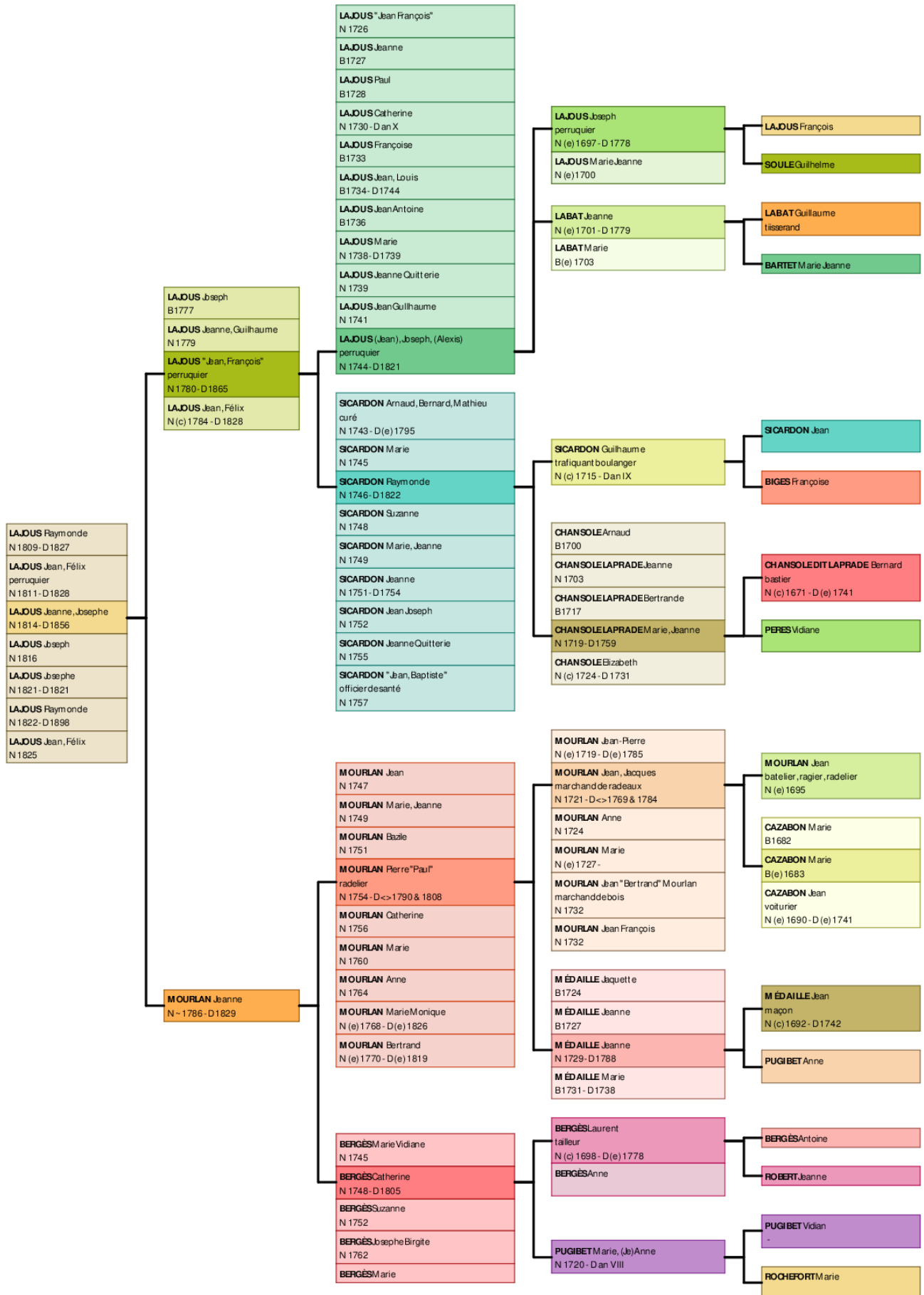
Ascendance de LAJOUS Jeanne,
Josephhe



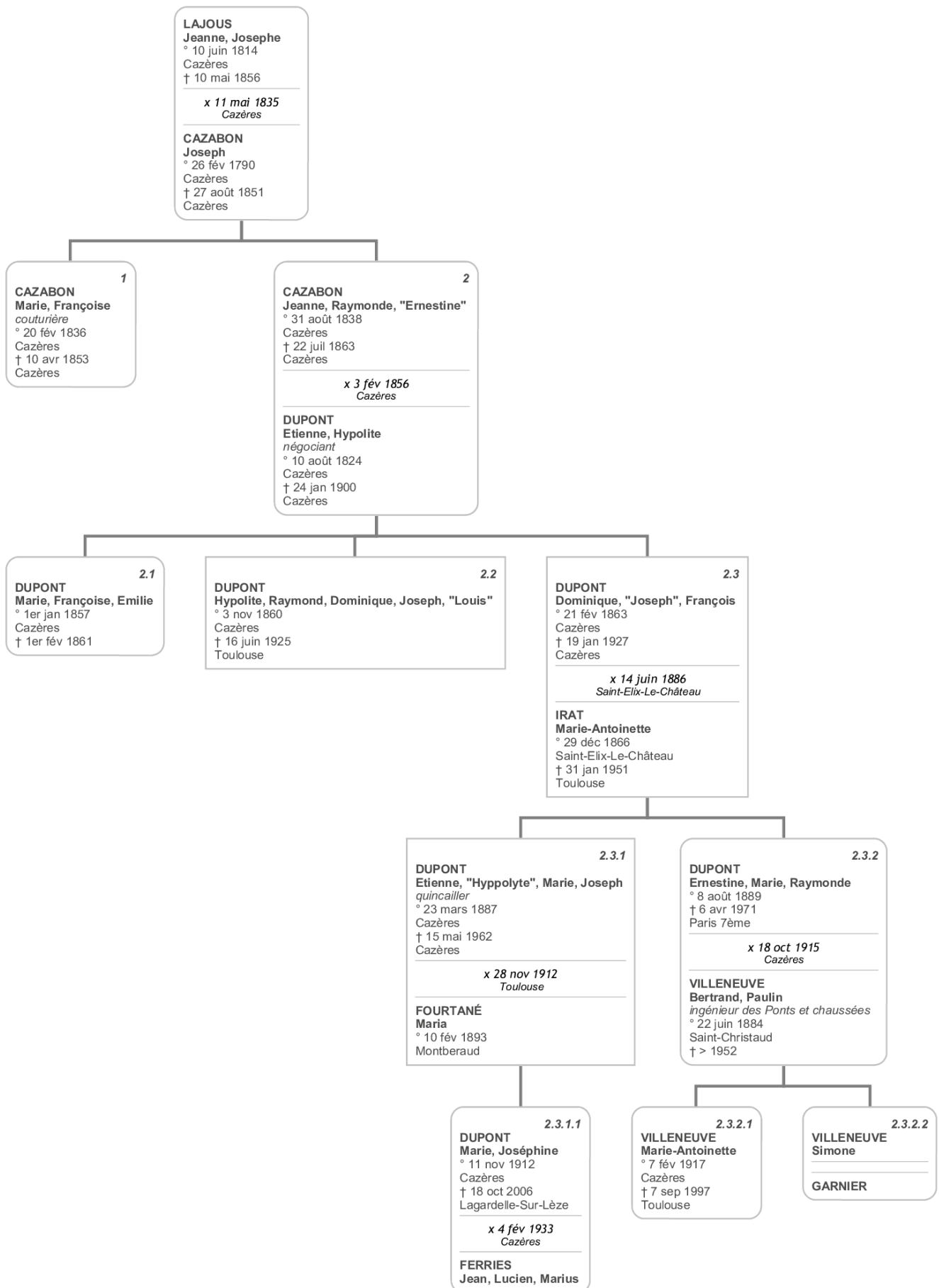
Annexe 3 : Arbre des fratries, ascendance de Joseph Cazabon, cinq générations.



Annexe 4 : Arbre des fratries, ascendance de Jeanne Josephe Lajous, cinq générations (partiel).



Annexe 5 : Arbre de descendance de Jeanne Josephe Lajous et Joseph Cazabon.



*Etat des hommes détenus dans la
Maison d'arrêt du District de Rieux*

Carbunier	Reynard	Nibaute
ficat	Serrat	Gout
fusin	Darbas	Descuss
labat	faure	Remeguiès
vize père	Penès	Dupui
Gabriel vize	Germain	J ⁿ . Lavaut
Jeanhenaut	argut	mathiol
aragon	Toitou	Puvort
Bataille	Choue	G ^h . Bordes
J ⁿ . Aimond Mouras	mona de montergineu	J ⁿ . N ^o Escalès
Dazun	Bordes	Escalès fils
Briusa	Benoît Doussin	meran
Pauls Baucane	fort	Roquebert
vatette	Journié	Castes marchand
Laudels	Lezat B	J ^{te} Eailleu
balliens	Barthe	Cambon charron
Piméja	Brière	auizants Dralieu
J ⁿ . Genès	Leusan	Escalès
Estelle ainié	navès	Barbet
estrelé fils	mattheu	J ⁿ . abadie
Saucau	Rochefort	Lauyinet
Surjes	Aozé	Domg. Roquebert
Devaban fils	endrieu	Picole notaire
Bedel	Sicardon	Duprau Cultivateur
Carabon	ferrié	Loumaigué
Debant oncle	laffage	Escoué fils
Devant père	Carvère	escoué menager
Debant père	Gumbert	Bouffé

Archives Départementales
 PROPRIÉTÉ PUBLIQUE
 HAUTE-GARONNE

ARCHIVES de la HAUTE-GARONNE
 1 L 377 Pièce 14

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. - AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Du *Vingt-huitième* jour du mois de *Novembre* l'an mil neuf-cent de
à *Cinq* heures du *Soir* Mariage de *Etienne Hyppolyte Marie Joseph Dupont*

employé de commerce, né à Cazères (Haute-Garonne) le vingt-trois
Novembre mil huit cent quatre vingt sept. y domicilié, fils unique légitime
de Dominique Joseph François Dupont, quincaillier et de Marie
Antoinette Thal, sans profession, domiciliés avec leur fils précé-
dant en vertu d'une notification faite à ses père et mère le quinze
Octobre de l'année courante par le Ministère de M^e Reynes, notaire
à Martres (Haute-Garonne); et de Maria Fourtané, employée de
commerce domiciliée à Gaillac petite rue S^t Lazare // née
à Montberaud (Haute-Garonne) le six février mil huit cent
quatre vingt trois, fille mineure légitime de Bernard Fourtané
journalier et de Maria Quercy, garde-carrière // domiciliés au
dit Cazères présents et consentants. Les contractants nous ont déclaré avoir
passé le contrat de mariage le jour d'hier devant M^e Reynes, notaire, au dit Martres-
talpand nous ont remis les pièces nécessaires et l'acte de naissance d'une enfant du sexe
féminin, née deux au dit Cazères le onze novembre courant, inscrite à l'état civil sous
les prénoms et nom de Marie Louise Dupont qu'ils reconnaissent et légitiment
par le présent.

La publication du présent mariage a été affichée par nos soins conformément à l'article 64 du code civil, devant la porte principale du Capitole

Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée, nous avons donné lecture du présent et du chapitre six du titre du code civil, intitulé du mariage aux parties contractantes, qui nous ont déclaré séparément et affirmativement se prendre pour mari et pour femme en présence de

Guillaumat, marchand, âgé de quarante-sept ans, Raymond
Linas, employé des P.T.T., âgé de vingt-neuf ans, Joseph
Barthélemy, s'ouvrant, âgé de cinquante-deux ans, Jean
Gabriel, employé, âgé de soixante-quatre ans, domiciliés à Gaillac

Après quoi nous soussigné, *Etienne Billières*, adjoint au Maire de Toulouse, officier public de l'état civil, avons prononcé publiquement et à haute voix, au Capitole, qu'au nom de la loi les dits sieur *Dupont* et *Fourtané* sont unis en mariage et ont les époux les père et mère de l'épouse et les témoins signés avec nous.

Le Maire,

Hyppolite Dupont
Maria Fourtané
Etienne Billières
Guillaumat
Raymond Linas
Joseph Barthélemy
Jean Gabriel

Chronologie de la Villa du Val-Rose

23 juin 1923

Achat par **Auguste François BARRAUD**

"un immeuble, nature de villa avec par cet dépendances, potager, situé à Cazères, avenue de la gare, appelé Val Rose, quartier de Mailhol St Jean, ayant une contenance d'environ un hectare trente un ares un centiare n° 315^h et 316^h section A, le tout enclos par un mur au levant et au couchant et par un grillage galvanisée au nord et au midi, confrontant le tout en corps canalette du canal de St Martory du nord, du midi Dupont, du couchant avenue de la Gare ou route de Cazères au Fousseret et du levant chemin de St Jean.. »

1923 : vente d'une parcelle à Joseph DUPONT

1911 : achat d'une parcelle à Victorine LAURINE

29 avril 1910

Achat par **Marie Charles Célestin Léon CLAUDEL**

"un immeuble en nature de villa avec parc et dépendances, et tout entouré d'un mur appelé Val-Rose, situé ville de Cazères, avenue de la Gare, quartier de Mailhol de St Jean ou de la gare ayant une contenance d'environ un hectare quarante ares soixante-cinq centiares, figurant au plan cadastral de lad[ite] commune sous les n[umér]os 315 et 316 s[ecti]o[n]A, confrontant par corps du levant au vieux chemin de Cazères à Fousseret, du couchant à la route départementale de Molas à Ste Croix, du nord aux héritiers Mars et à midi aux héritiers Cot"

1902

Achat par **Joseph CAZES** (acte à consulter)

29 avril 1881

Achat par **Bernard MONTHIEU**

« Dans cet acte se trouvent une maison de maître avec sous-sols, rez de chaussée, premier étage, bâtiments pour le celier à part (?) de la maison de maître, écuries, remises [...] [...] orangerie, volière, buanderie et [...] puits à roue (?) et à pompe »

Construction d'une maison de maître sur la parcelle, avec ses dépendances

4 avril 1869

Adjudication à **Jean Marc Adolphe LARRIEU**

Mise aux enchères de lots de biens hérités par André Gauthier, légataire universel d'Antoine Honoré Joseph Carrière. M. Larrieu devient adjudicataire des lots 2 et 3, ce qui lui permet d'agrandir son terrain attenant. Les terrains acquis sont non bâtis.

L'immeuble passe ensuite à sa veuve **Jeanne Eugénie LEBRUN**.

24 mars 1858

Propriété de Antoine Honoré Joseph **CARRIERE**

Colonel en retraite, officier de la légion d'honneur, résidant à Mauzac en son vivant.

Tenait sa propriété de Jean-François Caubet (24 mars 1858)

Jean-François Caubet la tenait avant cela de son beau-père (8 août 1842)

A quoi ressemblait la villa ?

En plus des dépendances énumérées dans les actes de vente, on trouve quelques indices sur la décoration de la propriété grâce à l'inventaire des meubles destinés à y rester.

En 1910, quand Joseph Cazes revend la villa :

notary à Boulogne, le dix Janvier 1910. J'vous enregistre, cet
immeuble est cédé et transmis avec ses servitudes actives et
passives et tel qu'il se trouve en ce moment, avec tout ce qui
s'y trouve cloué et fiché à perpétuelle demeure tel que lavabos,
toutes les glaces, les tapis, rideaux, tentures, tapisseries, mo-
bilier de facture, et appareil d'éclairage électrique qui se trouvent
à l'exception du tapis d'Aubusson et du lustre en cristal, qui se
trouvent au salon; franc et libre de toute dette, redevance et hypo-

« Cet immeuble est cédé et transmis avec ses servitudes actives et passives et tel qu'il se trouve en ce moment, avec tout ce qui s'y trouve cloué et fiché à perpétuelle demeure tel que lavabos, toutes les glaces, les tapis, rideaux, tentures, tapisseries, mobilier de facture (?), et appareil d'éclairage électrique [...] à l'exception du tapis d'Aubusson et du lustre en cristal, qui se trouvent au salon »






En 1923, quand c'est au tour de M. Claudel de s'en séparer :

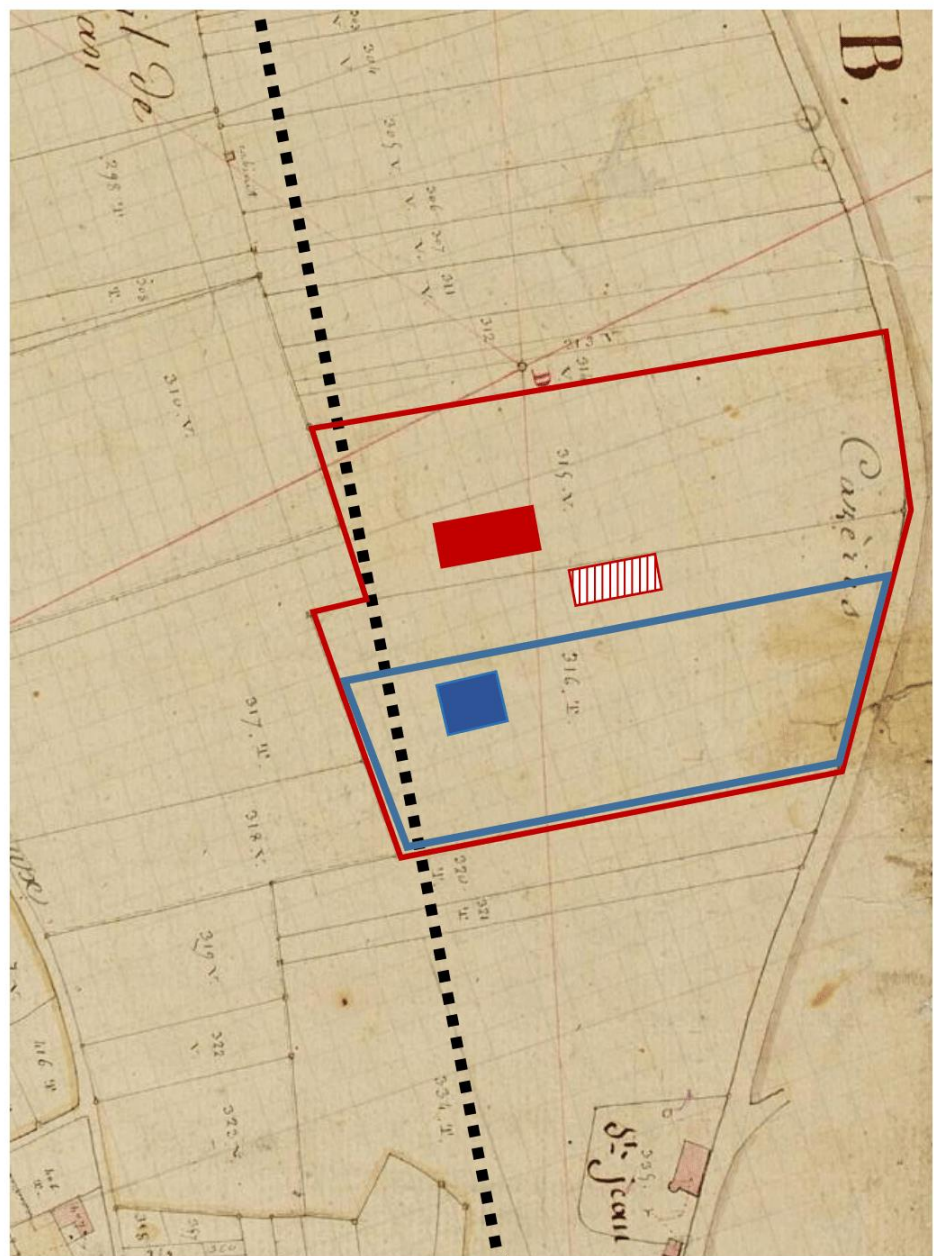
Dans la présente vente sont compris les objets mobiliers ci après énumérés :

- 1° Tout l'appareil d'éclairage électrique avec les deux statues, quatre lampes de
combien de ray & chromé et du premier étage
- 2° La suspension de la petite salle à manger avec la glace & le cheminée
de cette même salle à manger
- 3° Les tentures et baldaquins des fenêtres de la grande salle à manger
- 4° La glace du vestibule du premier étage avec les deux tableaux muraux
en carton et les tapisseries qui se trouvent dans l'escalier
- 5° La psyché toilette avec le cabinet & toilette & la chambre rose
- 6° Le lavabo toilette avec le cabinet & toilette chambre jaune
- 7° Les tentures et baldaquins du lit et fenêtres chambre jaune avec
tableau de lit
- 8° La grande glace bicentenaire et la console dorée du salon, ainsi que le
lustre électrique en cristal avec les deux applique
- 9° Le buffet en carton de la grande salle à manger
- 10° Les rideaux et baldaquins des fenêtres et lits de chambre rose et blanc
- 11° Les instruments de jardinage, trois bancs & jardin et le fumier
de la cuisine
- 12° encore au salon, la bergère la table et quatre chaises dorées

- « 1° Tout l'appareil d'éclairage électrique avec les deux statues, porte lampes du couloir, du rez-de-chaussée et du premier étage
- 2° La suspension de la petite salle à manger avec le plan de la cheminée de cette même salle à manger
- 4° La glace du vestibule du premier étage avec les deux tableaux muraux encastrés et les tapisseries qui se trouvent dans l'escalier
- 5° la psyché toilette rivée du cabinet de toilette de la chambre rose
- 6° Le lavabo toilette rivé du cabinet de toilette chambre jaune
- 7° Les tentures et baldaquins du lit et fenêtres chambre jaune avec tableau de lit
- 8° La grande glace biseautée et la console dorée du salon, ainsi que le lustre électrique cristal avec les deux appliques
- 9° Le buffet encastré de la grande salle à manger
- 10° Les rideaux et baldaquins des fenêtres et lits des chambres rose et verte
- 11° Les instruments de jardinage, trois bancs de jardin et le fourneau de la cuisine
- 12° Encore au salon, la bergère, la table, et quatre chaises dorées »

Evolution du terrain

-  tracé approximatif de la future avenue de la gare
-  parcelles 315 et 316 réunies : enclos à son maximum de 1911 à 1923
-  parcelle vendue à Joseph Dupont en 1923
-  Villa du Val-Rose (1^{ère} construction entre 1870 et 1881 ?)
-  Villa des Dupont (vers 1926)



A VENDRE

Aux enchères publiques, les étrangers admis,

Le 4 avril 1869, à 1 heure du soir,

Pardevant M. Barrioulet, notaire à Cazères, en son étude audit Cazères,

LES BIENS

CI-APRÈS DÉSIGNÉS :

Dépendant de la succession de feu M. Antoine-Honoré-Joseph Carrière, de son vivant colonel en retraite, domicilié à Mauzac ;

Sur la poursuite de M. Jules Gauthier, propriétaire, et de M^{me} Julie Ansas, son épouse, demeurant à Toulouse, ayant M^e Tourraton pour avoué, ledit M. Jules Gauthier, agissant en sa qualité de représentant légal de son fils mineur André Gauthier, légataire universel dudit feu M. le colonel Carrière ;
En présence de M. Léon Ansas, avocat, demeurant à Toulouse, subrogé tuteur *ad hoc* dudit mineur André Gauthier.

PREMIER LOT.

Une **parcelle de terre**, en nature de labourable, située dans la commune de Cazères, au quartier de Mailhol-Saint-Jean, de contenance fixe de trente-cinq ares trente-cinq centiares, à prendre de plus forte contenance, tenant la première contenance du levant à un chemin dit chemin Vieux du Fousseret, du midi à propriété des héritiers Caubet, du couchant à chemin de grande communication n° 40 et du nord à terre restante.

2^e Une **parcelle de terre**, en nature de labourable, faisant suite à la précédente, d'une contenance fixe de quarante-deux ares cinquante-sept centiares, située dans les mêmes commune et quartier, tenant du levant à un chemin dit chemin vieux du Fousseret, du midi à terre désignée à l'article précédent, du couchant à chemin de grande communication n° 10 et du nord à terre restante.

3^e Une **parcelle de terre**, en nature de labourable, de contenance fixe de quarante-un ares trente-six centiares, située dans les mêmes commune et quartier, tenant du levant à un chemin dit chemin vieux du Fousseret, du midi à terre désignée à l'article 2 qui précède, du couchant à la propriété de M. Larrieu, et du nord à chemin de grande communication n° 10.

4^e Une **parcelle de terre**, en nature de labourable, de contenance fixe de vingt ares cinquante-sept centiares, située dans les mêmes commune et quartier, à prendre du couchant au levant par le midi d'une pièce de terre, en nature de labourable, laquelle parcelle tient du levant à chemin de grande communication n° 10, du midi à propriété du sieur Labat, du couchant à propriété de M. Labarthe, et du nord à terre restante.

5^e Et enfin une **contenance fixe** de vingt ares cinquante-sept centiares, formant le restant de la parcelle désignée à l'article précédent, située mêmes commune et quartier, et tenant du levant à chemin de grande communication n° 10, du couchant à propriété de M. Labarthe, du midi à propriété de M. Labat, et du nord à propriété du sieur Cazabon.

Lesquelles cinq parcelles, qui ont, les trois premières, une contenance fixe de un hectare dix-neuf ares vingt-huit centiares, et les deux dernières une contenance de quarante-un ares quatorze centiares, ne forment qu'une seule pièce, séparées les trois premières parcelles d'avec les deux dernières, par le chemin de grande communication n° 10.

La vente de ces immeubles a été ordonnée par jugement rendu, le vingt-sept août mil huit cent soixante-huit, par le tribunal de première instance de Toulouse, homologuant une délibération du conseil de famille du mineur André Gauthier, en date du vingt-quatre du même mois.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à l'adjudication se trouve déposé en l'étude de M^e Barrioulet, notaire à Cazères, commis pour procéder à la vente, où tous prétendants pourront en prendre communication.

L'adjudication, qui avait été annoncée pour le vingt-huit février mil huit cent soixante-neuf, n'ayant pu avoir lieu ce jour-là, a été renvoyée au quatre avril prochain.

En conséquence, il est annoncé que l'adjudication des biens ci-dessus désignés aura lieu ledit jour quatre avril mil huit cent soixante-neuf, à une heure de l'après-midi, pardevant M^e Barrioulet, notaire à Cazères, en son étude, audit lieu, en cinq lots séparés, tels qu'ils sont composés ci-dessus.

Les enchères seront ouvertes sur les mises à prix, savoir :

Pour le premier lot, de dix-huit cents francs,

Cl. 1,800 fr.

Pour le deuxième lot, de deux mille francs,

Cl. 2,000 fr.

Pour le troisième lot, de deux mille francs,

Cl. 2,000 fr.

Pour le quatrième lot, de douze cents francs,

Cl. 1,200 fr.

Et pour le cinquième lot, de douze cents francs,

Cl. 1,200 fr.

Outre les clauses et conditions du cahier des charges.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Barrioulet, notaire à Cazères, et à M^e Tourraton, avoué à Toulouse, rue du Coq-d'Inde, numéro 6.

Fait et dressé à Toulouse, le cinq mars mil huit cent soixante-neuf.

TOURRATON, avoué, signé.

Enregistré à Toulouse, le cinq mars mil huit cent soixante-neuf, folio 2. Reçu un franc quinze centimes, décimes compris.

PAUSSUT, receveur, signé.

Annexe 9 : Tableau généalogique d'ascendance du couple Lajous-Cazabon, avec mention des contrats de mariage consultés.

Jean CAZABON Marie SARRERE <i>8 nov. 1712</i> ¹ Voiturier	Jean VIDAL Jeanne POPIS <i>27 nov. 1714</i> ² Cardeur de laine	Bertrand VILLA Anne GRIET <i>11 nov. 1680</i> ³	Vincent BERNEDE Jeanne Marie LAMOUREUX <i>21 jan. 1698</i> ⁴ Laboureur	Joseph LAJOUS Jeanne LABAT <i>9 mai 1724</i> ⁵ Perruquier	Guillaume SICARDON Marie Jeanne CHANCHOLE LAPRADE <i>27 nov. 1742</i> ⁶ Boulangier, trafiquant	Jean Jacques MOURLAN Jeanne MEDAILLE <i>26 jan 1745</i> ⁷ Marchand de radeaux	Laurent BERGES Marie Anne PUGIBET <i>26 nov. 1744</i> ⁸ Tailleur d'habits pour femme
Pierre CAZABON Marie VIDAL <i>11 jan. 1747</i> ⁹ Tondeur de draps, négociant		Pierre VILLA Margueritte BERNEDE <i>20 mai 1738</i> ¹⁰ Brassier, trafiquant		(Jean) Joseph (Alexis) LAJOUS Raymonde SICARDON <i>13 mai 1777</i> ¹¹ Perruquier		Paul MOURLAN Catherine BERGES <i>20 jan. 1784</i> ¹² Radelier	
Thomas CAZABON (Jeanne) Bernarde VILLA <i>4 fév. 1777</i> ¹³ Marchand chapelier				Jean François LAJOUS Jeanne MOURLAN <i>2 sept. 1808</i> ¹⁴ Perruquier			
Joseph CAZABON Jeanne Joseph LAJOUS <i>11 mai 1835</i> ¹⁵ Chapelier, légionnaire							

¹ Contrat de mariage non trouvé au contrôle des actes.

² Contrat de mariage non trouvé au contrôle des actes.

³ Contrat de mariage à chercher.

⁴ Contrat de mariage, AD31, Cazères : actes notariés, étude d'Arnaud Besse, 24/11/1697, 3 E 9402.

⁵ Contrat de mariage à chercher.

⁶ Contrat de mariage, AD31, Cazères : actes notariés, étude d'Arnaud Debant, 11/11/1742, 3 E 16056.

⁷ Contrat de mariage, AD31, Cazères : actes notariés, étude d'Arnaud Debant, 03/12/1744, 3 E 16057.

⁸ Contrat de mariage, AD31, Cazères : actes notariés, minutes de Joseph Besse, 31/08/1744, 3 E 9414.

⁹ Contrat de mariage, AD31, Cazères : actes notariés, minutes de Joseph Besse 20/11/1746, 3 E 9414.

¹⁰ Contrat de mariage, AD31, Cazères : actes notariés, minutes d'Arnaud Debant, 27/04/1738, 3 E 16056.

¹¹ Contrat de mariage, AD31, Cazères : actes notariés, minutes de M^e Faure, 01/05/1777, 3 E 16095.

¹² Contrat de mariage, AD31, Cazères : actes notariés, minutes de Jean Baptiste Debant, 01/11/1783, 3 E 16069.

¹³ Contrat de mariage, AD31, Cazères : actes notariés, minutes de Jean-Baptiste Debant, 29/12/1776, 3 E 16066.

¹⁴ Contrat de mariage à chercher.

¹⁵ Contrat de mariage, AD31, Cazères : actes notariés, minutes de Jean Marie Besse, 11 mai 1835.

Bibliographie

Histoire de Cazères :

- ESPAGNAT Emile, *Notes historiques et archéologiques sur Cazères*. Toulouse : Privat, 1911.
- ESPAGNAT Emile, *La Peste de 1630 à Cazères-sur-Garonne*. Saint Gaudens : Abadie, 1908.
- ESPAGNAT Emile, *Histoire de Cazères-sur-Garonne pendant la Révolution (1789-1799)*. Toulouse : Privat, 1911.
- FOCH Robert, *Cazères et ses environs*, Tours : Editions Sutton (coll. Mémoire en Images), 2001.
- GALY Marc, « La Batellerie », *Les Amis du Patrimoine de Cazères sur Garonne*, <https://www.amispatrimoinecazeres.fr/la-batellerie/> [consulté le 25/06/21].
- GRANSON Joël et Monique, « Belles familles de soldats. Dupont », http://mediatheque.mairie-cazeres.fr/public/7115168876079305325/images/fonds_local/dupont_3.pdf [consulté le 25/06/2021].
- MONTHIEU Camille, *Cazères. Notice historique*. Toulouse : Privat, 2^e édition, 1904 (1884).
- TOURNIER Clément, *Les Cazériens à la guerre*, Toulouse: Impr. Saint-Cyprien, 1917.

Histoire militaire :

- CREPIN Annie, « 1812, fin d'une époque de la conscription », *Revue historique des armées*, 2012, 267, disponible sur *OpenEdition Journals*, <http://journals.openedition.org/rha/7449> [consulté le 25/05/2021].
- DE BONNIÈRES DE WIERRE André, *Historique du 3e Régiment de dragons : 1649-1892*, Nantes : Bourgeois, 1892, p.109, disponible sur *Gallica*, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9693944z> [consulté le 25/06/2021].
- ERCKMANN CHATRIAN, *Histoire d'un conscrit de 1813*, Paris : Hetzel et C^{ie}, 46^e édition, 1883, pp. 5-6, Disponible sur *Gallica*, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k64716g> [consulté le 25/06/2021].
- MARLY Mathieu, « Être ou ne pas être un ancien soldat de l'Empire ? », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 2012, n°118-2, disponible sur *OpenEdition Journals*, <http://journals.openedition.org/abpo/2008> [consulté le 14 juin 2021].
- PETITEAU Natalie, *Lendemain d'Empire Les soldats de Napoléon dans la France du XIXe siècle*, Paris : La Boutique de l'Histoire, 2003, p.118.
- QUEVILLON Fernand, *Historique du 144^e régiment d'infanterie*, Paris : Charles-Lavauzelle, 1906, disponible sur *Gallica*, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k133924q> [consulté le 25/06/2021].
- Historique du 24e régiment d'infanterie coloniale : guerre 1914-1918*, Perpignan : Barrière, 1920, disponible sur *Gallica*, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6352672g> [consulté le 25/06/21].
- Historique du 42e régiment d'infanterie coloniale pendant la guerre 1914-1918*, Nancy; Paris; Strasbourg : Berger-Levrault, s.d., disponible sur *Gallica*, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k63272893> [consulté le 25/06/21].
- « La légion d'honneur. Fondements et histoire », *Légion d'honneur*, <https://www.legiondhonneur.fr/fr/page/fondements-et-histoire/103#toc-insigne-fWJtjh2-> [consulté le 25/05/2021].

Dictionnaires :

GODEFROY Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue française. Tome 6*, Paris : F. Vieweg, 1881.

LACOMBE Jacques, *Encyclopédie méthodique. Arts et métiers mécaniques. Tome 6*, Paris : Panckouke, 1789, disponible sur *Gallica*, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5838628c> [consulté le 25/06/21].

PEGORIER André, *Les Noms de lieux en France. Glossaire de termes dialectaux*. Paris : IGN, 3^e édition, 2006.

TOTSI Jean, *Le dictionnaire des noms*, <http://www.jeantosti.com/noms/p8.htm>

Le Dictionnaire des noms de Famille. Paris : Garnier, (coll. Le Littré) 2007.

Dictionnaire occitan, disponible sur *Dicod'Òc*, <https://locongres.org/>.

Autres articles :

CHAPIREAU François, « Le recours à l'hospitalisation psychiatrique au XX^e siècle », *L'information psychiatrique*, vol. volume 83, no. 7, 2007, p 564.

GALOIN Alain, « Approche historique de la folie », *Histoire par l'image*, <http://histoire-image.org/fr/etudes/approche-historique-folie> [consulté le 25/06/2021].

PHILIBERT Coralie, « La coiffure, bel art du XVIII^e siècle », 29/10/20, *Le blog de Gallica*, <https://gallica.bnf.fr/blog/29102020/la-coiffure-bel-art-du-xviiiie-siecle?mode=desktop> [consulté le 25/06/21].

VAN DE WALLE Étienne, « La fécondité française au XIX^e siècle », *Communications*, 1986, n°44, p.44, disponible à l'adresse https://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_1986_num_44_1_1653 [consulté le 25/06/2021].

Sites internet des archives :

Archives départementales de la Haute-Garonne, <https://archives.haute-garonne.fr/>.

Archives départementales de la Charente-Maritime, <https://archives.charente-maritime.fr/>.

Archives communales de Toulouse, <https://www.archives.toulouse.fr/>.